



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 24 a) de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement : activités
opérationnelles de développement du système des Nations
Unies

Conseil économique et social
Session de 2021
23 juillet 2020-22 juillet 2021
Point 7 a) de l'ordre du jour
Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement : suite donnée
aux recommandations de politique générale
de l'Assemblée générale et du Conseil

Application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application des résolutions [72/279](#) et [75/233](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Il rend compte des progrès réalisés dans la pérennisation de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la mise en œuvre des mandats liés à l'examen quadriennal complet. Il y est montré comment, en une année pareille à nulle autre, alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) faisait des ravages dans le monde entier, le système des Nations Unies s'est mobilisé rapidement, prenant la tête d'une riposte globale et cohérente axée sur les conséquences sanitaires et socioéconomiques mondiales de la pandémie, définissant un vaste programme d'action pour soutenir les communautés, les pays et les régions les plus vulnérables et élargissant son aide humanitaire, concourant ainsi à sauver des vies. La riposte mondiale conduite jusqu'à présent a été évaluée positivement par les gouvernements des pays de programme. Le rapport met également l'accent sur les progrès réalisés quant à la solidification du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à la promotion des changements convenus au niveau

* [A/76/50](#).



régional et au renforcement des bureaux multipays, et quant à la concrétisation des engagements pris au titre du pacte de financement.

Dans l'examen quadriennal complet de 2020, l'accent est fortement mis sur ce que l'on attend du système des Nations Unies pour le développement réformé au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Cet examen quadriennal se concentre sur les pays qui se trouvent dans des situations particulièrement vulnérables et sur un certain nombre de domaines qui sont essentiels pour mieux se relever de la pandémie et accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le présent rapport esquisse la première marche à suivre pour ces nouveaux mandats, axée sur une réponse de l'ensemble du système, des conseils stratégiques intégrés et transformateurs et un soutien renforcé en matière de financement et de moyens de mise en œuvre.

Il ressort clairement du présent rapport que nous avons parcouru un long chemin depuis le début des réformes, et le système des Nations Unies pour le développement a montré en 2020 qu'il relevait le défi. Dans le même temps, il est clair que les réformes continuent de mûrir et qu'il reste des domaines où toutes les parties doivent consentir un effort plus concerté. Le prochain examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sera l'occasion d'aborder certains de ces domaines, afin de continuer à renforcer l'offre du système des Nations Unies pour le développement visant à mieux soutenir l'action des pays en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les informations contenues dans le présent rapport reposent sur les résultats d'enquêtes menées par le Département des affaires économiques et sociales entre décembre 2020 et janvier 2021 auprès des gouvernements des pays de programme et des sièges de diverses entités des Nations Unies. Le concours de l'ensemble du système a été sollicité, notamment celui du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et de chacune de ses entités. Les données financières proviennent principalement de la base de données et du système d'information gérés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Je remercie le Département des affaires économiques et sociales pour son action en faveur de l'examen quadriennal complet et de sa réalisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Maximiser l'efficacité du nouveau système de coordonnatrices et coordonnateurs résidents .	6
A. Un système redynamisé et performant de coordonnatrices et de coordonnateurs résidents	7
B. Une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies qui obtiennent des résultats	9
C. Mener des activités opérationnelles efficaces et efficaces	20
III. Adapter la réponse du système des Nations Unies aux contextes nationaux et régionaux spécifiques	28
A. Pays en situation particulière	29
B. Opérationnalisation des examens des bureaux multipays	35
C. Tirer parti des ressources régionales des Nations Unies pour apporter un soutien aux niveaux national, sous-régional et régional	39
D. Renforcer la coopération, la collaboration et la coordination entre le travail humanitaire, les activités de développement et l'action en faveur de la paix.	46
IV. Financement, transparence, responsabilité et contrôle du système des Nations Unies pour le développement	49
A. Renforcer la mise en œuvre du pacte de financement	50
B. Obtenir de meilleurs résultats à l'échelle du système, renforcer l'évaluation et améliorer la transparence des flux de financement	56
C. Mieux aligner la planification individuelle et collective, l'établissement de rapports et le financement	60
D. Renforcer davantage le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles en tant que plateforme de responsabilisation	62
E. Mise en œuvre des principales stratégies dans les opérations du système des Nations Unies pour le développement.	63
V. Une réponse intégrée de l'ensemble du système à l'appui de la décennie d'action	66
A. Vers un appui intégré porteur de transformation aux objectifs de développement durable	67
B. Montrer plus d'ambition à lutter contre la pauvreté et les inégalités, sans laisser personne de côté	70
C. Accélérer la transition équitable vers des économies durables et renforcer la préparation aux crises futures.	78
D. Renforcer la coopération et les partenariats pour le Programme 2030	80
E. Appuyer les examens nationaux volontaires.	86
VI. Conclusion : assurer un avenir durable et meilleur pour tous	87

I. Introduction

1. L'année 2020 s'impose comme l'année la plus éprouvante de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) prenait racine, le système des Nations Unies pour le développement nouvellement repositionné s'est trouvé confronté à une première épreuve décisive, et ses entités se sont rassemblées pour aider les pays en développement en pleine crise. Le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies ont relevé le défi, en tirant parti des ressources de l'ensemble du système des Nations Unies pour apporter un soutien efficace et immédiat aux pays du monde entier et faire face aux conséquences généralisées de la pandémie sur la vie des gens, en particulier des femmes et des jeunes. La riposte – à tous les niveaux – a été sans précédent. Il faudra certes un peu de temps pour apprécier toute la valeur du système des Nations Unies pour le développement, mais ce dernier a déjà réussi à aider les gouvernements à faire face simultanément à l'urgence sanitaire immédiate et à l'impact socioéconomique dévastateur de la pandémie, et à étendre l'aide humanitaire vitale à un moment où les pressions sur les communautés se font plus intenses. Cette riposte rapide, ciblée et globale de l'ONU a fait s'accroître la confiance dans les réformes historiques que nous avons entreprises depuis 2017.

2. Alors même que le système des Nations Unies mettait en place une riposte sans précédent face à la crise humaine, nous avons continué à progresser dans les principaux domaines de réforme. Nous nous sommes efforcés de tenir notre promesse de renforcer notre engagement dans les pays en situation particulière et dans les pays les plus touchés, eu égard en particulier au soutien que les bureaux multipays apportent aux petits États insulaires en développement, et nous avons mis en œuvre les changements convenus au niveau régional. Nous avons également constaté des progrès dans le renforcement de la collaboration s'agissant de notre action en faveur du développement, de la consolidation de la paix et de l'aide humanitaire. Le système des Nations Unies pour le développement a continué à accroître la transparence, l'application du principe de responsabilité et la communication de l'information, en élaborant de nouveaux outils pour suivre notre contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et en rendre compte. Nous avons progressé quant aux engagements pris au titre du pacte de financement, y compris notre engagement à rendre les opérations des Nations Unies plus efficaces et efficaces et l'engagement des États Membres à changer la manière dont sont financées les activités opérationnelles.

3. Il n'y aura pas de retour en arrière. Nous devons mener à bien les réformes et élargir et accélérer l'obtention de résultats sur le terrain, à l'heure où l'humanité est confrontée à d'importantes difficultés. Adopté durant la pandémie, l'examen quadriennal complet de 2020 (voir résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale) a posé une base solide pour achever le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement par le biais de l'examen quadriennal complet. L'examen quadriennal complet mené en 2020 est axé sur les politiques et tient compte des attentes de l'Assemblée à l'égard du système s'agissant d'aider les États à mieux se relever après la pandémie et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030. Des mesures s'imposent dans trois domaines clés.

4. Premièrement, nous devons pleinement ancrer les réformes et, le cas échéant, les renforcer, dans des domaines spécifiques. Nous devons faire s'accélérer l'évolution des mentalités et des compétences dans chaque entité du système des Nations Unies pour le développement, notamment en alignant l'élaboration des politiques, la planification et la programmation propres à chaque organisme pour contribuer à une action intégrée. Nous devons intensifier notre quête d'un nouveau

modèle de configurations des équipes de pays et mieux adapter ce dernier aux besoins et aux priorités sur le terrain. Nous devons continuer à profiter de l'élan créé pour rendre les opérations des équipes de pays des Nations Unies plus efficaces et atteindre les objectifs que nous nous sommes tous fixés dans le pacte de financement. Nous devons aussi continuer à accroître la transparence, l'application du principe de responsabilité et la communication de l'information sur tout ce que nous faisons, ensemble et pour promouvoir le développement durable.

5. Deuxièmement, alors que le monde émerge de cette crise, nous devons nous appuyer sans faiblir sur les résultats de nos efforts de réforme. Nous devons mobiliser et renforcer les capacités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, dont le rôle moteur au niveau national est désormais bien ancré, et la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, afin d'aider les pays à définir une reprise qui soit véritablement transformatrice et accélère les progrès vers les objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Pour ce faire, nous devons intensifier notre soutien dans les domaines critiques mis en évidence dans l'examen quadriennal complet de 2020, s'agissant notamment de prendre des mesures en matière d'éradication de la pauvreté, de protection sociale, d'éducation de qualité et de couverture sanitaire universelle, ainsi que de soutenir le déploiement urgent et équitable des vaccins contre la COVID-19. Nous devons renforcer les approches fondées sur les droits et tenant compte des questions de genre dans nos activités de manière à apporter d'autres améliorations dans les domaines de l'égalité des genres, de l'intégration des personnes en situation de handicap et de l'action pour la jeunesse, et accroître nos investissements en faveur de la collecte de données, en définissant des bases de référence fondées sur l'amélioration des données la capacité de ne laisser personne de côté. Il faut faire passer au niveau supérieur notre soutien à l'action climatique, à la transition énergétique, à la transformation numérique et à la préservation de la biodiversité afin d'accélérer le passage à des économies inclusives, durables et résilientes. Nous devons adapter de manière plus efficace notre soutien aux pays en situation particulière et à ceux qui sont en proie à des conflits ou à la fragilité.

6. Troisièmement, nous devons tirer parti des réformes pour aider à mobiliser les connaissances et les moyens de mise en œuvre nécessaires afin de mener une transition juste et une transformation économique et de produire un impact à grande échelle pour ne laisser personne de côté. Il faudra pour cela faire avancer l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, afin d'encourager une action plus ambitieuse quant à l'éventail des possibilités d'action, notamment en matière d'allègement de la dette et de liquidités, et les réformes de l'architecture internationale de la dette issues d'un processus consultatif ouvert et largement représentatif. Il faudra également atteindre les objectifs de la Stratégie du Secrétaire général 2018-2021 pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et soutenir le déploiement de cadres de financement national intégrés. Il faudra en outre travailler plus étroitement avec les institutions financières internationales et les banques régionales de développement, renforcer encore les capacités du système des Nations Unies pour le développement en matière d'économie et de financement, exploiter plus largement notre pouvoir de rassembler et de créer des partenariats et intensifier notre action dans les domaines de la technologie et de la numérisation.

7. Le nouveau cycle d'examen quadriennal complet commence à un moment où les États Membres, avec la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution [75/1](#) de l'Assemblée générale), ont souligné la nécessité de revitaliser le multilatéralisme pour le rendre plus efficace et inclusif. Tenir les promesses liées au Programme 2030 est un aspect essentiel à cet égard et déterminera de bien des manières la crédibilité

du multilatéralisme dans les années à venir. Pour permettre une action multilatérale transformatrice, nous avons besoin d'un système des Nations Unies pour le développement qui soit un fournisseur de biens publics mondiaux et soit adapté à l'objectif visé, inclusif et fonctionne en réseau aux niveaux national, régional et mondial.

8. Je suis heureux de constater que les responsables des entités du système des Nations Unies pour le développement s'efforcent de mettre en pratique les réformes pour faire suite aux orientations données par l'Assemblée générale. De même, les États Membres, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national, prennent des mesures pour s'assurer que notre Organisation est adaptée à sa mission. Mais nous avons tous encore beaucoup à faire. Je compte sur le soutien des États Membres lors du prochain examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui nous permettra de redresser le cap et de prendre de nouvelles mesures, le cas échéant, pour tenir la promesse des réformes : un système des Nations Unies pour le développement capable de relever le défi et d'aider les États Membres à tenir leurs engagements pour mettre en œuvre le Programme 2030.

II. Maximiser l'efficacité du nouveau système de coordonnatrices et coordonnateurs résidents

9. Au cœur des réformes approuvées par l'Assemblée générale en 2018 se trouvait la promesse d'une réponse plus cohérente, plus efficace et plus responsable de la part du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, grâce à un système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé et à une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. L'examen quadriennal complet de 2020 confirme l'importance de ce changement alors que le monde cherche à accélérer l'action en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Les données recueillies à ce jour confirment la tendance positive signalée l'année dernière et laissent penser que nos efforts sont en train de porter leurs fruits. Dans le contexte des perturbations causées par la crise de la COVID-19, le leadership et la coordination assurés par nos coordonnatrices et nos coordonnateurs résidents ont été considérablement renforcés et la pertinence et l'alignement de la réponse des équipes de pays des Nations Unies ont continué de s'améliorer, à la satisfaction des gouvernements hôtes. D'une manière générale, nous commençons à observer un soutien plus cohérent de la part des équipes de pays des Nations Unies, les entités basées à l'extérieur des pays augmentant progressivement leurs contributions à la riposte à l'échelle du système.

11. Les réactions des gouvernements indiquent également que la riposte collective du système des Nations Unies pour le développement face aux impacts socioéconomiques de la crise de la COVID-19 a été bien adaptée aux priorités et aux besoins des pays. Les résultats tangibles de cette riposte sont décrits plus en détail dans le rapport complémentaire de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination du développement¹. Je constate avec plaisir également que les accords de collaboration plus nombreux au sein des équipes de pays des Nations Unies se traduisent par un fonctionnement plus efficace, ce qui nous aide à maximiser le pourcentage des dépenses que nous consacrons aux activités programmatiques. Au fur et à mesure que les réformes gagnent en maturité et que nos systèmes de données sont pleinement harmonisés dans toutes les entités des Nations Unies, nous comprendrons mieux encore l'étendue des

¹ [E/2021/55](#).

avantages qui reviennent aux pays que nous soutenons et aux personnes au service desquelles nous œuvrons.

12. Dans le même temps, il est clair que nous devons continuer à avancer avec le même niveau d'attention et d'ambition de manière à optimiser les effets des changements apportés. En particulier, nous devons continuer à investir dans le renforcement de nos compétences et à déployer stratégiquement notre pouvoir fédérateur pour aider les pays à tirer parti des financements, des technologies et de l'expertise et à élargir les partenariats pour le développement à une échelle sans précédent. Nous devons veiller à ce que les capacités macroéconomiques renforcées des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents amènent un changement visible quant à notre capacité de promouvoir les objectifs de développement durable dans toutes leurs dimensions, la transformation économique occupant une place centrale, et à une fine compréhension des budgets nationaux et de la marge de manœuvre budgétaire. Nous devons commencer à amener des changements plus concrets quant à notre présence dans les pays en adaptant la configuration des équipes de pays des Nations Unies pour répondre aux priorités, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Cet aspect fait l'objet d'une attention particulière, le déploiement des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable étant bien avancé. Nous devons par ailleurs consolider le nouveau système de coordonnatrices et de coordonnateurs résidents, notamment en veillant à ce que les chaînes de commandement parallèles soient pleinement opérationnelles dans les équipes de pays et à ce que les descriptifs de programme de pays propres à chaque entité découlent des plans-cadres de coopération.

A. Un système redynamisé et performant de coordonnatrices et de coordonnateurs résidents

13. Dans ses résolutions [72/278](#) et [75/233](#), l'Assemblée générale a réaffirmé que disposer d'une « direction dotée de moyens d'agir, stratégique, efficace et impartiale, ce qu'assure le système des coordonnateurs » est essentiel pour assurer un soutien plus efficace de la part du système des Nations Unies pour le développement. Cette notion est également reflétée dans l'examen quadriennal complet de 2020. Aujourd'hui, plus que jamais, je suis convaincu que c'est la seule voie à suivre et les faits montrent, sur le terrain, que cette nouvelle direction prend forme.

14. Par rapport à avant le 1^{er} janvier 2019, date à laquelle le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a été mis en place, les gouvernements des pays de programme indiquent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont fait preuve d'un leadership renforcé (81 %), d'impartialité (67 %), d'une capacité de coordination (73 %) et d'un intérêt accru pour les résultats communs (78 %)(voir fig. 1)². Soixante-dix-huit pour cent des gouvernements des pays de programme considèrent le coordinateur résident comme un véritable point d'entrée pour accéder au système des Nations Unies au niveau national. Dans le même temps, certains États (13 % à 26 %) considèrent toujours qu'il est encore trop tôt pour déterminer si les capacités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont été renforcées.

² Sauf indication contraire, les données figurant dans le présent rapport ont été compilées par le Département des affaires économiques et sociales. On trouvera des données supplémentaires concernant la liste complète d'indicateurs relatifs à l'examen quadriennal complet dans le cadre de suivi et d'établissement de rapports qui accompagne le présent rapport et sur le site Web du Conseil économique et social consacré à l'examen quadriennal complet (www.un.org/ecosoc/en/oas-qcpr).

Figure 1

Renforcement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents après le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

	Réponses			Tendance	
	%, 2020			%	
	Beaucoup ou modérément	Aucun changement	Trop tôt pour mesurer	2019	2020
Par rapport à avant le 1 ^{er} janvier 2019, dans quelle mesure les coordonnatrices et coordonnateurs ont-ils renforcé/amélioré les aspects ci-après					
Autorité	77	7	16	59	77
Leadership	81	6	13	65	81
Impartialité	67	7	26	59	67
Capacité de coordonner les activités de l'ONU à l'appui des priorités de votre pays en matière de développement	73	10	17		73
Accent mis sur les résultats communs du système des Nations Unies	78	6	16		78
Cohérence des activités de l'ONU, réduction de la duplication des efforts	69	12	19		69
Aptitude à servir de point d'entrée pour faciliter l'accès à l'aide offerte/l'expertise des Nations Unies dans l'ensemble du système	78	9	13		78

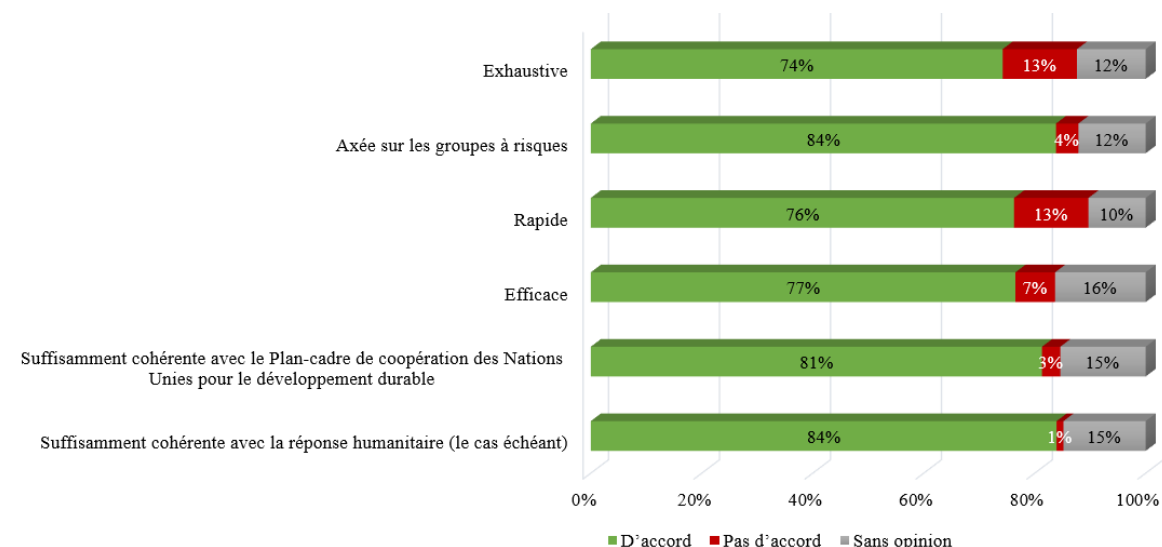
Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

15. En outre, 88 % des gouvernements des pays de programme considèrent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont efficaces pour ce qui est de diriger les équipes de pays des Nations Unies, et 79 % considèrent qu'elles ou ils ont suffisamment de prérogatives pour remplir efficacement leur mandat. Ces deux chiffres reflètent une augmentation substantielle par rapport à 2019. En outre, 85 % des gouvernements reconnaissent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont aidé à tirer parti des partenariats aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale et 76 % reconnaissent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont contribué au renforcement des synergies entre les interventions humanitaires, les interventions axées sur le développement et les interventions liées à la paix.

16. La valeur ajoutée des coordonnatrices et coordonnateurs résidents nouvellement habilités et des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux effectifs complets a été évidente durant la riposte à la crise de la COVID-19. Quelque 91 % des gouvernements conviennent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont assuré la cohérence de la riposte des Nations Unies à la pandémie. Les gouvernements ont évalué positivement notre riposte par rapport à six indicateurs, plus de 80 % d'entre eux indiquant que celle-ci a permis de cibler les groupes à risque et qu'elle a été entreprise en cohérence avec l'action humanitaire et les plans-cadres de coopération (voir fig. 2).

Figure 2

Riposte socioéconomique du système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

17. Le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination du développement donne davantage de détails sur les progrès réalisés en 2020 pour ce qui est de donner au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents les moyens de répondre aux besoins et aux attentes. Si ces résultats sont encourageants, il n'en sera pas moins important de suivre l'évolution des réponses des gouvernements des pays de programme dans les domaines décrits ci-dessus au cours des prochaines années. En outre, le retour d'information des gouvernements des pays de programme, des entités de l'ONU et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a mis en évidence les domaines dans lesquels il est nécessaire de continuer d'apporter des améliorations. Il s'agit notamment de renforcer les capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, conjointement avec celles des équipes de pays des Nations Unies, notamment en termes d'analyse macroéconomique et de partenariat avec les institutions financières internationales ; de renforcer le vivier de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment en planifiant les carrières et en élargissant les possibilités de mobilité au sein du Secrétariat et entre les organismes, les fonds et les programmes, en clarifiant davantage le rôle de soutien que joue le Bureau de la coordination des activités de développement (Bureau de la coordination des activités de développement) et en améliorant les services administratifs et d'appui.

B. Une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies qui obtiennent des résultats

Amélioration de l'harmonisation, de la pertinence et de l'efficacité

18. En proposant le passage à une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, j'étais convaincu que seule une présence des Nations Unies plus collaborative, responsable et axée sur la demande pouvait nous permettre de garantir le type de soutien porteur de changement susceptible d'aider les pays à parvenir aux objectifs de développement durable. Nous sommes désormais bien avancés dans cette

transition et nous nous félicitons de l'appel lancé aux équipes de pays des Nations Unies lors de l'examen quadriennal complet de 2020 pour qu'elles mettent leurs compétences spécialisées, outils et plateformes à la disposition des pays de manière plus efficace, comme convenu dans les plans-cadres de coopération et cadres de planification équivalents, afin de progresser dans la réalisation du Programme 2030.

19. Le retour d'information des gouvernements des pays de programme en 2019 et 2020 montre que ceux-ci sont très majoritairement d'accord (91 %) pour dire que, depuis le lancement des réformes de repositionnement en 2018, les équipes de pays des Nations Unies répondent mieux à leurs besoins en matière de développement et œuvrent en meilleure collaboration (77 %), y compris dans le contexte de la riposte à la COVID-19 (voir fig. 3).

Figure 3
Pertinence des équipes de pays des Nations Unies

	Répartition des réponses			Tendance	
	%, 2020			%	
	Sont étroitement ou très étroitement alignés	Sont relativement alignés	Ne sont pas du tout alignés	2019	2020
Dans l'ensemble, les activités des Nations Unies et les besoins et priorités de votre pays	87	13	0	81	87
Tout bien considéré, quelle a été l'efficacité de la contribution de l'ONU au développement des capacités nationales	Efficace ou très efficace	Inefficace ou très inefficace	Sans opinion	2019	2020
	90	5	5	83	90
Évolution de l'utilité de l'ONU au regard des besoins de développement de votre pays depuis 2018	D'avantage ou bien plus utile	Moins ou beaucoup moins utile	Sans opinion	2019	2020
	91	6	3		91
Depuis le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en 2018, le système des Nations Unies agit actuellement	En collaboration plus ou beaucoup plus étroite	En collaboration ni plus ni moins étroite	En collaboration moins ou beaucoup moins étroite	2019	2020
	77	21	2	70	77

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

20. D'autres progrès tangibles ont en outre été réalisés depuis l'année dernière, 90 % des gouvernements s'accordant à dire que l'ONU a été efficace ou très efficace pour ce qui est du développement des capacités nationales. Le soutien des équipes de pays des Nations Unies est perçu de manière positive s'agissant de l'appui technique (99 %), de la mobilisation des partenariats (90 %) et des conseils pratiques intégrés et fondés sur des données probantes (89 %) (voir fig. 4). Ce soutien est perçu positivement, mais légèrement moins, en ce qui concerne les capacités statistiques (83 %), le financement du développement (82 %) et la coopération Sud-Sud et triangulaire (79 %). Seuls deux tiers des pays considèrent que l'appui aux cadres de

financement nationaux intégrés est adéquat³, signe qu'il s'agit-là d'un domaine à améliorer (voir chap. V pour plus de détails).

Figure 4

Efficacité de l'appui fourni par les équipes de pays des Nations Unies

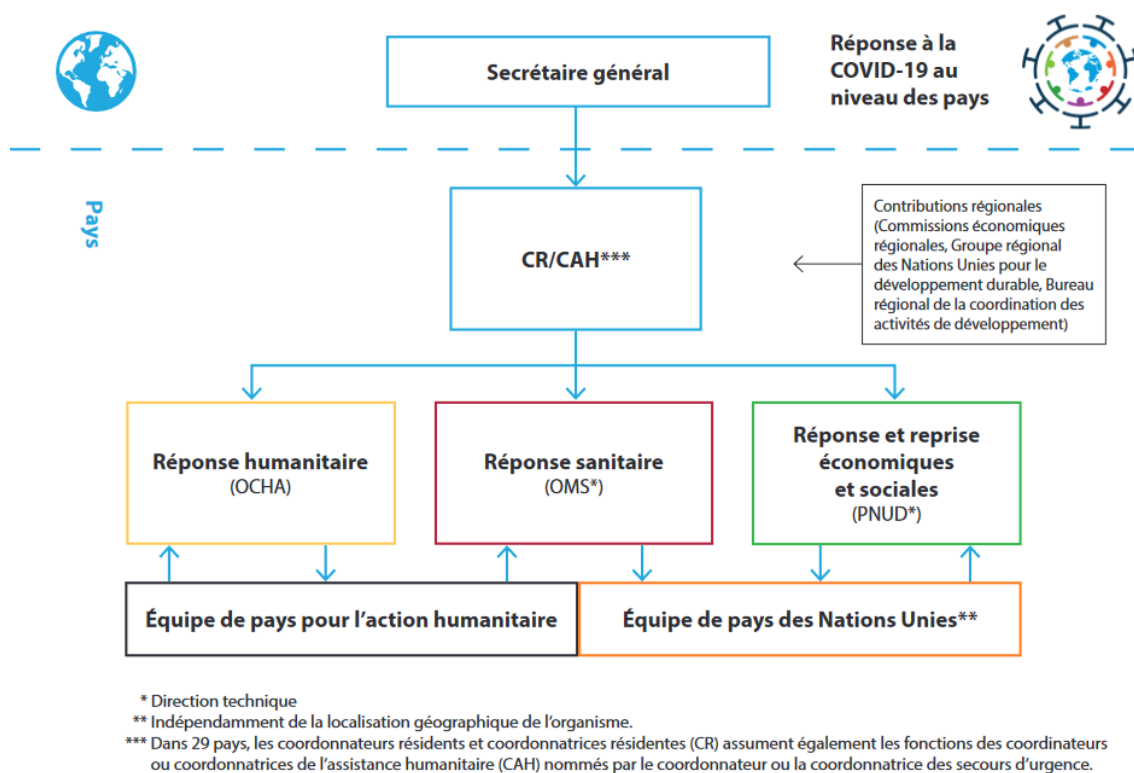
	Répartition des réponses			Tendance	
	% , 2020			%	
	D'accord	Pas d'accord	Sans opinion	2019	2020
Dans quelle mesure votre pays est-il d'accord ou pas d'accord sur le fait que la contribution de l'ONU est adéquate dans les domaines ci-après :					
Appui technique alignés sur les besoins et priorités nationales	99	0	1		99
Soutien à la mobilisation des partenariats à l'appui des priorités nationales en matière de développement	90	5	5		90
Conseils pratiques fondés sur des données probantes et adaptés aux priorités et besoins nationaux	89	5	5	87	89
Conseils pratiques communs et intégrés adaptés aux priorités et besoins nationaux	88	6	6	78	88
Soutien aux capacités statistiques et à la collecte, à l'analyse et à la gestion des données	83	10	6		83
Soutien au financement de la réalisation des objectifs de développement durable	82	14	4		82
Soutien à l'échange de connaissances entre pairs et à la coopération Sud-Sud et triangulaire	79	15	6		79
Soutien aux cadres de financement nationaux intégrés	67	17	15		67

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

21. Comme indiqué plus haut, la crise de la COVID-19 a été à bien des égards un test de résistance pour le système des Nations Unies pour le développement réformé. J'ai été heureux de voir le Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'employer comme jamais auparavant à répondre avec une célérité et une cohérence qui sont plus fréquemment observées lors d'interventions humanitaires. En l'espace de quelques semaines, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a adressé des orientations stratégiques claires aux équipes de pays des Nations Unies, ce qui a permis d'apporter un soutien immédiat et intégré aux pays qui ont placé au premier plan les objectifs de développement à plus long terme dès le début de la riposte sanitaire et socioéconomique d'urgence (voir fig. 5). Les données confirment l'évaluation positive des gouvernements s'agissant de l'action menée par les équipes de pays.

³ Le système des Nations Unies pour le développement aide actuellement quelque 70 pays à élaborer des cadres de financement national intégré.

Figure 5
Riposte à la COVID-19 au niveau national



Source : Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 », avril 2020.

22. En avril 2020, alors que les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents se sont ralliés à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour appuyer la réponse sanitaire, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lancé le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 en même temps que le Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Il a mobilisé le système des Nations Unies pour le développement sous la coordination des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sous la direction technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et s'est appuyé sur l'ensemble du système pour concourir à l'action socioéconomique. Inscrites au cœur de la riposte se trouvaient les évaluations de l'impact socioéconomique menées par les équipes de pays, suivies de 121 plans de réponse socioéconomique incluant 139 pays et territoires afin de soutenir les gouvernements grâce à une intervention rapide, cohérente et bien coordonnée du système des Nations Unies pour le développement.

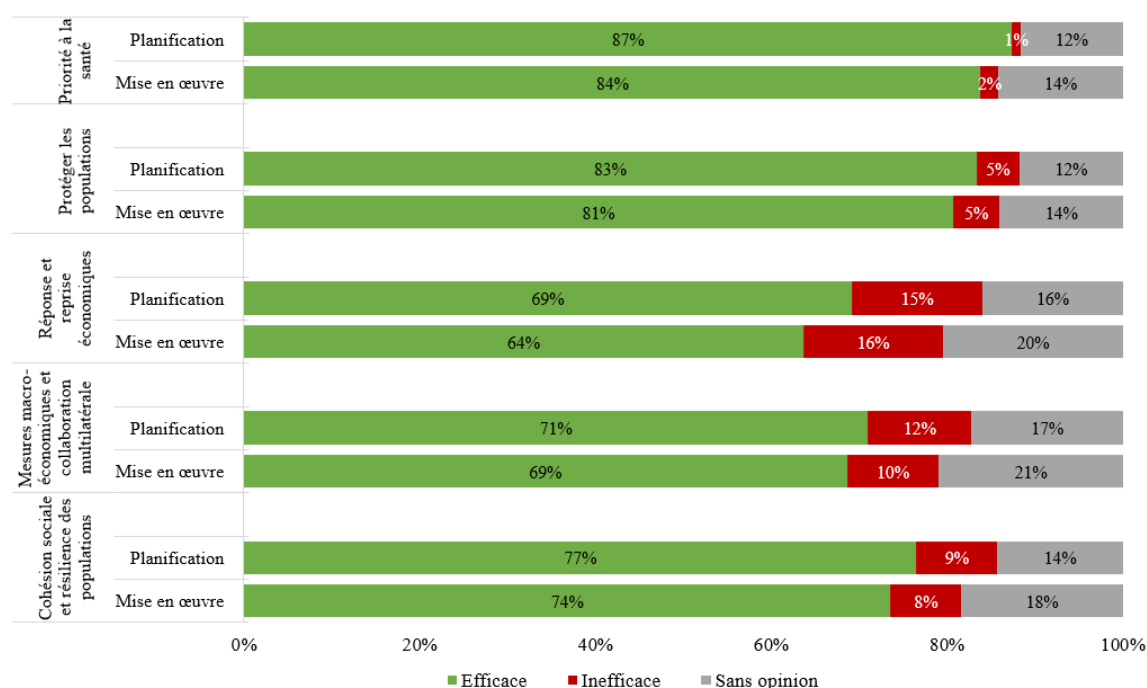
23. Le retour d'information des gouvernements des pays de programme concernant la planification et la mise en œuvre de la réponse socioéconomique a été encourageant. La majorité des répondants aux enquêtes du Département des affaires économiques et sociales étaient d'accord quant à l'efficacité de la planification et de la mise en œuvre des différents piliers de cette réponse (voir fig. 6). Malgré la réaffectation de 3 milliards de dollars par 126 équipes de pays et la mobilisation de 2 milliards de dollars supplémentaires, dont environ 75 millions de dollars par le biais du fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la riposte à la COVID-19 et le

relèvement, les plans de réponse socioéconomique des Nations Unies restent financés à hauteur de moins de la moitié⁴. Ce déficit de financement apparaît de manière frappante lorsqu'il est juxtaposé aux 18 000 milliards de dollars mobilisés par les économies avancées aux fins de la riposte à la COVID-19 et du relèvement. Combler ce déficit reste une priorité pour les pays de programme et dans le cadre des efforts entrepris par le système des Nations Unies.

24. Les réponses des partenaires nationaux mettent également en lumière les domaines dans lesquels nous devons améliorer nos efforts, en particulier la réponse macroéconomique et la collaboration multilatérale. Bien que nous ayons renforcé nos capacités dans ce domaine, ainsi que notre coopération avec les institutions financières internationales dans le cadre de notre contribution à la riposte à la COVID-19, il est clairement nécessaire d'aller plus loin. Réaffirmer le rôle essentiel de l'ONU dans les affaires économiques et le financement international du développement durable est essentiel et requiert un investissement continu et de la persévérance. Nous avançons dans la bonne direction.

Figure 6

Efficacité de la mise en œuvre des plans de réponse socioéconomique des pays face à la COVID-19 dans les cinq piliers de la riposte



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

25. La vue d'ensemble de la contribution du système des Nations Unies pour le développement aux résultats au niveau des pays, présentée dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination du développement, donne, pour la première fois, une idée des résultats concrets auxquels le système des Nations Unies pour le développement a contribué pendant la crise de la COVID-19. Il en ressort que le système des Nations Unies pour le développement a apporté une contribution tangible et significative aux

⁴ https://data.uninfo.org/Home/_ProcessIndicators.

efforts nationaux visant à minimiser les impacts socioéconomiques de la crise et à préparer le terrain pour un relèvement propice à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

26. Comme recommandé dans l'examen quadriennal complet de 2020, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable analysera en 2021 les leçons tirées de la pandémie et des plans de riposte aux niveaux national, régional et mondial afin de mieux se préparer à des crises futures et d'assurer un relèvement et une réponse durables, inclusifs, fondés sur les droits et sur l'égalité des genres. Sous la direction du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la réforme, un rapport sur les premiers enseignements et l'évaluabilité du fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la riposte à la COVID-19 et le relèvement devrait être publié en avril 2021.

Des cadres de coopération cohérents et intégrés

27. Lors de l'examen quadriennal complet de 2020, le Cadre de coopération a été accueilli avec intérêt comme l'instrument de planification et de mise en œuvre le plus important au regard des activités de développement du système des Nations Unies pour le développement au niveau national. En 2019, 11 plans-cadres de coopération ont été élaborés, dont la mise en œuvre a commencé en 2020. La mise en œuvre de 32 plans-cadres devraient commencer au cours de l'année 2021 et 31 autres devraient être conçus cette année pour être mis en œuvre à partir de 2022. D'ici la fin 2021, plus de la moitié des équipes de pays des Nations Unies auront remplacé les anciens plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement par des plans-cadres de coopération. La majorité des plans de réponse socioéconomique des Nations Unies doivent prendre fin le 31 décembre 2021, la riposte des Nations Unies à COVID-19 étant englobée dans le plan-cadre de coopération.

28. Parmi les gouvernements des pays de programme, 92 % ont convenu que les plans-cadres de coopération leur ont permis de faire en sorte que les activités opérationnelles des Nations Unies tiennent dûment compte des priorités nationales et y répondent, contre 89 % en 2019 (voir fig. 7), et 78 % considèrent que les résultats communs ont été davantage privilégiés, contre 74 % en 2019.

Figure 7
Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Réponses des gouvernements des pays de programme	Répartition des réponses			Tendance	
	%, 2020			%	
	D'accord	Pas d'accord	Sans opinion	2019	2020
Le plan-cadre de coopération a permis au Gouvernement de faire en sorte que les activités des Nations Unies tiennent dûment compte des priorités nationales et y répondent, y compris les objectifs de développement durable	92	4	5	89	92
Les résultats communs ont été davantage privilégiés parmi les organismes des Nations Unies (la collaboration entre entités des Nations Unies a produit des résultats) au cours de l'année écoulée	78	10	12	74	78
Depuis le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en 2018, les entités des Nations Unies fondent leurs programmes de pays sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	74	2	25		74

Réponses des entités des Nations Unies	Répartition des réponses		Tendance	
	%, 2020		%	
	Oui	Non	2019	2020
Des mesures spécifiques ont-elles été prises au niveau du siège pour simplifier et harmoniser les instruments de programmation et de communication propres à votre organisme à la lumière des lignes directrices du plan-cadre de coopération ?	60	40		60
Les résultats doivent-ils obligatoirement être repris mot pour mot à partir du plan-cadre de coopération dans le document de programmation par pays de votre entité ?	35	65		35

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

29. Dans le même temps, 65 % des entités du système des Nations Unies pour le développement ne sont toujours pas formellement tenues de dériver les résultats de leurs programmes de pays du cadre de coopération, selon une enquête menée auprès des sièges des entités, et 40 % d'entre elles n'ont encore pris aucune mesure pour harmoniser leur propre programmation avec les orientations et les pratiques liées au plan-cadre de coopération. Il s'agit-là d'un domaine qui requiert une attention urgente de la part des principaux acteurs du système des Nations Unies pour le développement et de leurs organes directeurs respectifs. Il est encourageant de constater, par exemple, qu'à compter de février 2021, les descriptifs de programme de pays présentés aux sessions du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du PNUD seront accompagnés d'au moins un avant-projet de plan-cadre de coopération ou du cadre de résultats convenu. Il est clair qu'une dynamique s'est enclenchée en faveur de la poursuite d'une transformation du système des Nations Unies pour le développement de manière audacieuse, mais cette fenêtre d'opportunité se referme rapidement. Une action décisive des États Membres dans les organes directeurs accompagnera et soutiendra les efforts d'alignement de chaque entité des Nations Unies.

Des configurations nationales adaptées

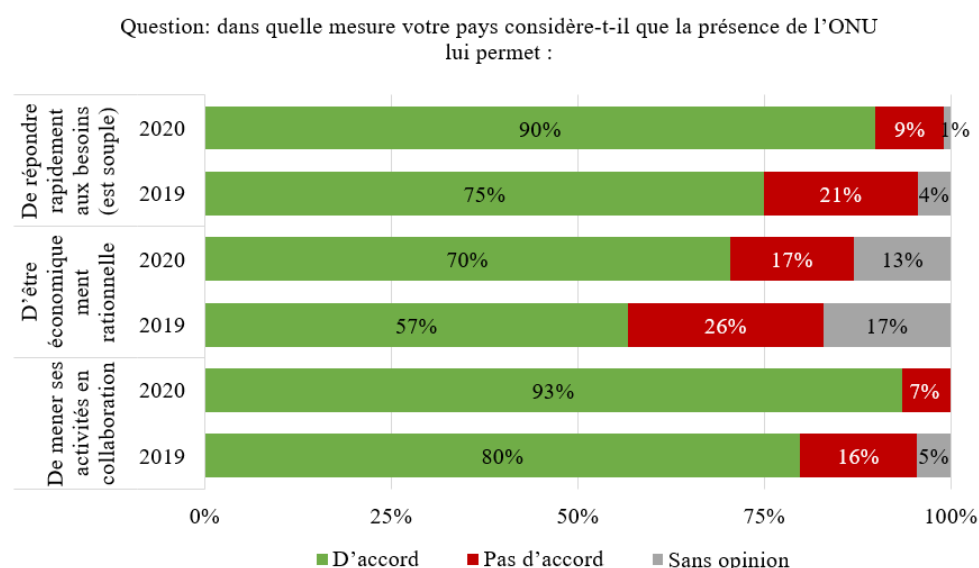
30. Dans les efforts conjoints pour réformer l'Organisation des Nations Unies, les entités ont partagé la vision d'une nouvelle approche des configurations nationales par le système des Nations Unies pour le développement – approche qui assure une présence adaptée, dynamique et réactive, revue périodiquement afin de répondre aux besoins et priorités spécifiques des pays sur la base des plans-cadres de coopération. L'Assemblée générale, dans sa résolution 72/279, a souligné qu'il importait de concevoir des équipes de pays capable de faire fond sur les compétences et atouts de toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement, notamment

les institutions spécialisées sans présence physique. Bien que nous ayons défini les bases nécessaires, notamment les responsabilités et les outils de planification, et que les retours d'information des pays soient généralement meilleurs, nous n'avons pas encore constaté de changements plus importants quant à la configuration des équipes de pays par les entités des Nations Unies.

31. Nous avons un bon point de départ. En 2020, 90 % des pays considéraient que la présence de l'ONU répondait aux besoins et aux priorités nationaux et que les activités étaient menées en collaboration (voir fig. 8). La part des pays qui considéraient que la présence de l'ONU était économiquement rationnelle a considérablement augmenté, passant de 57 % à 70 % entre 2019 et 2020.

Figure 8

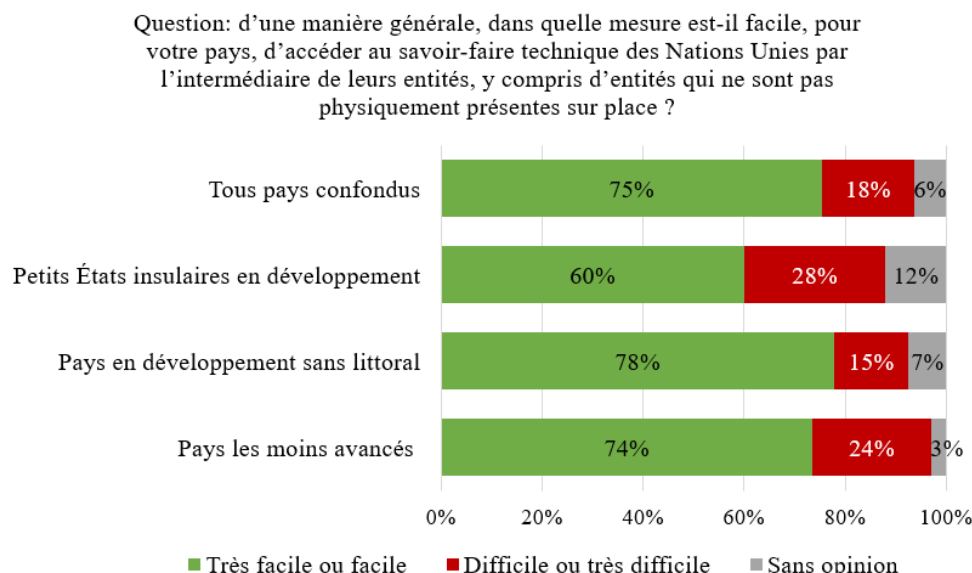
Efficacité de la configuration des équipes de pays des Nations Unies



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

32. Si 75 % des gouvernements des pays de programme estimaient qu'il était facile d'accéder au soutien de l'ONU par l'intermédiaire d'entités qui ne sont pas physiquement présentes sur place, près d'un sur cinq estimait que cela était difficile ou très difficile. Ce taux s'élevait à environ un sur quatre et plus parmi les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés (voir fig. 9), ce qui indique de sérieuses lacunes dans notre action.

Figure 9
Accès au savoir-faire technique des Nations Unies disponible en dehors du pays



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

33. En 2020, la grande majorité (87 %) des gouvernements des pays de programme a indiqué que la présence de l'ONU est adéquatement adaptée à ses défis et priorités, ce qui représente une hausse significative par rapport à 2019 (76 %). Une proportion similaire de gouvernements (85 %) s'accorde à dire que le personnel de l'ONU présent sur place est doté de la bonne combinaison de capacités et de compétences pour soutenir le développement de leur pays.

34. Le système des Nations Unies pour le développement continue de s'employer à faire de nouveaux progrès dans ce domaine. La plupart des pays qui ont élaboré un plan-cadre de coopération en 2020 ont constaté une plus grande implication des entités des Nations Unies dont la présence nationale est limitée ou inexistante, ce qui a considérablement amélioré l'accès aux services offerts par ces entités, indépendamment de leur présence physique. Le Département des affaires économiques et sociales, par exemple, a contribué à l'élaboration de 22 analyses communes de pays couvrant 48 pays. Les commissions régionales sont désormais membres de 49 équipes de pays, contre 40 en 2019. Plusieurs équipes de pays⁵ indiquent que les dialogues structurés sur la configuration des équipes de pays aident à tirer parti des capacités les meilleures et les plus pertinentes du système des Nations Unies pour le développement afin de mettre en œuvre les plans-cadres de coopération et de contribuer à apporter un soutien plus intégré aux pays de programme.

35. Pourtant, nous n'avons toujours pas constaté de changement suffisant dans notre capacité d'actualiser les effectifs en place en fonction de l'évolution des besoins et des priorités nationaux. Je suis convaincu qu'il existe un potentiel beaucoup plus important à cet égard. Je demande donc au Groupe des Nations Unies pour le développement durable d'élaborer un processus précis pour éclairer la décision qui sera prise avec les gouvernements hôtes quant à la configuration des équipes de pays des Nations Unies et de veiller à ce que celles-ci permettent d'obtenir des résultats

⁵ Grâce au suivi par le Bureau de la coordination des activités de développement des pays ayant effectué des exercices de configuration.

dans le contexte du plan-cadre de coopération. Parallèlement, le Bureau de la coordination des activités de développement suivra et analysera l'offre et la demande émanant des entités du système des Nations Unies pour le développement qui ont une présence allégée au niveau des pays et rendra régulièrement compte de leurs activités pour éclairer les mesures prises individuellement et collectivement par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Les mesures visant à améliorer la mobilité du personnel entre les organismes et les lieux d'affectation sont importantes à cet égard. Les gouvernements hôtes ont également un rôle clé à jouer au regard de cette priorité importante.

Des responsabilités plus solides au niveau national

36. Au cours du second semestre de 2019, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a institué à l'échelle mondiale les nouvelles responsabilités et obligations de rendre compte incombant aux entités du système des Nations Unies pour le développement vis-à-vis des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays, conformément à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Nous avons bien progressé, mais des défis importants restent à relever.

37. Les données issues de l'enquête menée par le Bureau de la coordination des activités de développement à la fin de 2020 indiquent une familiarisation croissante avec les nouvelles dispositions en matière de responsabilité – 89 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres d'équipes de pays ont confirmé qu'ils étaient au fait ou assez bien au fait de la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement (voir fig. 10). Parmi les autres indications positives, citons le fait que 14 entités des Nations Unies ont réaligné les critères énoncés dans la description de poste de leurs représentants dans les pays afin de définir clairement la relation avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents⁶ et que 12 entités demandent désormais aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de contribuer aux évaluations des performances des représentants dans les pays (voir fig. 11)⁷. Lorsque les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays ont mutuellement évalué leur conformité avec le cadre de gestion et de responsabilité, moins de 10 % d'entre eux ont été considérés comme non conformes. La plupart des répondants (89 %) ont estimé que les orientations fournies par les entités prises individuellement étaient largement ou relativement cohérentes avec les nouvelles responsabilités définies dans le cadre de gestion et de responsabilité.

⁶ Le Programme alimentaire mondial, l'OMS, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Programme des Nations pour l'environnement (PNUE).

⁷ PAM, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), PNUD, HCR, OIT, FAO, OIM, FNUAP, ONUSIDA, UNICEF et UNOPS.

Figure 10
Chapitre du cadre de gestion et de responsabilité consacré aux pays

	Répartition des réponses		
Coordonnatrices et coordonnateurs résidents et membres des équipes de pays des Nations Unies interrogés	%, 2020		
	Familier ou très familier	Relativement familier	Pas du tout familier
Degré de familiarité avec le chapitre du cadre de gestion et de responsabilité consacré aux pays – Total	64	31	4
Degré de familiarité avec le chapitre du cadre de gestion et de responsabilité consacré aux pays – Coordonnatrices et coordonnateurs résidents	94	5	1
Degré de familiarité avec le chapitre du cadre de gestion et de responsabilité consacré aux pays – Membres des équipes de pays des Nations Unies	60	36	4
Degré de familiarité avec le chapitre du cadre de gestion et de responsabilité consacré aux pays – Membres d'équipes de pays des Nations Unies non présents le pays	57	34	9
	Familier ou très familier	Modérément ou relativement familier	Pas très ou pas du tout familier
Degré de familiarité avec la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité au niveau du pays – Total	49	40	12
Degré de familiarité avec la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité au niveau du pays – Coordonnatrices et coordonnateurs résidents	78	18	3
Degré de familiarité avec la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité au niveau du pays – Membres d'équipes de pays des Nations Unies	43	44	13
Degré de familiarité avec la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité au niveau du pays – Membres d'équipes de pays des Nations Unies non présents le pays	46	31	23
	Entièrement ou largement conforme	Conformité relative ou variable	Non conforme
Évaluation par les membres des équipes de pays des Nations Unies du respect du cadre de gestion et de responsabilité par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents	58	33	8
Évaluation par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents du respect du cadre de gestion et de responsabilité par les membres des équipes de pays des Nations Unies	29	62	9
	Entièrement ou largement cohérentes	Relativement cohérentes	Pas de cohérence ou d'orientations données
À votre avis et dans votre expérience, dans quelle mesure les orientations émanant du siège de votre entités ou de vos bureaux régionaux sont-elles cohérentes avec le cadre de gestion et de responsabilité ?	58	29	13
	Coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Membres des équipes de pays des Nations Unies	
Ont constaté des incohérences dans les orientations émanant du siège de leur entité	65	20	
	Totalement ou largement libres et capables	Relativement libres et capables/Liberté/capacité mitigée	Liberté/capacité limitée ou aucune liberté
Pour les membres d'équipes de pays des Nations Unies : dans quelle mesure vous sentez-vous libres et capable, selon les orientations, les instructions et les mandats émanant de votre entité, de mettre en œuvre le cadre de gestion et de responsabilité et de vous y conformer ?	59	31	10

Source : Bureau de la coordination des activités de développement, sur la base d'une enquête sur le cadre de gestion et de responsabilité menée en 2020.

Figure 11

Mise en œuvre par les entités du système des Nations Unies pour le développement du cadre de gestion et de responsabilité du pays

Répondants dans les entités des Nations Unies	Oui	Non
Les descriptions de poste de vos représentants dans les pays incluent-elles des dispositions qui tiennent compte de la relation de votre représentant vis-à-vis de la coordonnatrice ou du coordonnateur résident(e) des Nations Unies définie dans le nouveau cadre de gestion et de responsabilité ?	74	26
Votre entité exige-t-elle une contribution officielle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'évaluation de la performance des représentant(e)s dans les pays ?	63	37
Votre entité a-t-elle modifié la description de poste des représentants dans les pays afin de garantir qu'ils rendent compte aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de leurs activités individuelles et de leurs contributions respectives aux résultats collectifs du système des Nations Unies pour le développement en vue de la réalisation du Programme 2030 au niveau national, sur la base du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ?	53	47
Votre entité reconnaît-elle les obligations en matière d'établissement de rapports à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les domaines ci-après ?	Yes	No
Planification	75	25
Mobilisation des ressources	69	31
Mise en œuvre des programmes	75	25

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

38. Certains domaines exigent toutefois une attention prioritaire. Tout d'abord, il est nécessaire que les membres de l'équipe de pays des Nations Unies qui ne sont pas présents dans le pays se familiarisent avec les nouvelles dispositions en matière de responsabilité. Deuxièmement, il est nécessaire de renforcer le respect par le siège de l'entité du système des Nations Unies pour le développement des responsabilités définies par l'Assemblée générale, notamment en donnant des orientations claires et cohérentes aux équipes sur le terrain. Seules 12 entités du système ont indiqué qu'elles ne reconnaissaient pas l'obligation de rendre compte à la coordonnatrice ou au coordonnateur résident de la planification, de la mobilisation des ressources et de la mise en œuvre des programmes.

39. Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre à ce jour, je demande au Groupe des Nations Unies pour le développement durable de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les nouvelles responsabilités des équipes de pays des Nations Unies s'ancrent pleinement sur le terrain et que les mesures et dispositions internes – telles que le cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et les directives individuelles relatives aux politiques des entités – sont mises à jour comme il se doit. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable travaille également à l'alignement des dispositions en matière de responsabilité aux niveaux régional et mondial, ce qui contribuera à faciliter de nouveaux progrès. L'attention soutenue des organes directeurs sera également nécessaire pour permettre le changement de comportement attendu de la part du système des Nations Unies pour le développement.

C. Mener des activités opérationnelles efficaces et efficientes

40. La simplification et l'harmonisation des activités opérationnelles est une demande formulée de longue date par l'Assemblée générale dans les résolutions sur l'examen quadriennal complet, et l'on compte que les résultats de la mise en œuvre des réformes du système des Nations Unies pour le développement conduiront à des méthodes de travail plus collaboratives. Dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée a

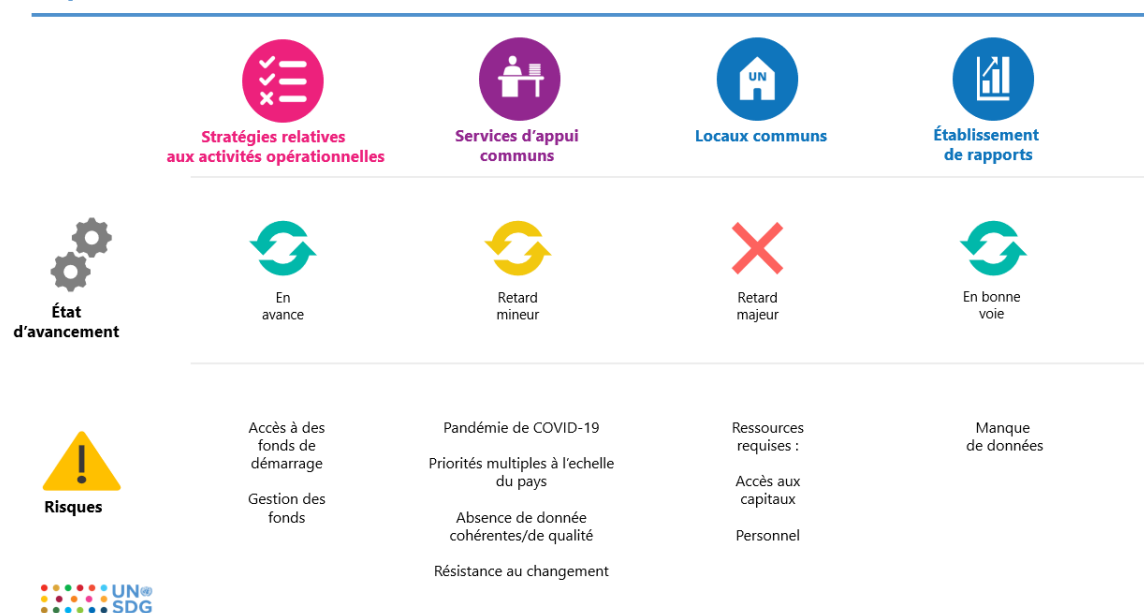
approuvée une série d'améliorations à l'échelle du système qui pourraient permettre des gains d'efficacité⁸.

41. Soutenus par les travaux sur trois principes porteurs (établissement des coûts et des prix, satisfaction du client quant à la prestation de services interinstitutions et déclaration de reconnaissance mutuelle), des efforts considérables ont été entrepris par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et par les équipes de pays des Nations Unies pour mettre en place des stratégies relatives aux activités opérationnelles, fournir des services par le biais de services d'appui communs et de centres mondiaux et régionaux de services partagés, créer des locaux communs et assurer une meilleure communication concernant les résultats et les gains d'efficacité. Dans l'ensemble, nous sommes en passe de tenir nos promesses dans deux de ces quatre domaines et nous sommes bien engagés quant à un troisième. Nous sommes toutefois loin du regroupement dans des locaux partagés (voir fig. 12). La crise de la COVID-19 et les restrictions qui l'accompagnent ont rendu l'avancement de ces travaux plus difficile mais dans certains cas, en particulier lorsqu'il s'agit de créer des locaux partagés, il existe des obstacles spécifiques qui seront plus longs à surmonter.

Figure 12

État d'avancement des réformes des activités opérationnelles

Risques



Source : Bureau de la coordination des activités de développement, 2021.

42. Malgré ces contraintes, nous progressons régulièrement vers les gains prévus, qui sont de l'ordre de 310 millions de dollars d'ici 2022. On estime que les gains d'efficacité annuels ont augmenté de 57 % entre 2019 et 2020 pour atteindre 100,7 millions de dollars des États-Unis. Cela correspond à la réalisation d'au moins 32 % des gains d'efficacité estimés d'ici 2022 (310 millions de dollars), bien que le chiffre réel puisse être beaucoup plus élevé du fait que seulement un tiers des entités

⁸ Voir la note explicative n° 10 sur les gains d'efficacité, disponible (en anglais) à cette adresse : https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/qcpr/10_%20Efficacities%20in%20UNDS%20repositioning.pdf.

disposent actuellement de politiques ou de mécanismes permettant de mesurer ces gains. En 2021, les améliorations prévues pour ce qui est de mesurer l'efficacité et d'en rendre compte renforceront notre capacité de comprendre les gains enregistrés dans toutes les entités et de surveiller et garantir les gains d'efficacité en 2022 et au-delà.

Rendre opérationnels les principes porteurs

43. Les efforts déployés sous la direction du Groupe des innovations institutionnelles relevant du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont débouché sur des politiques, des mécanismes et des processus nouveaux ou actualisés. Trois principes porteurs à l'échelle du système ont été adoptés, qui peuvent faciliter un changement radical en termes d'efficacité et de cohésion des activités sur le terrain.

44. À la fin de 2020, huit entités des Nations Unies, y compris celles qui ont la présence la plus large, avaient souscrit aux principes relatifs à l'établissement des coûts et des prix⁹. Presque tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont maintenant signé la déclaration de reconnaissance mutuelle¹⁰, qui permet aux entités du système des Nations Unies pour le développement de s'appuyer les unes les autres sur leurs politiques et pratiques pour mener des opérations plus rapides et plus efficaces à l'échelle.

45. En 2020, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont fait état de solides progrès en ce qui concerne les politiques internes visant à tirer parti de la reconnaissance mutuelle dans les activités opérationnelles, notamment dans les domaines des achats, de l'administration et des ressources humaines, mais dans une moindre mesure pour ce qui est des technologies de l'information et des finances (voir fig. 13). Dans ce contexte, chaque entité du système ayant une présence physique dans 50 pays ou plus a confirmé qu'elle avait examiné ou était sur le point d'examiner les services opérationnels qu'elle pouvait soit offrir soit acheter à d'autres entités du système. Dans la même enquête, le Programme alimentaire mondial (PAM) a mis en avant sa plateforme de réservation humanitaire, actuellement utilisée par 10 entités et a joué un rôle important dans la facilitation de la logistique liée à la riposte du système des Nations Unies face à la pandémie de COVID-19.

⁹ La FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM.

¹⁰ Les entités qui ont signé la déclaration incluent le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et 20 chefs d'entités des Nations Unies.

Figure 13
Politiques ou procédures permettant la reconnaissance mutuelle

	Répartition des réponses		Tendance	
	%, 2020		%	
Votre entité dispose-t-elle de politiques ou de procédures permettant une reconnaissance mutuelle des politiques et pratiques d'une autre entité dans les domaines ci-après ?	Yes	No	2019	2020
Achat	91,3	8,7	75,0	91,3
Administration	73,7	26,3	55,6	73,7
Ressources humaines	76,2	23,8	50,0	76,2
Logistique	68,4	31,6	52,6	68,4
Informatique et communications	61,1	38,9	50,0	61,1
Finances	66,7	33,3	50,0	66,7

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

Déploiement des stratégies des équipes de pays des Nations Unies relatives aux activités opérationnelles

46. Les stratégies relatives aux activités opérationnelles des équipes de pays des Nations Unies définissent la collaboration en matière de services opérationnels et les arrangements au niveau national en tant que moyen de réduire les coûts et d'éliminer la duplication des efforts. Dans le même temps, elles contribuent à créer un élan vers un plus grand nombre de services communs, en augmentant immédiatement la collaboration entre les organisations du système des Nations Unies et en aidant à préparer le terrain pour des services d'appui communs dans l'avenir.

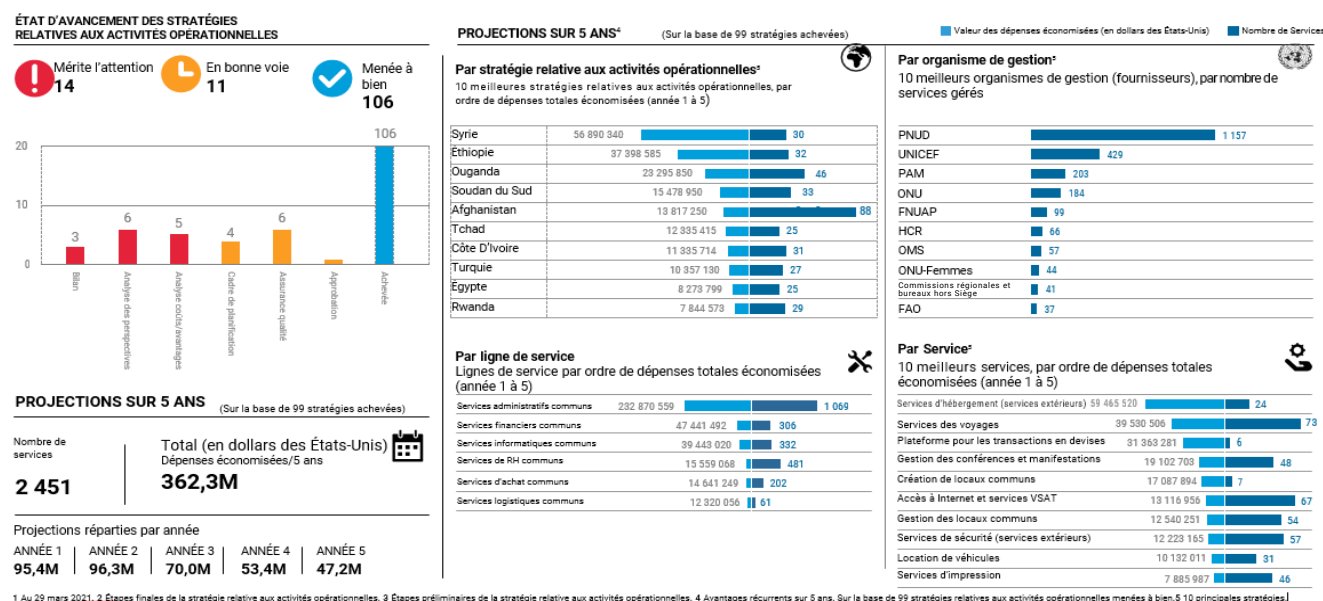
47. Le déploiement mondial des stratégies relatives aux activités opérationnelles, qui a débuté en octobre 2019, est en bonne voie pour une mise en œuvre complète par toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici la fin de 2021. À la fin de 2020, 78 équipes de pays disposaient d'une stratégie commune améliorée relative aux activités opérationnelles, accompagnée d'une plateforme en ligne spécifique et d'un suivi continu des données propres à chaque pays. Treize entités des Nations Unies ont élaboré des directives internes et ont informé leurs bureaux nationaux pour qu'ils appuient ces efforts au niveau national. Plus de 1 500 membres du personnel dans l'ensemble des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont reçu une formation approfondie lors de séances organisées en personne et virtuellement. Cette formation est étayée par un cours de certification en ligne élaboré par le Bureau de la coordination des activités de développement au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en partenariat avec l'École des cadres du système des Nations Unies, qui sera obligatoire pour tous les chefs des opérations des équipes de pays des Nations Unies à partir de 2021.

48. Plusieurs services communs à fort impact offrant des possibilités de collaboration pourraient permettre d'éviter des coûts importants, favoriser l'amélioration de la qualité et avoir un impact social s'ils étaient assurés conjointement. Il s'agit notamment de la gestion du parc automobile, des services d'hébergement, des solutions faisant appel à l'énergie solaire, de l'accroissement des capacités d'accueil des personnes en situation de handicap dans les locaux de l'ONU, des plateformes Web et numériques et des services de recrutement.

49. L'impact des stratégies relatives aux activités opérationnelles des équipes de pays des Nations Unies devrait se concrétiser sur une période de trois à cinq ans de mise en œuvre, à mesure que les services communs sont mis en place et utilisés par les entités des Nations Unies au niveau national. Les gains d'efficacité projetés sur une période de cinq ans sont actuellement estimés à 362 millions de dollars (voir fig. 14).

Figure 14
Impact des stratégies relatives aux activités opérationnelles

PRÉVISIONS DE L'IMPACT DES STRATÉGIES RELATIVES AUX ACTIVITÉS



Abréviations : M = millions.

Source : Bureau de la coordination des activités de développement, 2021.

Fournir des services par l'intermédiaire de services d'appui communs et de centres de services partagés mondiaux et régionaux

50. Les services d'appui communs contribuent à l'efficacité et à la cohésion en assurant une série d'activités nécessitant une présence sur place, y compris des services au niveau national. Ils génèrent des gains d'efficacité en créant des volumes d'échelle grâce à la suppression des processus, des services et des efforts redondants au niveau des pays et au regroupement de services relevant des stratégies relatives aux activités opérationnelles et d'une gamme de services supplémentaires qui sont assurés par un seul prestataire de services.

51. Les restrictions de voyage et autres limitations résultant de la pandémie ont retardé le déploiement des services d'appui communs et des plans visant à mettre en place de tels services dans toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici 2022. Après son approbation par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en août 2020, le plan de déploiement des services d'appui communs a mobilisé 10 équipes durant sa première phase, et en mobilisera 20 autres durant sa deuxième phase en 2021. Toutes les équipes de pays des Nations Unies devraient avoir

mis en place des services d'appui communs dans les pays restants d'ici 2024, sur la base des enseignements tirés des premières phases de déploiement.

52. Le système des Nations Unies pour le développement a également continué à recenser les possibilités de regrouper les centres de services partagés mondiaux et régionaux, favorisant ainsi à la fois une intégration verticale des opérations au sein des entités du système des Nations Unies et la possibilité de faire fond sur les politiques de reconnaissance mutuelle entre elles. En 2020, environ 40 % des entités du système ont indiqué avoir créé des centres de services mondiaux, et 5 % d'entités supplémentaires prévoient de le faire, avec des taux similaires pour les centres de services régionaux établis et prévus. Il est encourageant de constater qu'en 2020, près des deux tiers des entités du système des Nations Unies ont déclaré utiliser les centres de services mondiaux ou régionaux d'autres entités, et que plus de 40 % d'entre elles ont prévu de rationaliser davantage leurs activités opérationnelles (voir fig. 15). Par exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM prévoient actuellement de créer un centre de solutions numériques qui aura recours à l'automatisation robotique pour les transactions et processus manuels portant sur de gros volumes. Ce centre utilisera également des plans d'automatisation de processus supplémentaires qui pourront être regroupés au niveau mondial.

Figure 15
Centres de services partagés mondiaux et régionaux mis en place

	Répartition des réponses		Tendance	
	%, 2020		%	
	Oui	Non	2019	2020
Votre entité utilise-t-elle un centre de services mondial ou régional relevant d'une autre entité ?	65,2	34,8	47,8	65,2
Votre organisation a-t-elle prévu d'investir davantage dans la rationalisation interinstitution des activités opérationnelles ?	40,9	59,1	33,3	40,9

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

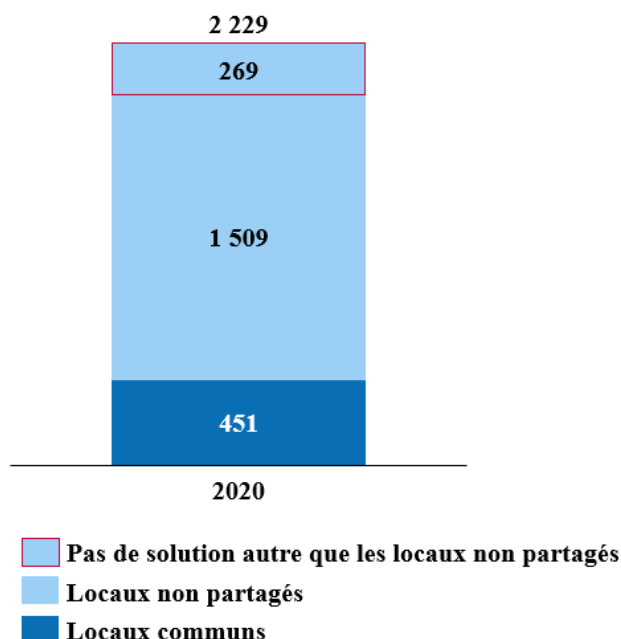
Création de locaux communs

53. La réalisation de l'objectif ambitieux consistant à ce que 50 % des locaux communs des Nations Unies abritent plus d'une entité d'ici 2021 s'avère difficile et nécessitera des efforts supplémentaires¹¹. À la fin de l'année 2020, le système des Nations Unies occupait des locaux répartis dans 2 229 bureaux et dans 131 pays ; 269 de ces locaux ne peuvent être regroupés car ils constituent la seule présence des Nations Unies dans le lieu d'affectation concerné et 451 autres sont déjà des locaux communs (voir fig. 16)¹². Ainsi, seuls 23 % des locaux à usage de bureaux des Nations Unies dans les 131 pays où le système des Nations Unies pour le développement est présent peuvent actuellement être considérés comme des locaux communs.

¹¹ Dans la résolution 72/279, l'Assemblée générale s'est félicitée des mesures prises pour mettre en place des modalités de fonctionnement communes, selon qu'il convient, l'objectif fixé étant de 50 % de locaux communs d'ici à 2021. En 2017, un décompte de base superficiel avait permis de recenser plus de 2 900 locaux de l'ONU dans le monde, dont seulement 16 % étaient des locaux communs.

¹² Sur la base de l'hypothèse d'un minimum de deux locaux uniques combinés en un local commun et des effectifs présents dans les locaux et les bureaux en 2020.

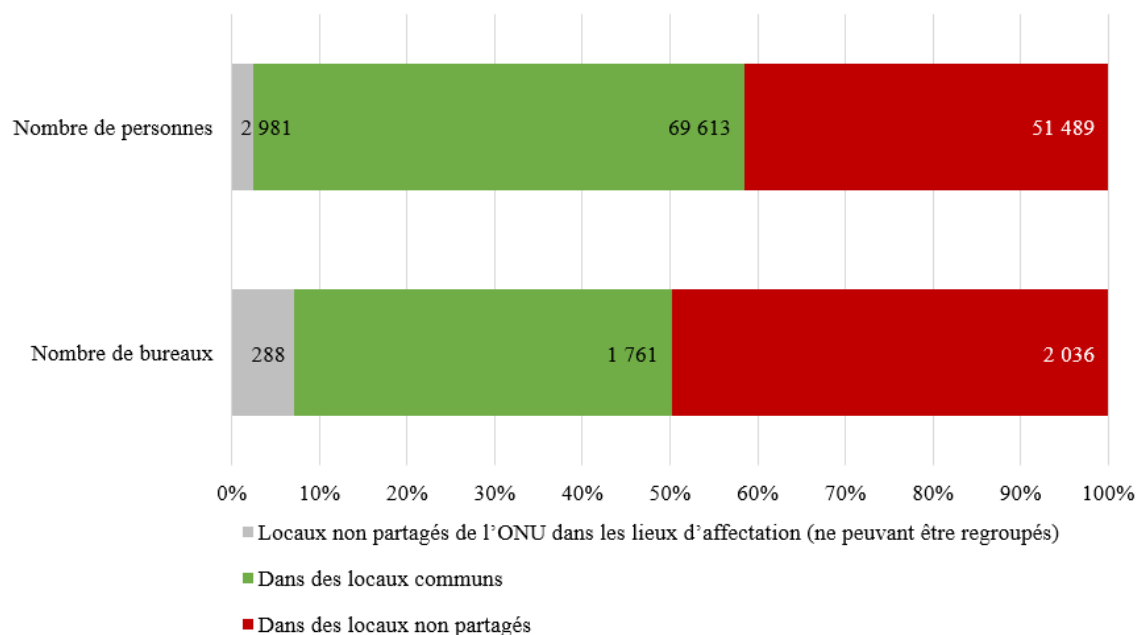
Figure 16
Système de partage des locaux des Nations Unies



Source : Bureau de la coordination des activités de développement, 2021.

54. Il est encourageant de constater que plus de la moitié des bureaux des Nations Unies (54 %) sont situés dans des locaux communs et que plus de 40 % du personnel des Nations Unies travaille dans des locaux communs (voir fig. 17). Le nombre de colocations concernant les centres d'information des Nations Unies et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (dans les mêmes locaux) a légèrement augmenté, passant de 27 en 2019 (61 %) à 28 en 2020 (64 %). Pourtant, au rythme actuel des regroupements, l'objectif de 50 % de locaux communs ne serait atteint qu'après la fin de l'examen quadriennal complet de 2020. Nous devons prendre des mesures pour rectifier notre trajectoire et, ce faisant, remédier aux goulets d'étranglement structurels restants, dont aucun n'est insoluble. Il s'agit notamment des coûts importants et ponctuels souvent associés à la conception et à la construction ou à la rénovation des bâtiments et à la rupture des baux à long terme ; et de la difficulté, sur certains sites, d'identifier de nouveaux locaux pouvant accueillir un grand nombre d'entités et répondant à toutes les normes de sûreté et de sécurité, d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ainsi que des infrastructures et des aménagements intérieurs respectueux de l'environnement et de l'efficacité énergétique.

Figure 17
Bureaux et personnel des Nations Unies se trouvant dans des locaux communs



Source : Bureau de la coordination des activités de développement, 2021.

55. Je suis déterminé à continuer à travailler avec les principaux acteurs du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres pour surmonter ces obstacles. Les investissements en capital des États Membres et d'autres partenaires du secteur privé sont particulièrement cruciaux pour ce qui est de permettre des progrès plus rapides dans la réalisation de l'objectif de 50 % de locaux communs. Les investissements en capital ou en nature à l'appui de locaux communs, par exemples ceux récemment consentis par les Gouvernements de l'Égypte, du Guyana, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan, du Sénégal, et du Vietnam, entre autres, montrent que des progrès significatifs sont possibles dans ce domaine. Je compte sur le soutien, notamment en nature, de tous les gouvernements hôtes.

Rapports sur l'efficacité à l'échelle du système

56. Grâce à la force mobilisatrice des principaux responsables du système des Nations Unies pour le développement, notamment les coprésidents du Groupe des innovations institutionnelles, nous avons réalisé des progrès sans précédent en matière de transparence et d'établissement de rapports sur les gains d'efficacité à l'échelle du système. Cela a nécessité des efforts importants au sein des organismes eux-mêmes, étant donné que seulement 33 % des entités étaient dotées d'une politique ou d'un système spécifique pour mesurer les gains d'efficacité. Dans l'ensemble, moins de 40 % (9 sur 23) des organismes rendent compte à leurs organes directeurs des gains d'efficacité résultant des stratégies opérationnelles, du partage des locaux ou d'autres facteurs¹³.

57. Une équipe spéciale chargée de l'établissement de rapports sur l'efficacité a été créée en 2020 afin, en concert avec 16 entités du Groupe des Nations Unies pour le

¹³ OIT, CNUCED, PNUD (y compris les Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), FNUAP, HCR, UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ONU-Femmes, PAM.

développement durable, dont le Secrétariat de l'ONU¹⁴, d'affiner les estimations, la méthodologie et l'exhaustivité des informations que l'Organisation peut fournir aux États Membres chaque année, et devrait réaliser des progrès importants au cours de l'année 2021. Cela a contribué à renforcer notre capacité de rendre compte collectivement et de commencer à mesurer les gains d'efficacité dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

58. Ces données sont encourageantes. Les gains d'efficacité sont estimés à plus de 64 millions de dollars pour 2019, première année du repositionnement, et à 100 millions de dollars pour 2020, y compris les gains de temps quantifiés et les estimations relatives à l'élimination de certaines dépenses. Ces gains sont une agrégation des gains d'efficacité dans les différentes entités, pays et processus des Nations Unies. Ils se traduisent par une réponse plus rapide et une fourniture plus efficace de services de soutien aux pays pour la réalisation du Programme 2030. Les gains réels ont probablement été plus importants que ce qui a été enregistré, car les rapports ne sont pas complets pour toutes les entités des Nations Unies et les échéances et la mise en œuvre varient selon les mécanismes de collecte de données.

59. L'essentiel des gains d'efficacité résulte de mesures spécifiques aux entités des Nations Unies (66 %). Les gains découlant des stratégies opérationnelles des équipes de pays des Nations Unies ont augmenté de 300 % (passant de 7,3 millions de dollars à 23,1 millions de dollars) entre 2018 et 2020, tandis que les initiatives bilatérales concernant par exemple la gestion du parc automobile (PAM, HCR, UNICEF, PNUD et FNUAP), la plateforme de réservation humanitaire (PAM, HCR) et les centres mondiaux de services partagés, ont généré des gains supplémentaires. C'est là le signe d'un changement très attendu dans les modèles opérationnels du système des Nations Unies pour le développement.

60. Nous faisons des progrès, mais le chemin à parcourir reste difficile. Pour atteindre pleinement les objectifs fixés dans le cadre de ces réformes et, surtout, répondre aux attentes des États Membres, je suis déterminé à continuer à avancer diligemment, en travaillant main dans la main avec les dirigeants de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Je suis particulièrement reconnaissant à l'UNICEF et au FNUAP d'avoir accepté de prendre la direction du Groupe des innovations institutionnelles, avec l'ambition de nous aider à faire passer cet axe de travail à l'étape suivante. Le soutien et les encouragements des organes directeurs concernés et des gouvernements hôtes resteront essentiels. Les entités des Nations Unies s'emploieront continuellement à accroître l'efficacité et l'efficacité et à simplifier les pratiques de fonctionnement en collaboration avec le Comité de haut niveau sur la gestion, et à examiner les efforts déployés à cet égard. Grâce à un système plus transparent et à la présentation plus régulière de rapport sur les gains d'efficacité, les États Membres sont mieux placés que jamais pour garantir que les ressources allouées au développement durable sont utilisées de la manière la plus efficace et la plus efficiente.

III. Adapter la réponse du système des Nations Unies aux contextes nationaux et régionaux spécifiques

61. L'examen quadriennal complet de 2020 fait ressortir la nécessité d'adapter le soutien qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement aux pays de programme en fonction des circonstances qui leur sont propres ; de continuer à

¹⁴ Ces entités sont la FAO, l'OIT, l'OIM, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, ONU-Femmes, ONUSIDA, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'ONUDI, l'UNOPS, le PAM et l'OMS.

renforcer notre offre dans les bureaux multipays ; d'exploiter pleinement le potentiel de nos ressources régionales ; et de renforcer la coopération, de la collaboration et de la coordination dans l'action humanitaire, l'action en faveur du développement et l'action en faveur de la paix. Ces efforts touchent au cœur même des réformes du système des Nations Unies pour le développement et concernent directement notre capacité de mieux aider tous les pays à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

62. Ces dernières années, nous avons fait des progrès importants. Nous constatons que les équipes de pays des Nations Unies répondent mieux aux besoins de développement spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement depuis le lancement des réformes. Par ailleurs, nous progressons bien dans le travail d'harmonisation qui vise à faire cadrer nos fonctions de mobilisation et d'appui aux politiques à l'échelle mondiale avec notre travail sur le terrain, en particulier dans des domaines importants mis en évidence par les gouvernements des pays de programme et l'examen quadriennal complet, comme le financement. Nous avons agi rapidement pour renforcer notre présence dans les petits États insulaires en développement et l'offre que nous proposons par l'intermédiaire des bureaux multipays. Les jalons sont désormais posés pour maximiser l'impact de nos ressources régionales. En outre, nos efforts pour renforcer la collaboration et la cohérence dans toutes les opérations des Nations Unies menées dans des contextes fragiles donnent de meilleurs résultats.

63. Dans l'ensemble, je me réjouis des progrès accomplis, mais, dans certains domaines concrets, il faut aller encore plus loin. Il convient d'augmenter la part du financement du développement allouée aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. L'indice de vulnérabilité multidimensionnel en cours d'élaboration devra faire l'objet d'une vaste campagne de diffusion et être conjugué à des mesures concrètes afin d'accroître l'accès des pays à revenu intermédiaire vulnérables au financement. Il importe de suivre de près l'offre proposée par les bureaux multipays pour garantir que les nouveaux dispositifs produisent des effets concrets sur le terrain. De même, les nouveaux arrangements régionaux s'inscrivent dans le cadre d'un exercice de repositionnement à plus long terme et il importe de redoubler de vigilance au cours du cycle d'examen quadriennal complet pour s'assurer que les nouvelles structures se traduisent par une meilleure contribution aux résultats. En vue de renforcer la collaboration et la cohérence entre les opérations des Nations Unies menées dans des contextes fragiles, il est clairement nécessaire d'adopter une approche plus systématique et de financer le changement de comportement afin d'encourager une approche plus intégrée et cohérente.

A. Pays en situation particulière

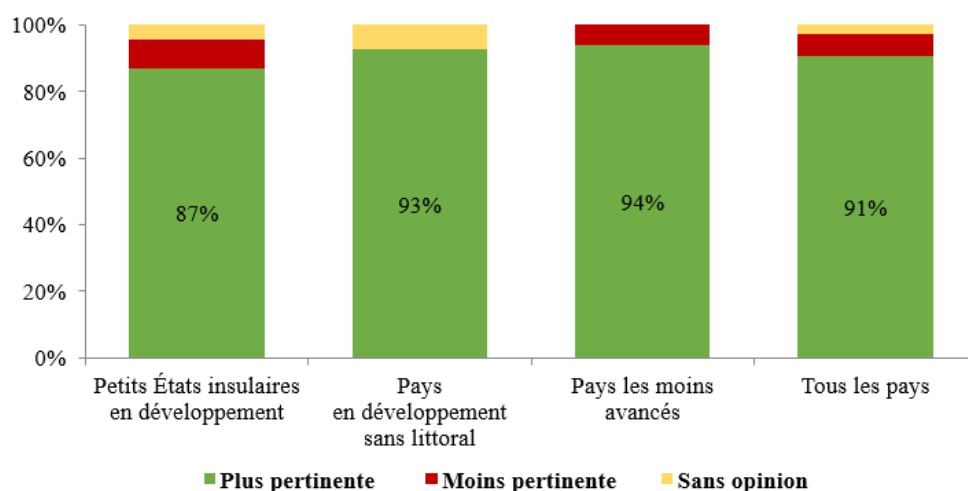
64. La capacité du système des Nations Unies pour le développement à appuyer les besoins et les priorités spécifiques des pays en situation particulière dans le cadre de leur transformation structurelle sera un baromètre fiable nous permettant de déterminer si nous honorons ou pas la promesse de réformes dont l'examen de 2020 était porteur et les orientations qui y avaient été énoncées. Il est encourageant de constater d'après les résultats de la dernière enquête du Département des affaires économiques et sociales que nous allons dans la bonne direction.

65. De toutes les catégories de pays, les gouvernements des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral affichent les meilleurs taux de satisfaction pour ce qui est de la pertinence de l'action du système des Nations Unies pour le développement et de son alignement sur les besoins nationaux. Comme le montre la

figure 18, 94 % des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral considèrent que l'action du système des Nations Unies s'est mieux adaptée à leurs besoins de développement au cours des trois dernières années, contre 91 % pour l'ensemble des pays de programme.

Figure 18

Évolution de l'alignement de l'action du système des Nations Unies sur les besoins nationaux au cours des trois dernières années

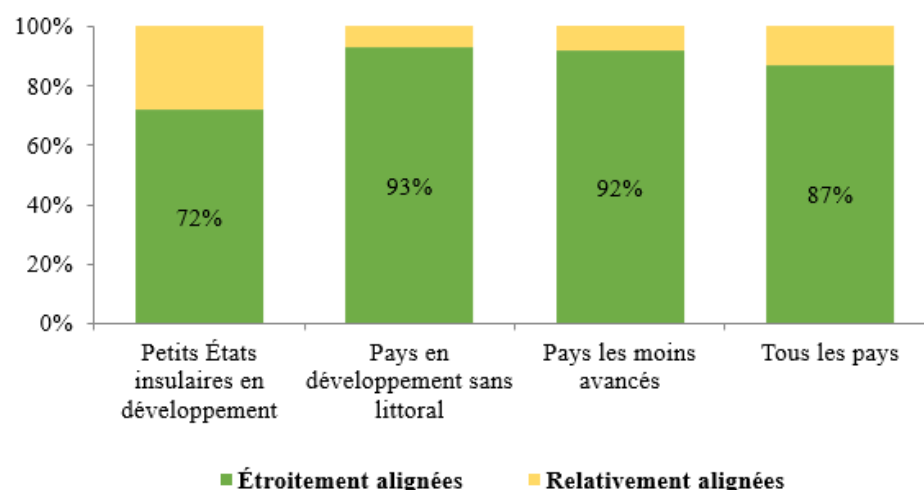


Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme

66. Il convient toutefois de noter que seulement 72 % des gouvernements de petits États insulaires en développement considèrent que les activités du système des Nations Unies sont alignées sur les besoins et les priorités de développement de leur pays (voir fig. 19). En outre, seulement 17 % d'entre eux déclarent avoir reçu un rapport annuel sur les résultats établi par la coordonnatrice ou le coordonnateur résident(e) et l'équipe de pays des Nations Unies, contre 47 % pour l'ensemble des pays de programme.

Figure 19

Alignement des activités des Nations Unies sur les besoins et priorités de développement des pays



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

67. Les dépenses du système des Nations Unies pour le développement dans les pays de programme ont augmenté de plus de 40 % au cours des cinq dernières années et il est encourageant de constater qu'elles ont augmenté de 83 % dans les pays les moins avancés, de 54 % dans les petits États insulaires en développement, de 32 % dans les pays en développement sans littoral et de 32 % en Afrique (voir tableau 1). Si l'on considère les chiffres par habitant, le système des Nations Unies pour le développement consacre le plus de fonds aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral (15,51 dollars et 14,76 dollars respectivement), lesquels sont suivis de relativement près par les petits États insulaires en développement (12,33 dollars) et l'Afrique (10,26 dollars). Les pays à revenu intermédiaire arrivent loin derrière (2,85 dollars par habitant).

Tableau 1
Dépenses, par catégorie de pays

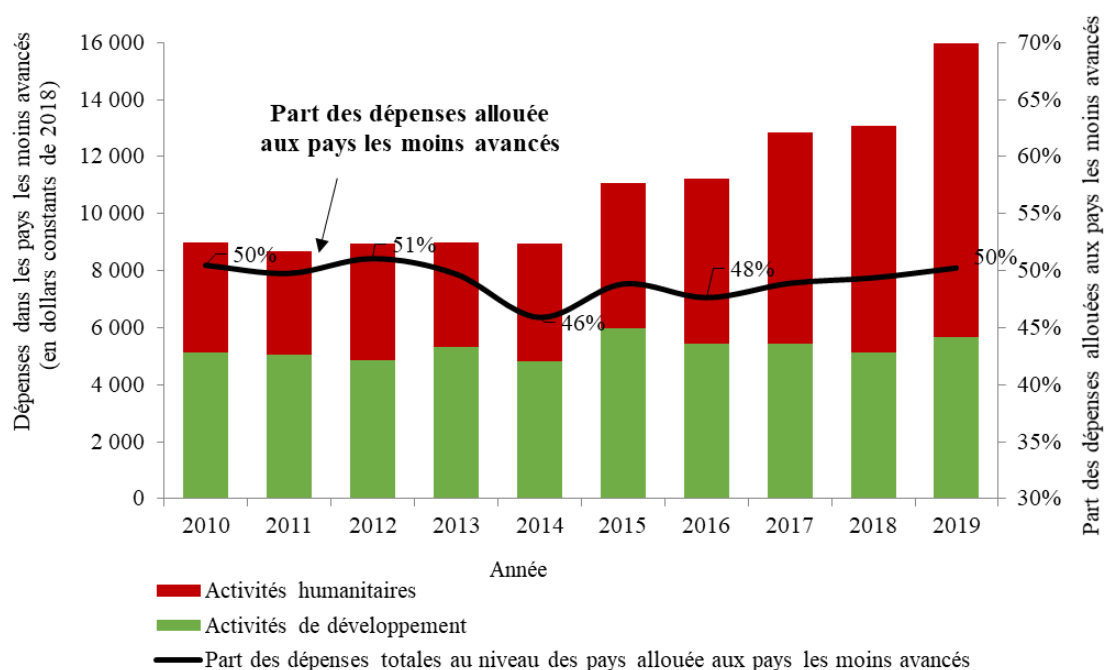
Catégorie de pays	Nombre de pays	Total des dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Dépenses moyennes par pays (en millions de dollars É.-U.)		Évolution des dépenses sur cinq ans (en termes réels)	Dépenses par habitant (dollars É.-U.)
			2019	2014		
Pays les moins avancés	47	15 656	333	185	+83 %	15,51
Pays en développement sans littoral	32	7 511	235	182	+32 %	14,76
Petits États insulaires en développement	48	809	17	11	+54 %	12,33
Afrique	55	13 070	238	180	+32 %	10,26
Pays à revenu intermédiaire	105	15 716	150	118	+26 %	2,85
Tous les pays de programme	162	30 448	188	133	+41 %	4,84

Note : Un même pays peut appartenir à plusieurs catégories.

68. Si ces tendances sont intrinsèquement positives, la ventilation du financement entre l'aide humanitaire et l'aide au développement fait apparaître une perspective différente. Ainsi, sur les 15,6 milliards de dollars dépensés dans les pays les moins avancés en 2019, 64 % ont été consacrés à des activités d'aide humanitaire, tandis que 36 % ont été consacrés à des activités de développement (voir fig. 20). De fait, les dépenses liées au développement dans les pays les moins avancés sont essentiellement restées stables au cours des dix dernières années. Il ressort de ces constatations qu'il est urgent que le système des Nations Unies pour le développement mette également en œuvre des mesures permettant d'accorder la priorité aux allocations de fonds destinées aux pays les moins avancés, comme l'a demandé l'Assemblée générale.

Figure 20

Dépenses dans les pays les moins avancés, de 2010 à 2019



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2021.

69. S'agissant des pays les moins avancés, le système des Nations Unies pour le développement continue de promouvoir la réalisation du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devrait se tenir en janvier 2022, ont été lancés. Un rapport sur l'appui apporté aux pays les moins avancés, notamment sur les pratiques exemplaires et les recommandations visant à renforcer l'efficacité du système des Nations Unies dans le contexte de ces pays, est en cours d'établissement et servira de base aux efforts qui seront entrepris à l'avenir. Le système des Nations Unies pour le développement a également renforcé son soutien aux quatre pays qui doivent normalement sortir de la catégorie des pays les moins avancés au cours du cycle actuel de l'examen quadriennal complet¹⁵, par

¹⁵ Bhoutan (2023), Angola (2024), Sao Tomé-et-Principe (2024) et les Îles Salomon (2024). Vanuatu a été reclassé en décembre 2020 et a bénéficié du soutien du système des Nations Unies pour le développement. Il est également inclus dans les données de financement de 2019 présentées dans cette section.

l'intermédiaire de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt, coordonnée par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. J'ai demandé à la Haute-Représentante de veiller à ce que ce même type de soutien soit accordé à cinq pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, dont le reclassement a été recommandé par le Comité des politiques de développement en février 2021 : Bangladesh, Kiribati, République démocratique populaire lao, Népal et Tuvalu. En outre, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés continue de soutenir les activités menées dans les pays relevant de cette catégorie et fait office de pôle de connaissances permettant de mettre en rapport les besoins de ces pays en matière de science, de technologie et d'innovation, les ressources disponibles et les acteurs dans ces mêmes pays. Il est essentiel d'accroître la capitalisation de la Banque étant donné que les contributions de 2020 (2 millions de dollars) ont été légèrement inférieures à celles reçues en 2019 (2,12 millions de dollars). Le monde entier s'est félicité que la cible 17.8 des objectifs de développement durable ait été atteinte et n'a cessé de saluer le rôle que joue la Banque de technologie pour aider les pays les moins avancés à opérer un raccourci technologique, dans la mesure du possible, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs. Il reste toutefois que le soutien financier est loin d'être suffisant pour que la Banque puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

70. Le système des Nations Unies pour le développement continue en outre d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, notamment en facilitant les discussions entre ces pays et d'autres parties prenantes au sujet de la feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne pendant les cinq années restantes, adoptée par le Groupe des pays en développement sans littoral en septembre 2020. Les activités menées en 2020 ont consisté à tenter de surmonter les difficultés rencontrées du fait de la pandémie de COVID-19 et à organiser un dialogue régional sur le renforcement de la connectivité des transports dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. La deuxième Conférence mondiale des Nations Unies sur les transports durables, qui devrait se tenir à Beijing en 2021, offre l'occasion de catalyser les investissements dans le transport durable dans les pays en développement sans littoral, en particulier lorsque les pays cherchent à stimuler un relèvement à forte intensité d'emploi, inclusif et durable, après la crise de la COVID-19.

71. En 2020, le système des Nations Unies a soutenu la riposte des petits États insulaires en développement à la pandémie de COVID-19 et les a aidés à intégrer les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les objectifs de développement durable dans les processus de développement nationaux au moyen de réunions du Groupe consultatif interorganisations et de réunions régionales des points focaux nationaux de ces pays dans la région Asie-Pacifique, dans les Caraïbes et dans les régions de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale. En ce qui concerne la riposte socio-économique du système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19, les gouvernements des petits États insulaires en développement ont été plus positifs que l'ensemble des pays de programme quant à son exhaustivité et son efficacité, mais moins satisfaits quant à sa cohérence et sa rapidité. De plus amples détails concernant le renforcement de l'appui que le système des Nations Unies pour le développement apporte à cette catégorie de pays figurent aux sections B et C ci-après.

72. La pandémie de COVID-19 a surgi à un moment où les perspectives semblaient encourageantes dans de nombreux pays africains ; les prévisions indiquaient alors une

hausse de la croissance économique de 2,9 % en 2019 à 3,5 % en 2021¹⁶ et des progrès importants avaient été enregistrés quant à l'élimination de la pauvreté et aux indicateurs de santé. Cependant, le sous-financement chronique du système de santé et les inégalités économiques existantes ont rendu l'Afrique particulièrement vulnérable aux effets de la pandémie. La mobilisation du système des Nations Unies pour le développement en Afrique reste solidement rattachée au Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et représente 42 % des dépenses totales au niveau des pays (une augmentation par rapport aux 40 % en 2015). Dans le cadre de sa riposte, le système des Nations Unies pour le développement a lancé le Centre de connaissances de l'ONU sur la COVID-19 en Afrique afin d'apporter une réponse rapide, efficace et coordonnée face à la pandémie. Il faut soutenir et renforcer ce centre et l'adapter à l'évolution de la situation afin d'en faire un instrument clé pour le suivi de l'impact de la pandémie en Afrique et une plateforme interactive et participative propice à la collaboration s'agissant de la riposte et des questions plus vastes relatives au programme de développement du continent.

73. Le système des Nations Unies accorde de plus en plus d'attention aux besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire, où se trouvent 75 % de la population mondiale et plus de 60 % de la population vivant dans la pauvreté. La pandémie a encore accentué l'extrême vulnérabilité de certains pays à revenu intermédiaire face aux chocs, compte tenu de leur dépendance excessive à l'égard des exportations de produits primaires, de l'instabilité des taux de change et des flux de capitaux, de l'accroissement des inégalités et des lacunes dans les systèmes de protection sociale. De nombreux pays à revenu intermédiaire sont également aux prises avec des difficultés externes, notamment les changements climatiques et, pour certains pays particulièrement vulnérables, l'accès aux financements externes. La pandémie devrait également entraîner de nouvelles hausses de la dette, imposant une charge supplémentaire à ces pays.

74. Au cours de l'année écoulée, j'ai mené, grâce à l'appui des chefs de Gouvernement du Canada et de la Jamaïque, un effort soutenu visant à mobiliser une riposte mondiale à la crise de la COVID-19. L'idée était de garantir que tous les pays en développement disposent de la marge de manœuvre budgétaire et du soutien financier nécessaires pour préserver les acquis du développement, permettre un relèvement solide et jeter les bases d'une réalisation accélérée des objectifs de développement durable pendant le reste de la décennie d'action. Des progrès ont été faits dans certains domaines, notamment l'extension de l'Initiative de suspension du service de la dette, la création du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et l'émission potentielle par le Fonds monétaire international d'une nouvelle série de droits de tirage spéciaux à hauteur de 650 milliards de dollars. Mais il faut faire davantage pour apporter un soutien aux plus vulnérables, notamment à de nombreux pays à revenu intermédiaire vulnérables qui sont exclus de ces initiatives. À cet égard, je continuerai d'exhorter les décideurs à prendre des mesures plus ambitieuses pour ce qui est de l'allègement de la dette et des questions de liquidités, notamment en élargissant l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette aux pays à revenu intermédiaire vulnérables, en réaffectant les droits de tirage spéciaux inutilisés pour que les liquidités parviennent à ceux qui en ont le plus besoin, en amenant les créanciers privés à la table des négociations et en entreprenant une réforme de l'architecture internationale de la dette pour faire cesser le cycle infernal

¹⁶ Organisation des Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2020*.

des vagues d'endettement, des crises de la dette et des décennies de développement sacrifiées.

75. La crise de la COVID-19 a de nouveau mis en évidence le coût alternatif que suppose le maintien du produit intérieur brut (PIB) par habitant comme mesure clé de la réussite du développement, étant donné que cette mesure fait abstraction des facteurs climatiques, de la perte de biodiversité, de la pollution, des inégalités de genre et des facteurs de vulnérabilité. Plusieurs groupes de pays, des États Membres à titre individuel, des organisations de la société civile et des universitaires préconisent depuis longtemps de ne plus se contenter du PIB dans les mesures nationales et mondiales du progrès. À cette fin, sur la base des travaux précurseurs du PNUD¹⁷, de la Commission de statistique et d'autres entités, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable commencera en 2021 à tracer la voie à suivre en analysant les implications de l'utilisation d'autres mesures pour déterminer le progrès économique et social. Afin de contribuer à ces efforts, des possibilités liées à l'utilisation d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel ont été élaborées sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les bureaux multipays et les petits États insulaires en développement, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et en consultation avec tous les États Membres concernés ainsi que des donateurs. Cet indice apportera une réponse à la demande de longue date, énoncée dans les Orientations de Samoa, consistant à mettre à disposition une méthodologie permettant de redéfinir le droit au financement du développement durable dans les petits États insulaires en développement et de trouver des solutions pour assurer la soutenabilité de la dette à long terme. Je présenterai à l'Assemblée générale au cours de sa soixante-seizième session mes recommandations relatives à cet indice, en application du mandat prescrit par la résolution 75/215.

76. Il est également essentiel que nous accélérions notre offre dans les pays en situation particulière pour ce qui est de l'action climatique, de l'énergie durable et d'une transition juste – comme indiqué plus en détail au chapitre V.

B. Opérationnalisation des examens des bureaux multipays

77. Lors du débat que le Conseil économique et social a tenu en 2020 sur les activités opérationnelles de développement, l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de recommandations que j'avais formulées pour que le système des Nations Unies pour le développement élargisse son offre collective et individuelle aux pays et territoires desservis par des bureaux multipays. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le Bureau de la coordination des activités de développement ont alors pris des mesures rapides pour soutenir la mise en œuvre des recommandations. Des progrès considérables ont été accomplis en quelques mois seulement, qu'il s'agisse de la concrétisation d'un certain nombre de résultats importants ou des jalons posés en vue d'améliorations à plus long terme. Je continuerai à veiller à ce que le niveau d'élan et d'ambition reste élevé pour répondre aux attentes des pays desservis par des bureaux multipays, en particulier les petits États insulaires en développement.

¹⁷ *Rapport sur le développement humain, 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle.*

Assurer un appui plus adapté

78. Des efforts sont en cours pour que le soutien aux programmes et aux politiques soit mieux adapté aux pays et aux territoires desservis par les bureaux multipays, l'idée étant de faire fond sur le soutien renforcé du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sur l'ensemble des ressources du système des Nations Unies pour le développement.

79. En 2020, le système des Nations Unies pour le développement a élaboré des plans de riposte pour aider les pays à faire face aux répercussions sanitaires et socioéconomiques de la pandémie. Dans les pays des Caraïbes orientales, par exemple, un plan de riposte multisectoriel à la COVID-19, visant à soutenir la campagne lancée en faveur d'un traitement différencié basé sur la vulnérabilité des États insulaires, a permis de récolter 23,8 millions de dollars, soit 80 % des ressources demandées pour répondre aux besoins sanitaires et socioéconomiques immédiats de ces pays.

80. Concernant la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022), l'élaboration du nouveau plan-cadre de coopération multipays des Nations Unies pour le développement durable dans les Caraïbes est en bonne voie. Il se fonde sur une solide analyse commune de pays et sera finalisé lorsque le plan-cadre actuel expirera à la fin de 2021. En outre, conformément à mon précédent engagement, au cours de l'année écoulée, les coordonnateurs résidents ont dirigé l'élaboration de plans de mise en œuvre individuels pour tous les pays et territoires de la région Pacifique tandis que les plans pour les pays et territoires des Caraïbes seront achevés d'ici mai 2021. Le système des Nations Unies pour le développement a participé pleinement à l'élaboration de ces plans afin d'adapter les objectifs aux besoins spécifiques de tous les pays et territoires dans les bureaux multipays.

81. Plusieurs entités du système des Nations Unies pour le développement ont élaboré des offres et des programmes nouveaux ou actualisés à l'intention des petits États insulaires en développement. Par exemple, l'initiative « Rising up for small islands developing States: amplifying climate action » axe l'offre de soutien du PNUD autour de trois piliers clés – action climatique, économie bleue et transformation numérique – tous fondés sur le soutien au financement du développement. L'Initiative Main dans la main de l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) vise à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires et le développement rural durable dans les pays les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement. En 2020, le Centre du commerce international a lancé un plan d'action en cinq points pour soutenir les capacités commerciales des petits États insulaires en développement, tandis que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a élaboré une stratégie pour cette catégorie de pays en 2019. Un certain nombre d'entités, dont l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Département des affaires économiques et sociales, ONU-Femmes, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le FNUAP, se sont engagées à mettre à jour ou à élaborer de nouvelles offres de politiques pour les petits États insulaires en développement en 2021. Je félicite les entités des Nations Unies pour les mesures qu'elles ont prises dans ce domaine.

82. Pour que les bureaux multipays puissent s'appuyer plus efficacement sur l'ensemble des services spécialisés et des capacités du système des Nations Unies pour le développement, y compris les entités qui ne sont pas physiquement présentes dans le pays, je m'engage à veiller à la concomitance et au recoupement des examens des bureaux multipays et des examens régionaux, grâce au leadership fort des commissions économiques et sociales régionales et des bureaux régionaux des

organismes, fonds et programmes, exercé conjointement par l'intermédiaire des plateformes de collaboration régionale.

Renforcer la présence physique

83. Sous la direction des coordonnateurs résidents, des coordonnateurs détachés sont désormais affectés à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, à la Dominique, à la Grenade, aux Palaos, à Sainte-Lucie, aux Îles Salomon, aux Tonga, aux Tuvalu et à Vanuatu. Des spécialistes de la coordination régionale ont également été recrutés et déployés aux Fidji et à la Barbade afin de renforcer l'appui régional et les relations avec les entités intergouvernementales régionales et sous-régionales. En outre, un accord a été conclu avec le gouvernement du territoire des Îles Vierges britanniques afin de financer entièrement un poste de coordonnateur sur leur territoire, ce qui constitue un exemple de poids.

84. Un certain nombre d'entités ont pris des mesures concrètes pour renforcer ou accroître la présence d'experts sur le terrain, ainsi que pour renforcer la délégation de pouvoir au personnel à l'échelon national. Par exemple, l'UNICEF a renforcé et étoffé le personnel des bureaux de pays dans les États fédérés de Micronésie et à Kiribati pour accroître la présence du système des Nations Unies dans le Pacifique Nord, ainsi qu'à Samoa et à Trinité-et-Tobago. Le PNUD a créé d'autres postes dans les Caraïbes et le Pacifique, avec la volonté de privilégier les questions relatives au climat, à l'environnement et à l'énergie. Il développera également le Réseau des économistes des Nations Unies en ajoutant et en déployant des économistes nationaux, notamment à Maurice. L'OIM s'est appuyée sur sa présence opérationnelle existante dans 15 pays des régions Caraïbes et Pacifique pour s'installer à la Grenade et aux Bahamas. Le Programme alimentaire mondial a ouvert un bureau dans les Caraïbes à la Barbade en 2018 et compte depuis mars 2021 du personnel à la Dominique, en Guyane, en Jamaïque et à Sainte-Lucie.

85. La création d'un bureau multipays rattaché au bureau du Pacifique Nord est en bonne voie. Ce bureau est situé dans les États fédérés de Micronésie. Un dialogue est en cours avec le gouvernement sur les dispositions immédiates et à long terme concernant les locaux du nouveau bureau des Nations Unies, y compris la possibilité de partager des locaux communs dans une nouvelle Maison des Nations Unies. Le coordonnateur résident devrait prendre ses fonctions d'ici le milieu de 2021 et le chef du bureau du coordonnateur résident a été recruté. D'autres membres du personnel du bureau du coordonnateur résident seront recrutés après l'entrée en fonction du coordonnateur résident.

86. Un financement d'un montant de 25 000 dollars a été déboursé en 2020 pour chaque pays ou territoire desservi par un bureau multipays et situé hors du centre afin de renforcer l'appui à la coordination. Des ressources ont été allouées au titre du budget de 2021 pour financer le fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs résidents. Elles viennent s'ajouter à la base de financement destinée à favoriser une coordination accrue à l'échelle des pays et des territoires. Conformément à mon engagement, les ressources qui ont été affectées à cette fin n'ont pas été détournées d'une région au profit d'une autre. Tous les bureaux multipays ont bénéficié de la même base d'allocation du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées et le financement n'a varié qu'en fonction du nombre de pays et territoires couverts.

Améliorer l'appui au financement du développement

87. Dix-huit petits États insulaires en développement reçoivent déjà une aide pour élaborer des cadres de financement nationaux intégrés afin de financer les priorités de développement nationales et les objectifs de développement durable, notamment

par l'intermédiaire des bureaux multipays de la Barbade, des Fidji et de Samoa. En outre, le concept d'un mécanisme de financement novateur destiné à répondre aux besoins de financement de ces pays, sous la direction technique du PNUD, prend également forme.

88. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a également approuvé un investissement réservé aux petits États insulaires en développement, comme je l'avais recommandé. Grâce à un appel à propositions d'une valeur de plus de 30 millions de dollars, il sera possible de mener des interventions spécifiques pour remédier aux vulnérabilités dont souffrent ces pays. Ces ressources viendront compléter les près de 25 millions de dollars déjà alloués par les portefeuilles du Fonds commun consacrés à l'objectif de ne laisser personne de côté et au financement des objectifs de développement durable pour les pays desservis par des bureaux multipays. Des fonds communs supplémentaires ont été mis à disposition dans des contextes multipays grâce à l'Initiative Spotlight, au Fonds pour la consolidation de la paix et au Fonds mondial pour les récifs coralliens, entre autres. Je félicite celles et ceux qui ont déjà fait un pas en avant, notamment pour promouvoir la programmation conjointe au moyen d'autres mécanismes de financement commun, tels que le premier fonds de financement commun multipays dans la région Pacifique. Je compte sur la solidarité de la communauté internationale pour renforcer encore le soutien financier à ces pays.

Renforcer les systèmes de données nationaux, la collecte et l'utilisation des données

89. L'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargée des données et de l'établissement des rapports a lancé un chantier spécifique pour passer d'une approche axée sur l'offre à une analyse en fonction des besoins en matière de données et de statistiques dans les pays et territoires desservis par les bureaux multipays. Des entités individuelles prennent également des mesures spécifiques. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'attaque aux contraintes d'ordre juridique et au manque de capacités, qui constituent les principaux obstacles à la collecte, à la diffusion et à l'utilisation de données désagrégées dans les Caraïbes, et s'est engagée à promouvoir une approche coordonnée de la production de statistiques officielles. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) renforce son soutien à la collecte et à l'utilisation des données dans les pays du Pacifique pour le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à l'intégration des travaux statistiques dans la planification et l'élaboration des politiques nationales. L'UNICEF a renforcé son soutien à l'enquête en grappes à indicateurs multiples menée dans la région Caraïbes, notamment à Monserrat, à Sainte-Lucie, à Trinité-et-Tobago et dans les Îles Turques et Caïques. Dans le Pacifique, ces enquêtes ont été achevées pour Kiribati, Samoa et les Tonga, sont en cours pour les Fidji et les Tuvalu, et débiteront en 2021 pour les États fédérés de Micronésie, Nauru et Vanuatu. L'OIM s'efforce également d'améliorer la disponibilité des données et de faciliter l'utilisation des données et des analyses sur les migrations et la mobilité dans les pays et territoires desservis par les bureaux multipays, notamment en s'attachant à soutenir le renforcement des capacités.

Faciliter la participation aux forums et aux processus intergouvernementaux

90. Diverses entités des Nations Unies, telles que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Département des affaires économiques et sociales, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNESCO, continuent de fournir

des financements et un soutien politique et technique en vue de l'intégration et de la participation des États desservis par des bureaux multipays à un certain nombre de forums et de processus intergouvernementaux.

91. Du fait de la pandémie de COVID-19 et du passage à des réunions virtuelles à l'échelle mondiale, les technologies de l'information et de la communication ont ouvert de nouvelles possibilités favorisant la participation accrue et plus régulière des gouvernements nationaux des petits États insulaires en développement et d'autres pays et partenaires aux processus régionaux et mondiaux. Il en va de même pour la communication entre les bureaux multipays et les pays et territoires qu'ils desservent. J'invite instamment les États Membres à collaborer avec les entités des Nations Unies afin d'étudier les moyens d'élargir ces possibilités à l'avenir.

Favoriser la coopération Sud-Sud

92. Grâce aux efforts menés par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le système des Nations Unies pour le développement a répertorié un ensemble de résultats spécifiques pour rendre collectivement opérationnelle la stratégie relative à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire au service du développement durable élaborée à l'échelle du système dans les pays et territoires desservis par les bureaux multipays. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront intégrées dans les cadres stratégiques des entités aux niveaux mondial et régional et les capacités institutionnelles, humaines et techniques nécessaires ainsi que le soutien aux partenariats multipartites seront renforcés dans les bureaux multipays. Cette approche s'appuiera sur les engagements et les initiatives des entités individuelles et des entités multiples, comme le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (initiative qui réunit le PNUE, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'ONUDI et le PNUD).

Prochaines étapes

93. Dans l'ensemble, je trouve encourageants l'engagement manifesté et les mesures prises au cours de l'année dernière pour améliorer l'offre en matière de services et de coordination à l'intention des bureaux multipays. Dans une période particulièrement difficile, les équipes de pays et un certain nombre d'entités aux niveaux des régions et du siège ont intensifié leurs efforts dans des contextes multipays. Les bases posées sont robustes. Toutefois, pour que les conseils et l'appui fournis soient solides et adaptés aux priorités et aux besoins nationaux, en particulier dans un contexte d'aggravation des difficultés financières et de l'endettement, nous travaillerons avec toutes les entités des Nations Unies afin de maximiser l'impact de notre action sur le terrain. Il faudra notamment veiller plus attentivement à mobiliser une réponse adaptée de la part des Nations Unies en fonction des exigences, à renforcer la coordination au sein des bureaux multipays, à rechercher des moyens d'élargir la marge de manœuvre budgétaire et à répondre à la situation unique des petits États insulaires en développement.

C. Tirer parti des ressources régionales des Nations Unies pour apporter un soutien aux niveaux national, sous-régional et régional

94. Le rassemblement des ressources régionales pour soutenir les initiatives nationales et remédier aux problèmes transfrontaliers en riposte à la pandémie et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 reste un aspect déterminant quant au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Au cours de

l'année écoulée, conformément à la résolution 2020/23 du Conseil économique et social et à la résolution 74/297 de l'Assemblée générale, nous avons réalisé des progrès significatifs dans les cinq domaines clés que j'avais circonscrits pour l'examen régional – la transition des anciens mécanismes de coordination régionale du système des Nations Unies pour le développement vers les nouvelles plateformes de collaboration régionale, la création de coalitions thématiques, le déploiement de pôles de connaissances, l'amélioration des rapports sur les résultats, le renforcement des systèmes de données et les efforts d'efficacité. Dans toutes les régions, le système des Nations Unies pour le développement a réussi à mobiliser rapidement son expertise collective pour aider les pays à faire face à la pandémie.

95. Ces premières étapes cruciales nous donnent une nouvelle impulsion qu'il est essentiel que nous utilisions pour résoudre les difficultés persistantes dont de nombreux gouvernements font encore état s'agissant d'accéder sans entrave aux capacités régionales et de mener à bien la réorganisation et le repositionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional.

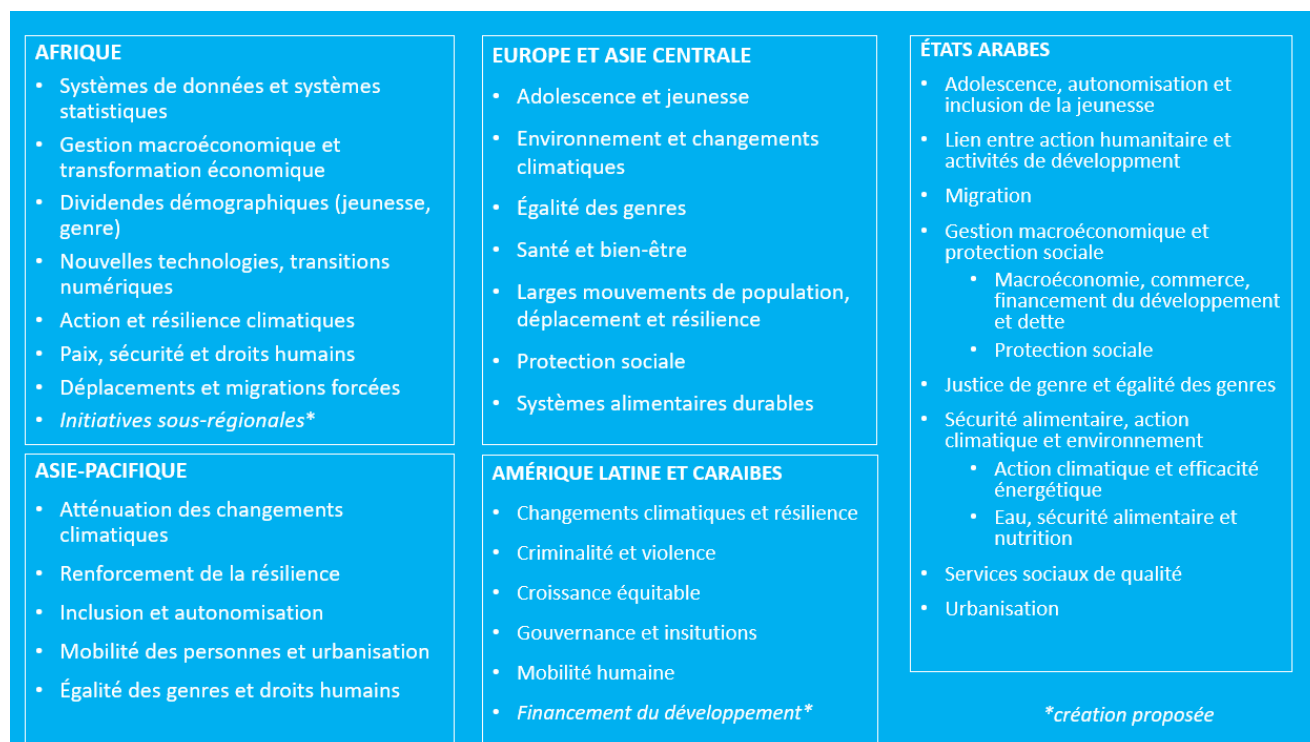
Progrès dans la mise en œuvre d'une architecture régionale renforcée du système des Nations Unies pour le développement

96. Toutes les régions ont opéré la transition des anciens mécanismes de coordination vers les nouvelles plateformes de collaboration régionale, à compter du 1^{er} décembre 2020. Chaque plateforme a élaboré son plan de travail pour 2021, élaboré la configuration de l'architecture de collaboration régionale et mis en place son secrétariat conjoint, dans le cadre d'accords de travail communs, garants de la cohérence entre les régions. Les premières réunions annuelles des plateformes de collaboration régionale, présidées par la Vice-Secrétaire générale, qui ont eu lieu au cours du mois de mars 2021¹⁸, ont permis d'énumérer les domaines dans lesquels les ressources régionales peuvent être utilisées au mieux pour soutenir l'action au niveau national.

97. Les coalitions thématiques, qui constituent l'un des principaux vecteurs des travaux de fond des plateformes de collaboration régionale, mobilisent avec souplesse l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies pour répondre à l'évolution des besoins des régions et des pays. Elles sont axées sur la demande et les résultats, et évitent à la fois les approches cloisonnées et les chevauchements. Les coalitions sont bien sûr spécifiques à chaque région, toutefois, des questions prioritaires comme l'action climatique, la résilience et la mobilité humaine sont ressorties pour toutes les régions (voir fig. 21). Les autres coalitions se concentrent sur des questions de fond propres à la région concernée. En Afrique, une coalition thématique sur les initiatives sous-régionales est à l'étude. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une coalition thématique supplémentaire sur le financement du développement a été proposée. En 2021, les coalitions thématiques joueront un rôle essentiel dans le cadre de l'appui à la riposte à la pandémie de COVID-19, tout en permettant d'accélérer les progrès relatifs au Programme 2030 parallèlement aux efforts de relèvement entrepris par les pays. Les plateformes de collaboration régionale poursuivront le dialogue avec les coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pour obtenir un retour d'information sur l'appui apporté et continueront de mobiliser les États Membres pour s'assurer que les coalitions thématiques répondent aux besoins et aux priorités nationales.

¹⁸ Les réunions annuelles pour l'Afrique (2 mars), l'Europe et l'Asie centrale (12 mars), l'Amérique latine et les Caraïbes (15 mars), l'Asie-Pacifique (23 mars) et les États arabes (26 mars) se sont tenues juste après les forums régionaux pour le développement durable.

Figure 21
Coalitions thématiques actuelles



98. Il est essentiel de mutualiser efficacement l'expertise en matière de politiques pour renforcer le soutien au niveau national. Toutes les régions ont bien progressé dans la mise en place de pôles de gestion des connaissances. Des pôles de connaissances pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie-Pacifique ont été ouverts. Dans les États arabes, toutes les fonctions de la plateforme de connaissances Manara devraient être progressivement disponibles au cours de cette année. Le pôle de gestion des connaissances pour l'Afrique devrait être ouvert pour la fin de l'année 2021. La plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale collabore avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour que celle-ci adapte sa plateforme à la région Europe et Asie centrale.

99. Ces plateformes donnent accès à une multitude de supports de connaissances permettant de trouver des solutions axées sur les objectifs de développement durable qui soient fondées sur des données factuelles. Cependant, des mesures supplémentaires s'imposent pour s'assurer que les compétences stratégiques sont efficacement utilisées grâce aux réseaux de praticiens et que l'appui aux politiques intégrées est facilement disponible. L'harmonisation des éléments communs et de plus grands efforts en matière d'interopérabilité entre les plateformes régionales soutiendront cette évolution. Nul doute ne subsiste quant à l'opportunité de ces mesures supplémentaires. Alors que près de 70 % des pays en 2020 ont jugé qu'il était facile ou très facile d'accéder aux services spécialisés des bureaux régionaux du système des Nations Unies pour le développement (voir fig. 22) et que 72 % considèrent que l'appui des bureaux régionaux est efficace ou très efficace, près de 20 % trouvent qu'il est difficile d'accéder aux services d'appui régional et 14 % ont répondu qu'ils n'avaient reçu aucun appui ou que celui-ci s'était avéré inefficace.

Figure 22
**Accès aux bureaux régionaux du système des Nations Unies
pour le développement et appui fourni par les bureaux**

	Répartition des réponses			Tendance	
	% , 2020			%	
	Easy or very easy	Difficult or very difficult	Don't know	2019	2020
En général, à quel point est-il facile d'accéder aux services spécialisés des bureaux régionaux des entités du système des Nations Unies pour le développement ?	68	19	13	54	68
	Efficace ou très efficace	Inefficace ou aucun appui reçu	Sans opinion	2019	2020
	72	14	15	..	72

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme

100. Conformément à l'engagement pris de renforcer la transparence et la gestion axée sur les résultats, les entités du système des Nations Unies pour le développement de toutes les régions ont élaboré un rapport transitoire sur les résultats obtenus au niveau régional en 2020, dans lequel sont reprises les activités menées dans le cadre des précédents mécanismes de coordination. En 2022, les plateformes de collaboration régionale présenteront leurs premiers rapports sur les réalisations et les impacts systémiques collectifs au niveau régional qui ont contribué à faire progresser la réalisation du Programme 2030.

101. Des travaux sont également en cours, sous la direction des commissions régionales, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau régional et le Département des affaires économiques et sociales au niveau mondial, pour consolider les capacités existantes en matière de données et de statistiques. En 2021, tous les plateformes de collaboration régionale continueront à connecter diverses plateformes de données hébergées par les entités du système des Nations Unies dans la région afin de créer un guichet unique permettant d'accéder à l'écosystème de données régionales relatives aux objectifs de développement durable.

102. Pour rendre plus efficaces les activités d'appui, des équipes régionales de gestion des opérations ont été mises sur pied dans toutes les régions et ont élaboré leurs plans de travail pour 2021. Ces équipes se concentrent sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales relatives aux activités d'appui, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement. Le relevé de l'offre et de la demande régionales et la mise en correspondance de ces demandes avec l'infrastructure opérationnelle existante devraient permettre d'améliorer à la fois le coût et la qualité de la fourniture des services opérationnels régionaux. Les équipes contribuent également au déploiement et à l'application des mesures de rationalisation au niveau régional et à l'opérationnalisation des facteurs de réussite dans la région, y compris la reconnaissance mutuelle.

Spécificité régionale : aperçu des progrès réalisés région par région

103. Les entités du système des Nations Unies pour le développement présentes en Afrique ont travaillé main dans la main pour mettre en place une riposte commune à la COVID-19 dans le cadre du plan d'action régional d'urgence contre la COVID-19,

au titre duquel les entités régionales des Nations Unies ont fourni un appui essentiel dans des domaines tels que les achats afin d'améliorer la coordination dans un contexte où les stocks mondiaux sont limités et les chaînes d'approvisionnement affaiblies. Elles ont mis en place un centre régional de gestion des connaissances sur la COVID-19, offrant des ressources à l'échelle du système pour soutenir la lutte contre la pandémie. Un pôle de gestion des connaissances en Afrique sera créé d'ici la fin 2021 et la coalition thématique sur le renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques se concentrera sur le développement du portail de données de l'ONU sur le développement en Afrique au cours de l'année 2021 afin de suivre efficacement les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Les travaux relatifs à une stratégie des Nations Unies pour les données et les statistiques en Afrique est également en cours pour guider et harmoniser le soutien en la matière apporté par le système des Nations Unies en Afrique.

104. Les sept coalitions thématiques existant dans la région sont étroitement alignées sur les priorités de l'Union africaine et, outre les systèmes de données et de statistiques mentionnés, elles privilégient la gestion macroéconomique et la transformation économique ; la valorisation des dividendes démographiques par l'investissement dans l'autonomisation des jeunes et des femmes ; la mise à profit des nouvelles technologies et la facilitation de la transition numérique ; l'action climatique ; la paix, la sécurité et le respect des droits humains ; et les déplacements et les migrations forcés. Il est envisagé de créer une coalition thématique supplémentaire sur les initiatives sous-régionales. Une équipe spéciale a été formée pour examiner plus avant les structures existantes dans la région afin de déterminer leur pertinence et leur adaptation potentielle aux nouvelles plateformes de collaboration régionale. Il sera primordial d'institutionnaliser ces efforts en vue d'apporter un appui coordonné, l'objectif étant que la plateforme de collaboration régionale en Afrique puisse aider efficacement les pays à répondre à la pandémie de COVID-19 et à tracer la voie à suivre vers le développement durable.

105. Dans la région des États arabes, la plateforme de collaboration régionale et ses huit coalitions thématiques appuieront les priorités régionales, notamment l'autonomisation et l'inclusion des adolescents et des jeunes ; le lien entre activités humanitaires et activités de développement ; les migrations ; la gestion macroéconomique et la protection sociale ; la justice de genre et l'égalité entre les genres ; la sécurité alimentaire, l'action climatique et l'environnement ; des services sociaux de qualité et l'urbanisation. Les commentaires émanant des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des États Membres sont en cours d'intégration dans les plans de travail des coalitions thématiques afin de garantir que ces dernières soient axées sur la demande et sur les tâches. Les coalitions thématiques de la région des États arabes ont contribué à la riposte sanitaire contre la COVID-19 en assurant, entre autres, le renforcement des capacités des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies en matière de santé numérique et d'innovation et en soutenant les études d'impact sur les services de soins de santé reproductive et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.

106. Les travaux avancent pour ce qui est de la plateforme Manara, destinée à être un guichet unique pour toutes les connaissances et les données provenant de sources des entités des Nations Unies, des États Membres et d'autres acteurs du développement, à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Manara sera accessible aux équipes de pays des Nations Unies et aux États Membres, et comprendra plusieurs outils en arabe et en anglais, tels que le portail des États arabes sur les objectifs de développement durable et une plateforme complète de données et de statistiques destinée à la région arabe, basée sur des données provenant des pays et des organismes responsables des Nations Unies, outils qui seront complétés par des estimations pour

les périodes les plus récentes et des mégadonnées. Manara comprendra également un ensemble de supports de connaissances, une plateforme régionale d'apprentissage en ligne du système de développement des Nations Unies, une plateforme commune en ligne de données géospatiales de la région arabe du système des Nations Unies pour le développement et un ensemble d'outils de simulation de politiques, basés sur divers modèles économiques.

107. Au cours de ses premiers mois d'existence, la plateforme de collaboration de la région Asie-Pacifique a contribué à rassembler les entités régionales du système des Nations Unies pour le développement afin de soutenir des évaluations et des plans d'intervention relatifs à la COVID-19 qui soient axés sur le genre et les droits humains, les nouveaux dialogues régionaux sur l'action climatique et les données sur les objectifs de développement durable, ainsi que la cohérence des messages politiques consacrés au renforcement de la protection sociale, à la mobilité des personnes et à la réduction des risques de catastrophe. Les cinq coalitions thématiques étaient axées sur une riposte plus coordonnée et plus ciblée du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional dans des domaines prioritaires clés. Dans le cadre de la coalition thématique consacrée aux droits humains, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, par exemple, l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF ont élaboré des orientations stratégiques et opérationnelles à l'intention des gouvernements et d'autres partenaires en Asie du Sud-Est afin de combler les lacunes en matière de services et d'assurer la continuité des services de santé sexuelle et reproductive et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent pendant la pandémie. Des dialogues spécifiques avec des groupes de coordonnateurs résidents dans la région Asie-Pacifique ont été organisés afin de mieux faire correspondre l'expertise régionale et l'offre de soutien avec les demandes émanant des pays. Le soutien ciblé apporté aux États Membres, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies dans ces domaines permet de jeter des bases solides pour mieux se relever de la pandémie et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

108. La plateforme de collaboration régionale bénéficie également du concours de groupes chargés des moyens de mise en œuvre, notamment des données et des statistiques relatives aux objectifs de développement durable, de la gestion des connaissances et de l'établissement de rapports à l'échelle du système, et de l'appui de l'équipe régionale de gestion des opérations. À l'instar des autres régions, le groupe d'entraide, présidé par la présence régionale du Bureau de la coordination des activités de développement, apporte un soutien à l'échelle du pays. S'inspirant du Helpdesk SDG existant développé par la CESAP, le pôle de gestion des connaissances de l'Asie-Pacifique a été officiellement lancé en mars 2021 et facilite l'accès des États Membres et des équipes de pays des Nations Unies aux ressources de connaissances, aux réseaux de praticiens et à l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Des travaux sont en cours pour créer un réseau d'expertise et pour faire du pôle un espace autonome et dynamique. Le Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique (Asia-Pacific SDG Gateway) est également pleinement opérationnel et permet de fournir des données compilées sur les progrès faits dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau régional et d'alimenter la base de données mondiale du Département des affaires économiques et sociales sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le groupe chargé des données et des statistiques relatives aux objectifs de développement durable fournit également un soutien en matière de données et prête son concours sur le plan technique aux coordinateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, notamment dans le contexte de la COVID-19.

109. Comme la plupart des travaux de collaboration en Europe et en Asie centrale étaient en cours avant d'être repris dans des coalitions thématiques, conformément à

la résolution 2020/23 du Conseil économique et social, les directeurs régionaux ont procédé à un examen de la fonctionnalité des coalitions préexistantes en 2020, qui a abouti à un vaste consensus sur les domaines prioritaires des coalitions thématiques, sur la base des résultats passés et des nouveaux besoins régionaux et nationaux. L'administration a élaboré un plan de réponse aux fins de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'examen, plan qui devrait aboutir à une offre de soutien plus claire et à des stratégies de sortie pour veiller à ce que les coalitions thématiques soient étroitement axées sur des tâches concrètes. Une consultation des États Membres au sujet des coalitions thématiques a été organisée avec le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe le 12 février 2021.

110. Un pôle régional de gestion des connaissances est en cours de création. Il se concentrera sur les supports de connaissance, à savoir les publications, les rapports ou les directives, ainsi que sur l'expertise du personnel des Nations Unies dans les régions. Une version en langue russe sera disponible. Les coalitions thématiques sont censées présenter une liste des fonctionnaires ou experts compétents prêts à fournir à un appui dans le cadre de la gamme de services qui sera offerte aux coordinateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies. Parmi les autres groupes de coordination interinstitutions régionaux créés sous l'égide de la plateforme de coordination régionale figurent le groupe sur la transformation numérique et un groupe chargé des données et des statistiques. Ce dernier comprend les points focaux des équipes de pays des Nations Unies dans la région et de la CESAP chargés de la statistique et intervient dans le cadre de la communauté mondiale de la statistique, l'idée étant que les décideurs politiques de la région aient un meilleur accès aux données et aux statistiques.

111. En 2020, le système des Nations Unies pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a mobilisé ses ressources et ses services spécialisés pour soutenir les États Membres dans leur riposte sanitaire et socio-économique immédiate à la pandémie de COVID-19, notamment en les aidant à renforcer les systèmes de santé afin de fournir une couverture et des services de qualité, en renforçant les mesures de lutte contre la violence fondée sur le genre, en élargissant les mesures d'urgence socioéconomiques pour atteindre les plus vulnérables et en travaillant avec les autorités pour faciliter l'enseignement à distance et la réouverture des établissements scolaires en toute sécurité. Afin de mieux faire correspondre l'expertise régionale et l'offre de soutien des coalitions thématiques avec les demandes des pays, la plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé des consultations avec les coordinateurs résidents et les États Membres de la région. En conséquence, il a été proposé de créer en 2021 une sixième coalition thématique consacrée au financement du développement. Les questions touchant la jeunesse, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles sont reprises comme priorités transversales dans les travaux stratégiques de la région. Les thèmes des coalitions seront choisis dans le but de générer des effets concrets au niveau national grâce à la fourniture d'un soutien technique aux coordinateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies dans les domaines thématiques spécifiques. En outre, la plateforme de collaboration régionale facilitera les actions conjointes visant à combler les lacunes dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

112. La plateforme de collaboration régionale compte également avec le soutien du comité directeur du pôle de gestion des connaissances, du groupe chargé des données et des statistiques sur les objectifs de développement durable, du groupe d'entraide, de l'équipe régionale de gestion des opérations et d'un groupe régional chargé des partenariats et de la communication. Le Portail des objectifs de développement durable est un point d'entrée de référence pour toutes les informations relatives au Programme 2030 dans la région et facilite la surveillance et le suivi statistique des

progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et national. Le groupe régional sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable a dressé un relevé de l'expertise et de l'assistance technique du système des Nations Unies accessibles aux États Membres par l'intermédiaire du Portail, ce qui a également servi à mettre à jour l'outil régional d'auto-évaluation permettant de jauger la capacité à produire des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, outil qui sera partagé en 2021 avec les bureaux et les instituts nationaux de la statistique des pays de la région.

Tirer parti de l'architecture régionale renforcée durant la décennie d'action

113. L'année 2020 a marqué la transition vers une nouvelle architecture régionale et a parallèlement été bouleversée par une pandémie historique qui a mis en évidence les obstacles structurels au développement durable dans toutes les régions. Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des cinq domaines de transformation décrits ci-dessus. Les nouvelles plateformes régionales de collaboration et leurs coalitions thématiques, la mise en commun efficace de l'expertise au service des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies et, par leur intermédiaire, des États Membres, l'établissement de rapports sur les résultats obtenus, la synthèse des données et des statistiques et des activités d'appui efficaces sont des ressorts essentiels permettant au système des Nations Unies pour le développement de proposer une meilleure offre d'appui au niveau régional.

114. Je compte sur les entités des Nations Unies pour renforcer encore, en toute transparence, la collaboration et les modalités de soutien dans le cadre des plateformes de collaboration régionale. À mesure que nous consolidons la nouvelle architecture régionale, j'attends des plateformes qu'elles passent de l'élaboration à la concrétisation, en mesurant l'impact et en rendant compte des résultats en fonction des priorités et des spécificités régionales. Ce faisant, il est essentiel que nous accordions une plus grande attention à la résolution des problèmes transfrontaliers, au renforcement de la collaboration entre les opérations de paix, les activités de développement et l'aide humanitaire, et que nous identifions les moyens de renforcer la disponibilité des renforts disponibles lorsque les circonstances l'exigent. Je maintiens l'engagement que j'ai pris envers les États Membres à faire en sorte que le processus de mise en œuvre soit transparent et consultatif.

D. Renforcer la coopération, la collaboration et la coordination entre le travail humanitaire, les activités de développement et l'action en faveur de la paix

115. Aujourd'hui, quelque 77 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivent dans des contextes fragiles. Si nous voulons faire du Programme 2030 une réalité, nous devons mettre fin aux conflits et à la violence et nous attaquer aux déficits de développement sous-jacents et aux vulnérabilités climatiques qui contribuent à la fragilité. Le renforcement de la coopération, de la collaboration et de la coordination entre le travail humanitaire, les activités de développement et l'action en faveur de la paix, comme le préconise l'examen quadriennal complet de 2020, est essentiel pour que le système des Nations Unies pour le développement puisse remplir son rôle à cet égard.

116. Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté que des efforts importants étaient entrepris pour renforcer la collaboration entre les piliers en matière d'analyse conjointe, de recensement des priorités stratégiques, de planification et de programmation conjointes. Nous avons réussi dans une certaine mesure à traduire les mandats en orientations sur le terrain dans tous les piliers des Nations Unies. Il s'agit

notamment du document qui accompagne le plan-cadre de coopération relatif au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, des directives générales sur les réalisations collectives du Comité permanent interorganisations et des orientations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur la prise en compte des risques de conflits, ainsi que la consolidation et la pérennisation de la paix. À l'échelle du système, les entités des Nations Unies aident les bureaux des coordonnateurs résidents à mieux faire concorder le travail humanitaire, les activités de développement et l'action en faveur de la paix. Le PNUE, par exemple, travaille en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les missions de l'ONU pour s'assurer qu'ils ont accès aux analyses environnementales qui leur permettent de discerner des possibilités d'action environnementale dans la consolidation de la paix. En Haïti et dans d'autres pays, les entités des Nations Unies travaillent ensemble pour fournir un soutien technique partagé aux bureaux des coordonnateurs résidents afin de soutenir une approche commune le long du triptyque action humanitaire, développement et paix. Ces travaux se poursuivront tout au long de l'année 2021 et alimenteront le prochain cycle des plans-cadres de coopération en enseignements et en analyses sur les questions humanitaires, l'état de préparation, l'atténuation des risques et l'élimination des causes profondes des crises.

117. Le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement s'avère être une plateforme de plus en plus efficace pour mettre en relation les acteurs essentiels de l'humanitaire, du développement et de la paix et pour s'attaquer plus efficacement aux facteurs de vulnérabilité et aux risques dans huit pays prioritaires – Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Niger, Nigéria, Éthiopie, Somalie et Soudan. Le Comité directeur mixte a plaidé efficacement en faveur de l'établissement de liens entre la riposte socio-économique et la réponse humanitaire à la pandémie de COVID-19. Conformément au mandat de l'examen quadriennal complet de 2020, les informations relatives aux travaux du Comité mixte seront désormais régulièrement diffusées aux États Membres. Nous avons également vu plusieurs initiatives conjointes visant à promouvoir les liens qui unissent le travail humanitaire, les activités de développement et l'action en faveur de la paix. Par exemple, le Programme alimentaire mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont lancé un programme commun d'excellence et une plateforme de ciblage pour aider leurs bureaux de pays et leurs bureaux régionaux à concrétiser les engagements pris à l'échelle mondiale, à privilégier le partage des données et la responsabilité à l'égard des populations touchées et à renforcer la programmation conjointe. Je salue le leadership des coprésidents du Comité directeur mixte et compte sur leur engagement continu pour maximiser l'impact des travaux du Comité.

118. Sur le terrain, tout porte à croire que ces efforts commencent à porter leurs fruits. Selon l'enquête du Département des affaires économiques et sociales, 76 % des gouvernements des pays de programme ont reconnu qu'en 2020, les coordonnateurs résidents avaient contribué à renforcer les synergies entre les interventions de développement, l'aide humanitaire ou la consolidation de la paix. En outre, 77 % des gouvernements (contre 70 % l'année précédente) ont répondu que le système des Nations Unies travaillait actuellement de manière plus collaborative qu'avant le début de l'exercice de repositionnement. Les entités des Nations Unies manifestent certaines tendances positives analogues : 81 % d'entre elles ont déclarées avoir été associées à l'identification des résultats collectifs dans le cadre des interventions de développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix en 2020, contre 75 % en 2019.

119. Cependant, des difficultés subsistent. Plusieurs entités du système des Nations Unies pour le développement ont indiqué que la synergie entre les piliers soulevait quelques difficultés dans les situations d'urgence et de crise (voir tableau 2).

Tableau 2

Travaux en cours visant à rapprocher le travail humanitaire, les activités de développement et la consolidation de la paix

Question : veuillez évaluer le niveau de difficulté pour chacun des aspects suivants :

Choix de réponses	Très difficile/difficile		Légèrement problématique		Ne présente aucun problème		Sans opinion	
Analyse élaborée conjointement et fondée sur les risques	38,8 %	7	33,3 %	6	22,2 %	4	5,5 %	1
Planification et programmation conjointes	50 %	9	27,7 %	5	16,6 %	3	5,5 %	1
Étude d'impact	55,5 %	10	22,2 %	4	11,1 %	2	11,1 %	2
Financement approprié	72,2 %	13	11,1 %	2	5,5 %	1	11,1 %	2
Suivi et mise en œuvre	55,5 %	10	5,5 %	1	22,2 %	4	16,6 %	3

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès des sièges des entités.

120. Pour ce qui est de l'analyse conjointe, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont fait état d'un handicap majeur : l'absence de définition claire permettant de savoir ce que recouvre la notion de « résultats collectifs » et la manière dont ces résultats devraient être présentés dans les outils de planification actuels, tels que le plan-cadre de coopération, le plan de réponse humanitaire et le cadre stratégique intégré. Elles ont également noté que la conception de programmes conjoints relève plus du souhait que d'une réalité, étant donné que les entités cherchent à réadapter leurs travaux actuels pour atteindre des résultats collectifs plutôt que de définir en premier lieu des résultats collectifs devant ensuite aboutir à des programmes créés conjointement. L'insuffisance du partage des données entre les entités des Nations Unies, qui résulte de problèmes juridiques et de questions de confidentialité complexes, et le manque d'interopérabilité des données sont des obstacles supplémentaires à la coopération dans les domaines de l'humanitaire, du développement et de la paix.

121. Les entités du système des Nations Unies pour le développement ont noté qu'il fallait adopter une approche plus systématique pour assurer une réponse à l'échelle du système. Actuellement, les efforts de coordination varient largement d'un contexte à l'autre, souvent en fonction de la bonne volonté, des capacités du personnel et d'autres circonstances dans le pays. Les entités du système ont recommandé que les initiatives conjointes de renforcement des capacités soient axées sur une meilleure compréhension des différents principes, outils et approches appliqués aux efforts d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix.

122. La difficulté qui reste le plus fréquemment signalée tient à la possibilité d'assurer un financement adéquat, notamment face à l'approche cloisonnée des donateurs quant aux mécanismes de financement des actions menées dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix, qui fait obstacle à une réponse efficace à l'échelle du système. Pour remédier à ces obstacles, le Comité permanent interorganisations a élaboré un catalogue de pratiques de financement de qualité pour les interventions humanitaires, faisant office d'outil de référence à l'intention des décideurs et des praticiens. En outre, selon l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), seuls 1,7 % des programmes humanitaires visent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et pour seulement 2 % de l'ensemble de l'aide à la paix et à la sécurité dans les États et économies fragiles, l'égalité des genres est définie comme un objectif principal. Un pacte pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire,

ayant pour objet de dresser un tableau clair des lacunes existantes et des actions nécessaires pour les combler, est en cours d'élaboration. Cette initiative est née à l'issue de la manifestation organisée par le Forum Génération Égalité sur le thème « égalité des genres, du Partenariat de Biarritz à Beijing+25 ».

123. À l'avenir, je continuerai d'encourager les entités des Nations Unies à renforcer les effets concrets de nos travaux visant à améliorer la coopération, la collaboration et la coordination entre le travail humanitaire, les activités de développement et l'action en faveur de la paix, en particulier en abordant les questions relatives aux résultats collectifs et à la programmation conjointe et en favorisant une meilleure compréhension des différents principes, outils et approches.

124. En outre, j'appelle les États Membres à continuer de soutenir une réponse à l'échelle du système en ajustant les pratiques de financement et en mobilisant un appui lors de la réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix, qui devrait se tenir en 2022 lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, l'objectif étant de créer une dynamique en faveur d'un financement adéquat, prévisible et durable des activités qui favorisent la consolidation de la paix grâce à des approches cohérentes en matière de développement, d'aide humanitaire et de paix. J'encourage également à ce que se poursuive la pratique consistant à inscrire la coordination du travail humanitaire, des efforts de développement et de l'action en faveur de la paix à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social afin de permettre de nouveaux progrès dans le renforcement des efforts dans ce domaine.

IV. Financement, transparence, responsabilité et contrôle du système des Nations Unies pour le développement

125. Dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, il a été jugé fondamental de changer radicalement le mode de financement du système en vue d'assurer un fonctionnement cohérent, coordonné, efficace et intégré. À cet égard, l'examen quadriennal de 2020 accueille favorablement le pacte de financement et encourage sa mise en œuvre complète et efficace¹⁹. Il souligne que les ressources de base demeurent le fondement des activités opérationnelles de développement et reconnaît qu'il faut également un financement volontaire suffisant en quantité et en qualité. Deux ans après le début de la mise en œuvre du pacte de financement, des progrès ont été réalisés, mais pas aussi rapidement qu'il le faudrait.

126. Si des progrès sont accomplis s'agissant d'atteindre les objectifs relatifs aux ressources de base globales consacrées au développement et aux fonds de financement commun interinstitutions (qui passent de 5 % à 9 %), des inquiétudes subsistent quant à la faible augmentation de la part du financement volontaire des activités liées au développement (de 19,4 % en 2017 à 19,6 % en 2019), à la sous-capitalisation du Fonds commun pour les objectifs de développement durable (actuellement à 15 % de l'objectif pour 2020), à la dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de contributeurs et au déficit de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

127. Le système des Nations Unies pour le développement doit, pour apporter un soutien maximum aux pays qui mettent en œuvre le Programme 2030 et font progresser le pacte de financement, faire preuve d'une solide culture des résultats,

¹⁹ Le tableau des indicateurs du pacte de financement est disponible à l'adresse : www.un.org/ecosoc/en/content/2021-secretary-general%E2%80%99s-report-implementation-qcpr.

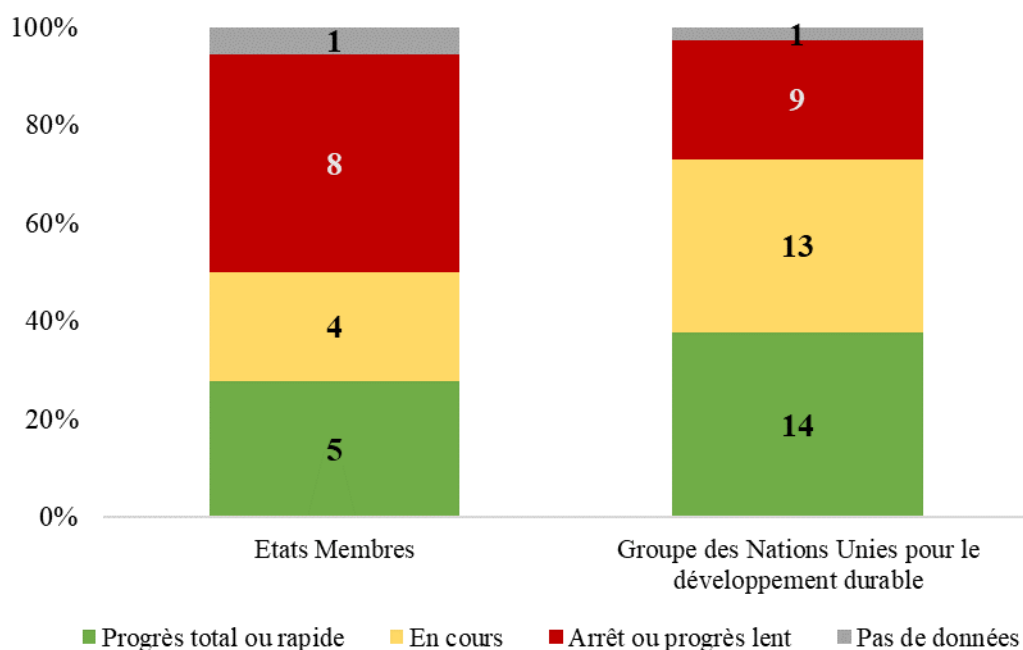
fondée sur une évaluation et des rapports solides et un alignement approprié de la planification individuelle et collective. En 2020, le système des Nations Unies pour le développement a continué à investir dans l'établissement de rapports plus cohérents à tous les niveaux, en mettant en place un dispositif d'information résilient, en concevant des cadres de gestion et de responsabilité à l'échelle du système et en accélérant le rythme de réalisation des gains d'efficacité (voir chap. II.C.). Il faut toutefois davantage de progrès pour renforcer la transparence grâce à une meilleure gestion axée sur les résultats, des capacités plus solides en matière de données à l'échelle du système, des évaluations à l'échelle du système et une cohérence accrue entre les organes directeurs et les entités du système des Nations Unies pour le développement. L'année 2021 offre également la possibilité de renforcer davantage le Conseil économique et social en tant que plateforme de responsabilisation.

A. Renforcer la mise en œuvre du pacte de financement

128. Le pacte de financement est un important facteur de responsabilisation. Toutefois, il se dégage une image mitigée des données sur la mise en œuvre des engagements. Les données les plus récentes (celles relatives au financement de 2020 ne sont pas encore disponibles) montrent que des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne 50 % des engagements des États Membres et 73 % des engagements du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (voir fig. 23).

Figure 23

Progrès réalisés dans les engagements du pacte de financement



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2021.

129. En 2019, les contributions financières des États Membres aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies s'élevaient à 38,1 milliards de dollars. Un peu plus de la moitié de ces contributions, soit 19,6 milliards de dollars, a été consacrée à l'aide humanitaire tandis que 18,5 milliards de dollars ont servi à financer des activités d'aide au développement. Sur ce dernier montant, 5,5 milliards

étaient des ressources de base (non préaffectées) destinées aux activités de développement, soit 29,6 % du financement total des activités liées au développement, juste en dessous de l'objectif de 30 % fixé dans le pacte de financement (voir tableau 3). Toutefois, si l'on considère uniquement le financement volontaire (par opposition au financement au moyen de contributions statutaires), cette part tombe à 19,6 %.

Tableau 3

Pacte de financement : engagement 1 pris par les États Membres

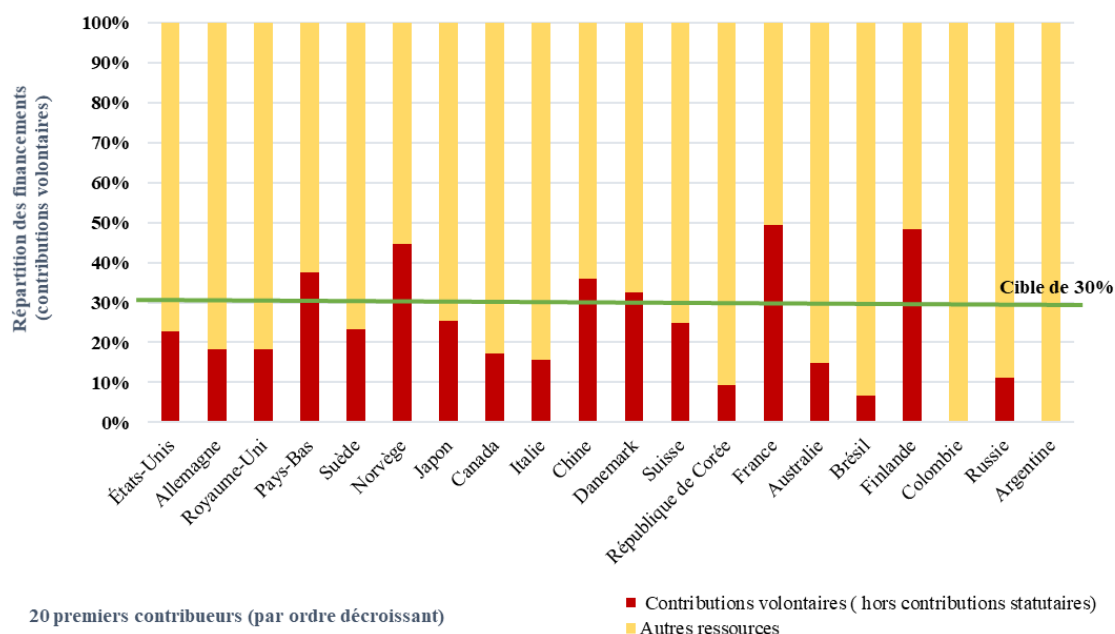
Accroître les ressources de base du système des Nations Unies pour le développement

Indicateur	Référence	Cible	Dernière valeur enregistrée	Tendance
EM 1.1. Part des ressources de base dans les contributions volontaires destinées à financer des activités liées au développement	19,4 % (2017)	30 % (2023)	19,6 % (2019)	↓
EM 1.2. Part des ressources de base dans le financement des activités liées au développement (contributions statutaires comprises)	27,0 % (2017)	30 % (2023)	29,6 % (2019)	↑

130. Soixante-sept États Membres (dont 6 des 20 premiers contributeurs) ont fourni au moins 30 % de leur financement volontaire sous forme de ressources de base (voir fig. 24).

Figure 24

Répartition des financements pour les 20 premiers contributeurs aux activités d'aide au développement des Nations Unies en 2019



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2021.

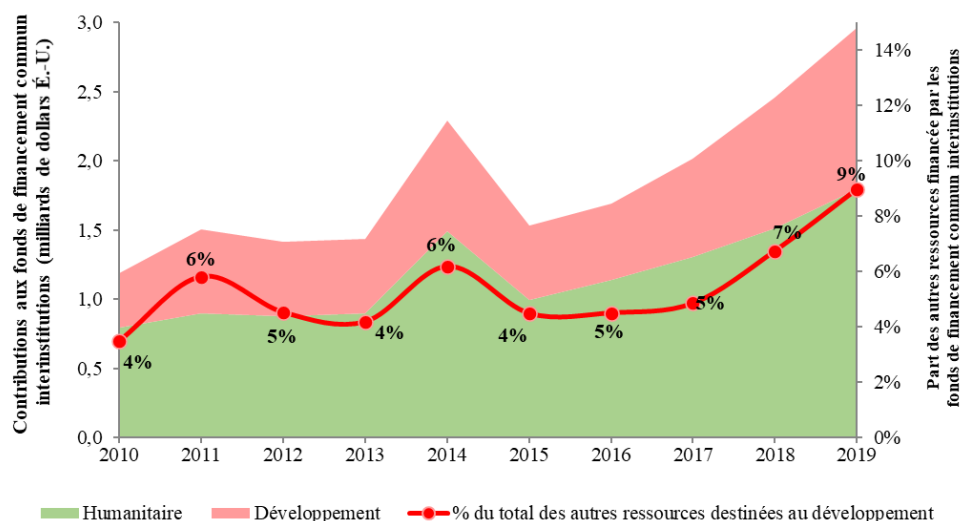
131. La nature flexible des ressources de base s'est révélée indispensable pendant la crise de la COVID-19. En effet, certaines de ces ressources pouvaient être rapidement réaffectées pour faire face à la pandémie. Reprogrammer d'autres ressources (autres que les ressources de base) était en revanche apparu plus complexe et parfois

irréalisable en raison d'accords avec les différents contributeurs. J'encourage tous les États Membres contributeurs à envisager d'allouer une plus grande proportion de leurs contributions aux ressources de base en vue d'atteindre les objectifs du pacte de financement, plutôt que sous forme de ressources autres que les ressources de base à affectation stricte.

132. Je suis encouragé par les efforts faits par de nombreux États Membres pour honorer l'engagement qu'ils ont pris de doubler la part de leurs contributions autres que les contributions de base versées par l'intermédiaire de mécanismes de financement commun. Le montant total des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions s'élevait à 2,96 milliards de dollars en 2019, soit 20 % de plus qu'en 2018 (voir fig. 25). Alors que 61 % des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions ont été versées à des fonds à vocation humanitaire, le financement destiné aux fonds communs interinstitutions liés au développement a plus que doublé depuis 2015 et représente désormais 9 % de l'ensemble des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement de l'ONU. Il s'agit là d'une bonne avancée par rapport à l'engagement pris dans le cadre du pacte de financement de verser 10 % des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement par l'intermédiaire des fonds de financement commun interinstitutions d'ici à 2023.

Figure 25

Ressources destinées aux fonds de financement commun interinstitutions de 2010 à 2019



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2021.

133. Les contributions aux fonds thématiques propres aux institutions ont doublé au cours des trois dernières années, atteignant un peu plus de 900 millions de dollars en 2019, dont 720 millions ont été consacrés à un thème lié au développement. Cela représente 5,5 % de toutes les ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement, alors que l'engagement au titre du pacte de financement prévoit une part de 6 % d'ici à 2023 (voir tableau 4).

134. Dans le même temps, le financement du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, élément essentiel des réformes du système des Nations Unies pour le développement, reste bien inférieur au niveau de l'engagement pris par les

États Membres dans le pacte de financement. En 2020, les contributions au Fonds n'étaient que de 48 millions de dollars, alors que l'engagement au titre du pacte de financement prévoyait des contributions annuelles de 290 millions de dollars. Si de nouveaux fonds tels que le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, mécanisme complémentaire créé pour financer la riposte d'urgence aux conséquences socioéconomiques de la crise, et l'impact de la COVID-19 sur la disponibilité des ressources peuvent expliquer en partie les niveaux de financement plus faibles que prévu, il est essentiel que ces tendances soient inversées. À cet égard, alors que nous passons de la phase d'intervention d'urgence à celle du relèvement et du développement durable à long terme, avec la liquidation et le retrait du Fonds pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement au profit du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, il sera essentiel que les États Membres réaffirment leur engagement et versent les ressources au Fonds commun pour les objectifs de développement durable en tant que principal mécanisme de financement pour mener une action conjointe du système des Nations Unies pour le développement en faveur d'interventions pleinement conformes à la transformation qu'exige le Programme 2030.

Tableau 4

Pacte de financement : engagement 2 pris par les États Membres

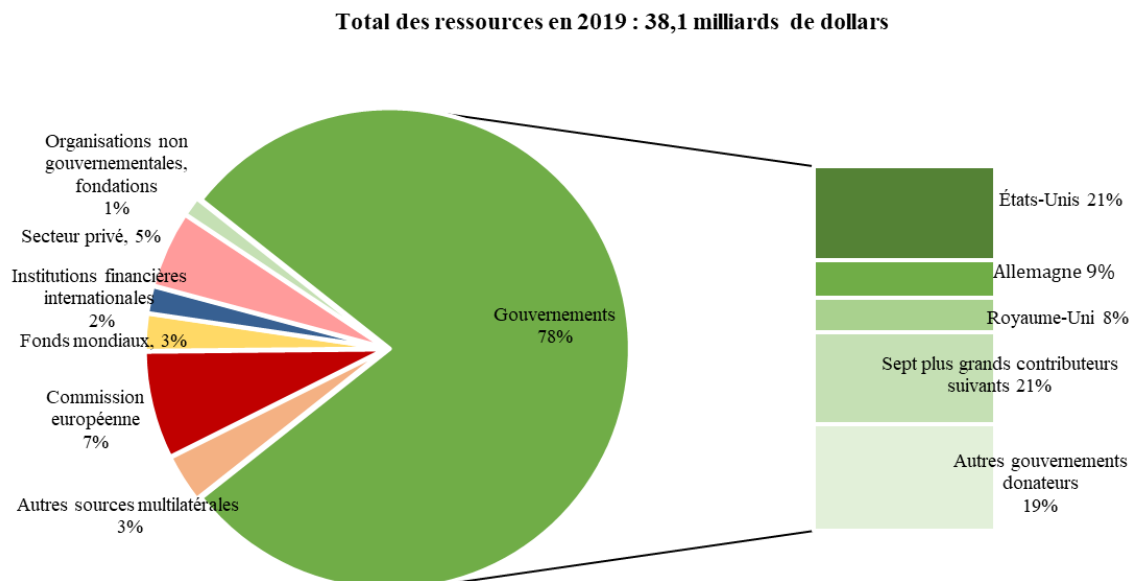
Doubler la part des contributions aux ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui est financée par des fonds de financement commun et des fonds thématiques propres aux institutions

<i>Indicateur</i>	<i>Référence</i>	<i>Cible</i>	<i>Dernière valeur enregistrée</i>	<i>Tendance</i>
EM 2.1. Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions	5,0 % (2017)	10,0 % (2023)	9,0 % (2019)	↑
EM 2.2. Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement financées par des fonds thématiques propres aux institutions	2,6 % (2017)	6,0 % (2023)	5,5 % (2019)	↑
EM 2.3. Capitalisation annuelle du Fonds commun à l'appui du Programme 2030	43 millions de dollars (2018)	290 millions de dollar (2020)	43 millions de dollars (2020)	↓
EM 2.4. Contributions annuelles au Fonds pour la consolidation de la paix	129 millions de dollars (2018)	500 millions de dollars (2020)	180 millions de dollars (2020)	↓

135. Bien que le volume total des financements de qualité montre des tendances positives, le fait que le financement du système des Nations Unies pour le développement soit fortement tributaire de quelques États Membres demeure une préoccupation. Les trois gouvernements²⁰ qui contribuent le plus représentaient près de la moitié de toutes les contributions des États Membres, et les dix premiers contributeurs représentaient les trois quarts du financement reçu de l'ensemble des membres (voir fig. 26).

²⁰ États-Unis, Allemagne et Royaume-Uni.

Figure 26
Principaux groupes de sources de financement en 2019



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2021.

136. En ce qui concerne les contributions volontaires aux ressources de base des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions et aux fonds thématiques propres aux institutions, les tendances concernant l'élargissement de la base de financement vont dans la mauvaise direction. Si des progrès ont été réalisés pour ce qui est d'augmenter le nombre de contributeurs au budget du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le nombre actuel devra doubler si l'on veut respecter l'engagement au titre du pacte de financement pour 2021 (voir tableau 5). La forte dépendance actuelle du système à l'égard d'un petit nombre de donateurs pour son financement est d'autant plus inquiétante qu'elle va de pair avec le déséquilibre constant qui existe entre les ressources de base et les autres ressources. Du fait de cette dépendance, la base de financement du système des Nations Unies pour le développement est encore plus exposée aux risques. Un engagement renforcé et dynamique du système des Nations Unies pour le développement est nécessaire pour continuer à gagner la confiance des États Membres et d'autres contributeurs éventuels et pour accroître le nombre des donateurs.

Tableau 5
Pacte de financement : engagement 3 pris par les États Membres
Diversifier les sources de financement du système des Nations Unies pour le développement

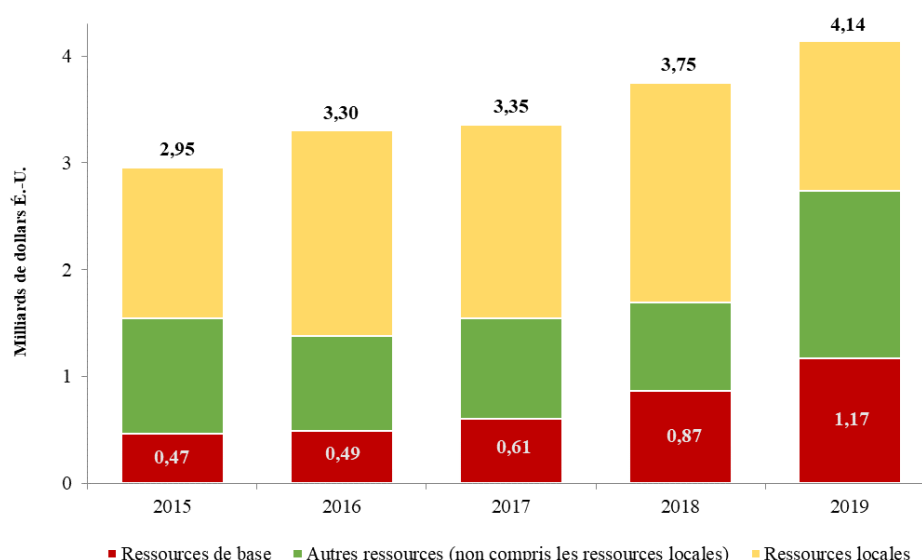
Indicateurs	Référence	Cible	Dernière valeur enregistrée	Tendance
EM 3.1. Pourcentage d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui affichent un accroissement annuel du nombre de donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base	67 % (2017)	100 % (2023)	50 % (2019)	↔

Indicateurs	Référence	Cible	Dernière valeur enregistrée	Tendance
EM 3.2. Nombre d'États Membres qui versent des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions et aux fonds thématiques propres aux institutions	59 et 27 (2017)	100 et 50 (2021)	39 et 24 (2019)	↓
EM 3.3. Nombre d'États Membres qui versent des contributions au budget du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	28 (2019)	100 (2021)	43 (2020)	↓

137. Les ressources fournies par les pays de programme contribuent à atténuer en partie la forte dépendance du système des Nations Unies pour le développement à l'égard de ses principaux donateurs. Je suis très heureux de constater que ces ressources ont atteint 4,1 milliards de dollars, soit une augmentation très significative de 40 % depuis 2015 (voir fig. 27).

Figure 27

Ressources fournies par les pays de programme de 2015 à 2019



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2021.

138. Le montant inclut 1,4 milliard de dollars de ressources locales destinées aux programmes réalisés dans le pays des contributeurs. Fait encourageant, les ressources de base provenant des pays de programme ont augmenté de 150 % sur la même période, passant d'un peu moins de 0,5 milliard de dollars en 2015 à près de 1,2 milliard de dollars en 2019.

139. En ce qui concerne le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les possibilités de le rendre plus durable sont considérables. Je me réjouis des progrès accomplis en ce qui concerne les trois sources de financement, à savoir les contributions volontaires, le partage des coûts et le prélèvement. Je félicite les contributeurs qui ont fait un gros effort pour anticiper les contributions et s'assurer que leurs contributions sont au niveau approprié. Toutefois, le financement volontaire du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents reste en deçà des niveaux escomptés, un déficit de financement de 72 millions de dollars ayant été enregistré en 2020, bien que le paiement intégral des contributions du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au titre du partage des coûts et du prélèvement dépasse les

projections initiales. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fonctionnant désormais à pleine capacité et les premiers résultats montrant qu'il répond aux attentes, le déficit budgétaire devra être comblé en 2021 pour éviter les problèmes de trésorerie. Le premier examen du fonctionnement du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents consistera également à formuler des recommandations concrètes relatives à ses modalités de financement.

B. Obtenir de meilleurs résultats à l'échelle du système, renforcer l'évaluation et améliorer la transparence des flux de financement

1. Résultats à l'échelle du système

140. Le pacte de financement et l'examen quadriennal complet de 2020 appellent à renforcer la transparence et l'engagement en faveur des résultats à l'échelle du système.

141. Au niveau national, les rapports annuels de résultats des équipes de pays des Nations Unies sur leurs cadres de coopération constituent la pierre angulaire de la transparence et de la responsabilité que nous devons aux pays. Les données internes du Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU montrent que les équipes de pays ont produit 86 rapports annuels à la fin de 2020, et nous nous attendons à ce que ce chiffre soit largement dépassé en 2021. Je suis toutefois préoccupé par le fait que 25 % des gouvernements déclarent ne pas avoir reçu de rapport annuel sur les résultats de l'équipe de pays au cours du cycle annuel précédent et que 30 % des personnes interrogées ne savaient pas si elles en avaient reçu un. De nouvelles lignes directrices ont été publiées à l'intention des équipes de pays, pour demander que les rapports soient produits au cours du premier trimestre de l'année qui suit le cycle annuel d'établissement des rapports. Je compte que nous parvenions à une conformité de 100 % au cours du cycle actuel de l'examen quadriennal complet.

142. Fait encourageant, l'enquête du Département des affaires économiques et sociales montre également que la qualité des rapports s'est améliorée dans presque toutes les catégories de pays (voir fig. 28). Entre 61 % et 64 % des pays déclarent que les rapports sur les résultats des équipes de pays sont structurés autour des cadres de coopération, liés aux résultats nationaux, et comportent des informations actualisées, par exemple sur la mobilisation des ressources et la prestation de services des Nations Unies. La proportion de réponses favorables est plus faible sur la question de savoir si les résultats de l'ensemble du système des Nations Unies sont inclus (57 % d'accord) et si les rapports comportent des informations sur les ressources mobilisées pour le financement des objectifs de développement durable (52 % d'accord).

Figure 28

Amélioration de la qualité des rapports

	Répartition des réponses			Tendance des réponses cibles	
	% , 2020			%	
	Oui	Non	Ne sait pas	2019	2020
Votre gouvernement a-t-il reçu un rapport du Coordonnateur résident des Nations Unies sur les résultats obtenus par le système des Nations Unies dans votre pays au cours du dernier cycle annuel ?	47	24	30	50	47
Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations ci-après ?	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	2019	2020
Nous recevons des rapports sur les résultats de l'ONU assez régulièrement pour nous permettre de répondre à nos besoins	57	31	12	51	57
Les informations figurant dans les rapports sont à jour	61	16	23	62	61
Les résultats de l'ensemble du système des Nations Unies sont fournis	57	15	28	50	57
Les rapports indiquent les ressources mobilisées pour financer les objectifs de développement durable dans le pays	52	21	27	48	52
Les rapports contiennent des informations sur les ressources mobilisées et fournies par le système des Nations Unies pour le développement	63	14	23	54	63
Les rapports sont structurés autour des résultats du cadre de coopération/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	64	11	25	61	64
Les rapports sont liés aux résultats nationaux en matière de développement	63	13	24	56	63

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

143. Le travail des diverses entités des Nations Unies au niveau national doit être saisi par le biais de UN-Info, la plateforme de suivi et de communication de l'information à l'échelle du système pour le suivi des résultats sur la façon dont les équipes de pays des Nations Unies allouent les ressources aux priorités nationales à l'appui des objectifs de développement durable. Tous les nouveaux cadres de coopération et les plans de travail conjoints doivent être affichés sur UN-Info, ce qui permet de disposer d'une base commune pour l'établissement de rapports sur les résultats et de mieux visualiser les données sur les sites Web publics (nationaux et mondiaux). Selon les nouvelles orientations, les rapports de pays pour 2020 sont prévus pour avril 2021 et seront disponibles sur les pages de l'équipe de pays, ainsi que sur le site web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en particulier pour ceux qui utilisent UN-Info.

144. Au cours de l'année écoulée, les équipes de pays ont eu recours à UN-Info comme principal système de diffusion des plans de réponse socioéconomique à la COVID-19, les données étant transmises automatiquement sur le nouveau portail public de données sur la COVID-19 pour suivre la mise en œuvre de ces plans. UN-Info est complété par le système de gestion de l'information du Bureau de la coordination des activités de développement, qui recueille des données quantitatives et qualitatives sur le travail des équipes de pays pour les rapports sur les résultats nationaux et mondiaux, y compris les informations publiées sur les sites Web publics. Cependant, le succès de UN-Info dépend en grande partie du nombre d'équipes de pays qui affichent régulièrement leurs plans de travail et leurs résultats communs sur la plateforme et du nombre d'entités des Nations Unies qui investissent dans la mise à jour de leurs systèmes conformément aux principes des données ouvertes. L'objectif sera de garantir l'interopérabilité des données des systèmes des entités d'ici fin 2023, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par

tout le monde, partout. Le soutien de chaque organe directeur à ces objectifs est essentiel.

145. Au niveau régional, nous avons recadré la communication des résultats à l'échelle du système, qui fait partie intégrante de l'examen régional et de la restructuration de la coordination. Comme indiqué au chapitre III, je constate avec plaisir que les premiers rapports annuels sur les résultats régionaux des entités du système des Nations Unies pour le développement ont été mis à la disposition des États Membres par les plateformes de collaboration régionale dans chacune des cinq régions²¹. Ces rapports permettront aux États Membres de chaque région d'examiner chaque année les réalisations régionales du système des Nations Unies pour le développement.

146. Au niveau mondial, le système des Nations Unies pour le développement continue de mettre au point et d'étendre des méthodologies communes pour assurer une gestion solide axée sur les résultats. En 2020, toutes les entités ayant répondu, sauf deux, ont déclaré soutenir l'élaboration de méthodes communes pour mesurer les résultats à l'échelle du système et harmoniser les indicateurs. Les entités utilisent de plus en plus les cibles et les indicateurs des objectifs de développement durable dans leurs cadres axés sur les résultats. Les plans stratégiques du PAM et de l'OMS sont déjà entièrement conformes aux cibles et aux indicateurs des objectifs. En 2020, quatre entités (PNUD, UNICEF, FNUAP et ONU-Femmes) ont élaboré un cadre de suivi pour contrôler les résultats obtenus par rapport à un ensemble d'indicateurs fondamentaux relatifs aux objectifs de développement durable pour le chapitre commun de leurs plans stratégiques. En 2021, le réseau des planificateurs stratégiques des Nations Unies et le Bureau de la coordination des activités de développement s'attacheront à réviser ensemble le manuel de gestion axée sur les résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement de 2011.

147. Toutes ces mesures permettront de renforcer la capacité de la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à rendre compte de la contribution du système des Nations Unies pour le développement aux objectifs de développement durable. Le rapport de la présidence de cette année donne un premier aperçu des résultats que le système des Nations Unies pour le développement a contribué à obtenir en 2020, par rapport à une série d'indicateurs élaborés dans le cadre de la réponse socioéconomique à la COVID-19. Cet effort sera élargi afin d'améliorer les rapports à l'échelle du système sur sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable tout au long de l'année 2021.

2. Évaluation

148. Le système des Nations Unies pour le développement a fait des progrès en ce qui concerne les engagements pris au titre du pacte de financement et la suite donnée à l'examen quadriennal complet de 2020 : il a augmenté les évaluations conjointes à l'échelle du système et amélioré la qualité des évaluations des cadres de coopération au niveau national. Les entités s'emploient à renforcer la culture de l'évaluation, en participant de plus en plus aux évaluations conjointes à l'échelle du système, et un pourcentage nettement plus élevé d'évaluations institutionnelles sont mises à disposition de manière centralisée sur le site web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

149. Plus de 70 évaluations conjointes ont été réalisées par les entités du système des Nations Unies pour le développement en 2020. La plupart (50) ont été menées au niveau national et l'on constate une augmentation de 20 évaluations au niveau

²¹ Voir ESCAP/RFSD/2020/INF/3 pour le rapport de la région Asie-Pacifique. D'autres rapports régionaux pour 2021 sont en attente de publication en ligne.

mondial, contre 16 en 2019. Les petites entités et celles participant à moins d'activités conjointes ont fait état de difficultés à augmenter le nombre d'évaluations conjointes. Plus de 95 % des entités (24 sur 25) suivent l'état d'avancement des évaluations et les réponses de l'administration et plus de 80 % (21 sur 26) des services d'évaluation des entités répondent aux normes d'indépendance définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. En 2020, 80 % (20 sur 25) des entités ont déclaré que plus des trois quarts des évaluations étaient assorties d'une réponse de l'administration. De même, 80 % des entités ont déclaré en 2020 que dans la plupart des cas la réponse de l'administration était accessible au public, contre 68 % en 2019 (voir fig. 29). En 2021, l'accent sera mis sur le lancement de rapports d'évaluation renforcée des cadres de coopération, conformément aux nouvelles orientations, et sur la création d'un bureau d'évaluation à l'échelle du système.

Figure 29
Évaluations et réponses de l'administration

	Répartition des réponses			
	%, 2020			
	0-25%	26-50%	51-75%	Plus de 75%
Quelle proportion des évaluations de votre entité est assortie d'une réponse de l'administration ?	8	0	12	80
Quelle proportion de ces réponses est accessible au public ?	12,0	8,0	0,0	80,0

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès du siège du système des Nations Unies pour le développement.

150. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a également mis à jour sa base de données sur les rapports d'évaluation pour permettre de suivre les évaluations propres aux fonds de financement commun ou aux programmes conjoints. Les recommandations et les enseignements tirés de ces évaluations sont pris en compte dans la conception de nouveaux fonds de financement commun, dans les nouveaux cadres stratégiques des fonds existants et dans les supports de connaissances du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Le nouveau plan stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix pour la période 2021-2024, qui s'appuie en grande partie sur les évaluations de portefeuille, en est un bon exemple.

151. L'évaluation indépendante à l'échelle du système est un élément essentiel pour ce qui est de renforcer le contrôle, la transparence et la responsabilité et d'encourager les activités conjointes et l'apprentissage collectif au sein du système des Nations Unies pour le développement. Dans mon rapport précédent, j'ai expliqué en détail ma décision de créer le Bureau de l'évaluation à l'échelle du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui sera chargé d'aider à coordonner les évaluations à l'échelle du système.

152. La pandémie de COVID-19 a offert une première occasion de mettre à l'essai la méthodologie d'évaluation à l'échelle du système. Lorsque les organismes des Nations Unies pour le développement ont riposté de concert à la COVID-19, il a fallu immédiatement procéder à une évaluation de la riposte à l'échelle du système afin de s'assurer qu'elle était conforme à notre objectif de sauver des vies, protéger les sociétés et reprendre les activités en mieux, et de corriger le tir si nécessaire. Comme première initiative du Bureau de l'évaluation à l'échelle du système, sous la direction intérimaire d'un coordonnateur hors classe, j'ai lancé un exercice visant à examiner

l'évaluabilité et les enseignements tirés de la pertinence du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. Le rapport correspondant²² est le premier à évaluer la réponse du système des Nations Unies pour le développement selon une approche systémique. Il montre combien la collaboration au sein du système des Nations Unies pour le développement permet d'atteindre des résultats collectifs lorsque tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies mettent leur expertise au service de l'élaboration des politiques. Les conclusions et recommandations qui y sont formulées seront prises en compte dans le cadre de la révision du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

153. Ce premier exercice a réaffirmé la nécessité et l'utilité d'un bureau d'évaluation indépendant à l'échelle du système, qui soit pleinement équipé pour évaluer l'appui collectif du système aux objectifs de développement durable. Je demande l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la création d'un poste de directeur à la tête du Bureau de l'évaluation à l'échelle du système, qui sera soutenu par une petite équipe, afin que le bureau soit pleinement opérationnel d'ici la fin de l'année. Pour garantir l'indépendance et la crédibilité de la fonction, il s'agira d'un bureau autonome dont le directeur me rendra directement compte, aura l'autorité et le pouvoir discrétionnaire nécessaires pour présenter des rapports au niveau de décision approprié et sera habilité à partager les rapports directement avec le Conseil économique et social. Grâce à ces rapports, le directeur tiendra les États Membres au courant des priorités et des activités du Bureau.

C. Mieux aligner la planification individuelle et collective, l'établissement de rapports et le financement

154. Les dialogues structurés sur le financement organisés par les entités du système des Nations Unies pour le développement offrent une plateforme pour des discussions interactives entre les États Membres et les entités des Nations Unies sur un éventail de questions visées par l'examen quadriennal complet. Treize entités, dont tous les fonds et programmes, ont tenu un dialogue structuré en 2020, le pacte de financement étant au cœur des discussions. Plusieurs entités produisent désormais une matrice de résultats qui permet de suivre les progrès qu'elles ont accomplis en ce qui concerne les engagements pris au titre du pacte.

155. En outre, au cours des deux dernières années, des efforts concertés ont été déployés pour améliorer les méthodes de travail des organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement eu égard au système repositionné. Les progrès les plus tangibles ont eu lieu au sein des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, tant au niveau de chaque conseil qu'à celui de la réunion conjointe des conseils d'administration. Le groupe restreint sur les méthodes de travail, formé par les présidences des conseils d'administration en 2019, a suscité plusieurs changements. La décision des conseils d'administration d'organiser des exposés informels conjoints et des réunions des présidences favorise des consultations transparentes portant sur des questions de coordination et d'harmonisation. Les sessions des différents conseils sont désormais plus interactives et comportent un volet consacré aux enseignements tirés et divers parties prenantes et experts du secteur privé et de la société civile y sont invités.

156. Je salue et félicite les conseils d'administration des entités des Nations Unies qui prennent également des mesures pour assurer la cohérence entre les descriptifs de

²² « Early lessons and evaluability of the UN COVID-19 response and recovery MPTF ». Disponible à l'adresse : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/COV00>.

programme de pays des différentes entités et les activités et résultats à l'échelle du système énoncés dans les cadres de coopération. À cette fin, le Bureau de la coordination des activités de développement a créé un nouveau tableau de bord de l'état d'avancement du cadre de coopération pour permettre aux partenaires des Nations Unies de voir les liens entre les documents et leur stade de développement. Conformément à l'examen quadriennal complet de 2020, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF disposent désormais de consignes générales pour garantir que les projets de descriptif de programme de pays soumis aux conseils d'administration sont accompagnés d'au moins une version préliminaire du cadre de coopération ou du cadre de résultats convenu. Ces pratiques doivent devenir plus systématiques et plus courantes dans tous les conseils d'administration des entités des Nations Unies.

157. Les efforts pour aborder des points de l'ordre du jour tels que la réforme du système des Nations Unies pour le développement à la première de leurs sessions triennales en 2021 montrent que les États Membres ont la ferme volonté d'aligner la planification stratégique des fonds et programmes sur l'examen quadriennal complet. Le fait d'aborder les questions de réforme du système des Nations Unies pour le développement et les rapports annuels sur les résultats des entités lors des sessions annuelles permet également d'assurer un contrôle d'ensemble.

158. Presque toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement ont au moins partiellement aligné leur cycle de planification et leur cycle budgétaire sur le cycle de l'examen quadriennal complet. Certaines entités, dont le Secrétariat, ont fait état d'un alignement partiel dû à des différences de périodicité des cycles de planification, tandis que l'OMS a indiqué que son organe directeur examinait la possibilité d'aligner sa planification sur le cycle de l'examen quadriennal complet (voir fig. 30). Les organes directeurs des institutions spécialisées se sont activement efforcés de s'aligner sur les autres entités du système des Nations Unies pour le développement, notamment en prenant d'importantes mesures pour accroître les gains d'efficacité grâce aux opérations communes du système des Nations Unies pour le développement (voir chap. II) et à l'harmonisation dans les domaines thématiques liés à l'appui aux objectifs de développement durable et à l'accélération de leur mise en œuvre.

Figure 30

Alignement des cycles de planification stratégique du système des Nations Unies pour le développement

(Pourcentage)

	Répartition des réponses		
	%, 2020		
	Pleinement	Partiellement	Pas du tout
Dans quelle mesure la planification et le cycle budgétaire de votre entité sont-ils alignés sur le cycle de l'examen quadriennal complet ?	40,7	55,6	3,7
Le plan stratégique de votre entité comprend-il des rapports sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet ?	63,0	18,5	18,5

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2020 auprès du siège du système des Nations Unies pour le développement.

159. À leur première session ordinaire de 2021, les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes ont souligné combien il importait que le système des Nations Unies pour le développement se

repositionne et que l'examen quadriennal complet de 2020 soit intégré dans les politiques, la planification, les programmes et le suivi des entités lors de l'élaboration de leurs nouveaux plans stratégiques pour la période 2022-2025. Il serait utile que les organes directeurs encouragent davantage les activités de programme conjointes, notamment en recommandant à chaque bureau de pays de veiller à ce qu'une proportion minimale de leurs portefeuilles soit constituée de programmes conjoints. Les entités du système des Nations Unies pour le développement et leurs conseils d'administration peuvent également tenir leur engagement en matière de résultats collectifs en faisant tout leur possible pour aligner pleinement les prochains plans stratégiques des entités sur les mandats et les orientations de l'examen quadriennal complet de 2020.

160. J'ai appris avec plaisir que lors des premières sessions ordinaires de 2021, les présidents des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ont déclaré que les conseils poursuivraient la coopération et la coordination avec les conseils d'administration d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées et s'attacheraient à rechercher des moyens d'améliorer l'efficacité des conseils en ayant recours à des approches pragmatiques et dynamiques axées sur les résultats pour proposer des orientations. Les États Membres pourraient souhaiter continuer à renforcer l'intégration de la gouvernance des conseils d'administration.

D. Renforcer davantage le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles en tant que plateforme de responsabilisation

161. La résolution sur l'examen quadriennal complet de 2020 renforce la responsabilité et les prérogatives du Conseil économique et social conformément à la Charte des Nations Unies. Elle réaffirme le rôle du Conseil et de son débat consacré aux activités opérationnelles en tant que plateforme de responsabilisation pour le système des Nations Unies pour le développement lorsqu'il mène des activités opérationnelles pour le développement.

162. Au cours du dernier cycle de l'examen quadriennal complet, les États Membres ont redynamisé le fonctionnement du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de faire en sorte qu'il reste un forum de discussion interactive et de retour d'information sur les activités de développement menées par le système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 par les pays. Pour renforcer les liens avec d'autres mécanismes de gouvernance, l'Assemblée générale, dans sa résolution [72/305](#), a modifié le calendrier du débat pour qu'il se tienne à proximité des sessions annuelles des conseils d'administration des fonds et programmes. Elle s'est également appuyée sur l'appel lancé dans la résolution [72/279](#) pour que le débat offre une occasion de faire régulièrement des rapports fondés sur des données factuelles et d'engager un dialogue sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et avec la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le débat est maintenant beaucoup plus interactif et comprend une session avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies de toutes les régions, ainsi qu'une participation élargie des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour le développement au-delà de ceux des fonds et programmes dont le siège se trouve principalement à New York. Je m'attacherai, en collaboration avec le Vice-Président du Conseil économique et social, à tirer parti de ces progrès, qu'a favorisés la forme virtuelle du débat en 2020, auquel ont participé des acteurs de la société civile et du secteur privé.

163. L'Assemblée générale examine actuellement le rôle du Conseil économique et social dans le cadre de délibérations portant notamment sur le suivi du Programme 2030 et l'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable. À l'issue de ce processus, il sera possible de renforcer le rôle du Conseil en matière de responsabilisation à travers le débat en améliorant la forme et le contenu ; en réaménageant le calendrier du débat pour qu'il puisse contribuer à l'élaboration des rapports des conseils d'administration ; en renforçant les liens entre les fonctions du Conseil en matière de responsabilisation et celles de l'Assemblée générale ; et en demandant aux entités du système des Nations Unies pour le développement de présenter des rapports cohérents et des recommandations orientées vers l'action.

164. Dans le contexte de la révision du cadre de suivi et d'établissement de rapports de l'examen quadriennal complet, j'encouragerai les entités du système des Nations Unies pour le développement à aligner davantage les indicateurs de leur nouveau plan stratégique sur ceux de l'examen quadriennal complet et à présenter à leurs organes directeurs des rapports de résultats à l'échelle du système, qui seraient ensuite soumis au Conseil économique et social.

E. Mise en œuvre des principales stratégies dans les opérations du système des Nations Unies pour le développement

165. L'examen quadriennal complet de 2020 met davantage l'accent sur un certain nombre de domaines ayant trait à la capacité du système des Nations Unies pour le développement à améliorer ses propres résultats par rapport aux engagements essentiels de l'organisation, notamment en ce qui concerne la réalisation de la parité des genres, la durabilité environnementale et la prévention de la violence et des atteintes sexuelles. Je me félicite de cette mesure importante prise par l'Assemblée générale et je continuerai à encourager le système des Nations Unies pour le développement à apporter des améliorations constantes dans ces trois domaines cruciaux.

1. Atteindre la parité des genres dans le système des Nations Unies pour le développement

166. La mise en œuvre de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies de 2017 affiche des progrès constants. Nous avons maintenu la parité des genres aux postes les plus élevés de Secrétaire général adjoint et de Sous-Secrétaire général à temps plein, résultat que nous avons atteint en janvier 2020. Nous avons également atteint et maintenu la parité dans les nominations de coordonnatrices et coordonnateurs résidents et atteint un nombre record de femmes chefs et chefs adjoints d'opérations de paix (24 sur 50 postes pourvus). La proportion générale de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur dans le système des Nations Unies a atteint 47,3 % en 2019 (contre 46,6 % en 2018). Les équipes de pays des Nations Unies ont également pris diverses mesures pour renforcer la parité des genres dans le recrutement, la rétention, l'avancement et la gestion des aptitudes du personnel, notamment en produisant, en République démocratique du Congo, un pacte pour la parité des genres, qui vise à assurer la parité absolue d'ici à 2026 et qui a été signé par tous les chefs des organismes de l'équipe de pays.

167. La pandémie mondiale a engendré son lot de problèmes et de possibilités. Plus de 71 % des coordonnateurs et coordonnatrices de l'ONU pour les questions de genre qui ont participé à une enquête menée par ONU-Femmes en septembre 2020 soulignent que la crise de la COVID-19 a compromis les progrès vers la parité des genres et l'instauration d'un environnement de travail favorable dans leurs entités

respectives. Dans le même temps, la pandémie a fait de la gestion souple de l'espace de travail une réalité dans tout le système des Nations Unies et offert l'occasion de changer la culture institutionnelle. Les équipes de pays ont pris des mesures pour créer un environnement favorable pour tous ; elles ont ainsi mené des campagnes de communication et de sensibilisation, engagé le dialogue et organisé des ateliers. Il faut un soutien plus immédiat et global pour transformer la culture institutionnelle afin d'attirer et de retenir davantage de femmes, notamment sur le terrain. J'attends de l'ensemble du système des Nations Unies qu'il intensifie la mise en œuvre des lignes directrices pour la création d'un environnement porteur dans le système des Nations Unies et des lignes directrices pour la création d'un environnement porteur adaptées aux besoins du terrain afin de contribuer à accroître la représentation des femmes et d'accélérer les efforts visant à atteindre la parité des genres dans l'ensemble du système des Nations Unies.

2. Assurer la durabilité environnementale des opérations du système des Nations Unies pour le développement

168. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2020, il a été demandé au système des Nations Unies pour le développement d'aborder la question de la durabilité environnementale des opérations, en s'appuyant sur les efforts déjà entrepris à l'échelle du système. Depuis 2009, le rapport annuel « ONU-Du bleu au vert » donne un aperçu de la prise en compte de la durabilité environnementale par le système des Nations Unies dans la gestion de ses installations et de ses opérations. Au fil des ans, le rapport s'est étendu aux données sur les émissions nocives pour le climat, les déchets, la pollution, l'eau et la biodiversité provenant de près de 60 entités. Pour réaliser des progrès conjoints au-delà des efforts déployés par chaque entité, la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030) a été adoptée en 2019. La phase I est axée sur la gestion et la phase II, qui sera mise en œuvre en 2021, porte sur l'ensemble de la durabilité environnementale et sociale interne dans les politiques, les programmes, les installations et les opérations. La stratégie est soutenue par le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), qui vise à réaliser une réduction ambitieuse des émissions découlant des opérations du Secrétariat, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

169. Malgré les progrès accomplis, au niveau des pays, seulement 18 % des équipes de gestion des opérations ont déclaré avoir mis en place une stratégie environnementale pour les locaux en 2019, le manque de ressources et de capacités financières et la fragmentation des sites étant cités comme les principaux problèmes à cet égard. La mise en place de locaux communs dans les pays devrait nous inciter à poursuivre nos efforts en vue de garantir que chaque équipe de pays dispose d'un plan pour réduire son empreinte environnementale, dans le sillage de la stratégie environnementale pour les missions lancée en 2016.

3. Prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

170. Lors de la réforme du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la responsabilité de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'y répondre a été explicitement inscrite dans le mandat des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et dans les cadres de gestion et de responsabilité en 2019. Les membres des équipes de pays des Nations Unies ont pour instruction d'informer les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de toute allégation qu'ils reçoivent.

171. Comme indiqué dans mon rapport annuel sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en février de cette année, 91 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant le personnel des entités des Nations

Unies (autres que les opérations de paix et les missions politiques spéciales) et leurs partenaires d'exécution ont été signalées, contre 107 en 2019. Sur les 91 allégations, 19 portaient sur 2020 et 72 sur des années antérieures ou des périodes inconnues. Le nombre d'allégations d'atteintes sexuelles a diminué, passant de 38 en 2019 à 17 en 2020, de même que le nombre d'enfants victimes (38 en 2019, contre 15 en 2020). Parmi ces allégations, 7 ont été avérées, 9 étaient infondées, 35 font toujours l'objet d'une enquête, 21 se trouvent au stade de l'évaluation préliminaire, une présente un statut indéterminé et 18 ont été classées²³.

172. Ma stratégie de 2017 pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies est claire : une politique de tolérance zéro s'applique à tous les membres de l'organisation²⁴. En 2020, 119 équipes de pays sur 129 avaient déclaré avoir mis en place un plan d'action pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi qu'un groupe de travail interinstitutions, un mécanisme de coordination ou un point focal en la matière. Nous continuerons à leur dispenser des conseils et des formations pour les soutenir dans leur rôle.

173. Je continuerai également, de concert avec les entités des Nations Unies, à faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies et de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, qui sont abordées de manière plus détaillée au chapitre V.

4. Tenir nos engagements collectifs

174. Alors que nous avançons dans ce nouveau cycle d'examen quadriennal complet, il est évident qu'une action et des efforts plus concertés sont nécessaires de la part des États Membres et du système des Nations Unies pour le développement pour mettre en œuvre le pacte de financement et renforcer les résultats, l'évaluation, la transparence et la responsabilité à l'échelle du système.

175. Au cours des deux dernières années, nous avons fait des progrès encourageants, mais les avancées restent inégales, et certains des leviers essentiels du changement nécessitent encore un engagement plus déterminé. Nos efforts de suivi montrent clairement les domaines où une plus grande attention est nécessaire pour combler les lacunes. Je demande à toutes les entités d'examiner minutieusement les engagements et de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour les tenir tous. Toutes les entités doivent adapter leurs rapports sur la mise en œuvre du pacte de financement à l'intention de leurs organes directeurs, dans le contexte des dialogues structurés sur le financement. Je demande au Bureau de la coordination des activités de développement de continuer à favoriser le suivi régulier avec les entités et les États Membres afin de contrôler la mise en œuvre et d'encourager les progrès.

176. Je demande également à tous les États Membres de poursuivre la mise en œuvre du pacte de financement, individuellement et collectivement. En cette période de crise mondiale, il est essentiel de ne pas revoir à la baisse nos ambitions d'améliorer la qualité du financement des Nations Unies et de veiller à ce qu'il soit un facteur de cohérence et de résultats. Si certains États Membres ont clairement revu leurs politiques et pratiques de financement eu égard au pacte de financement, je compte sur les États Membres et les entités pour maintenir la dynamique du pacte et pour faire en sorte que nous maintenions le cap sur nos engagements mutuels.

177. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons obtenir des résultats à grande échelle. Le pacte de financement a marqué une étape importante dans la recherche de meilleurs résultats. Les entités du système des Nations Unies pour le développement ont

²³ Voir [A/75/754](#), par. 68.

²⁴ [A/71/818](#) et [A/71/818/Corr.1](#).

internalisé le pacte, et nous avons fait des progrès en matière de transparence et de responsabilité, mais il existe des réalités que nous devons reconnaître. Nous ne tiendrons pas certains engagements d'ici la fin de l'année. Nous devons accélérer nos efforts individuels et collectifs et convaincre davantage les États Membres qu'ils doivent réaliser les leurs. Le financement doit augmenter considérablement pour que le système des Nations Unies pour le développement dispose des ressources et des capacités nécessaires pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable au cours de cette décennie d'action.

V. Une réponse intégrée de l'ensemble du système à l'appui de la décennie d'action

178. Dans l'examen quadriennal complet de 2020, les États Membres ont reconnu les progrès que nous avons réalisés ensemble en matière de réforme du système des Nations Unies pour le développement. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents revitalisé et la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies ont fait preuve d'une agilité accrue et d'une approche plus intégrée et ciblée dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19. Les changements nécessaires au niveau régional sont en place et des progrès considérables ont été enregistrés pour ce qui est de renforcer notre appui grâce à nos bureaux multipays. Je félicite les responsables du système des Nations Unies pour le développement pour leur engagement et leur contribution remarquables. Dans ce contexte et au début de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, il est approprié que l'examen quadriennal complet de 2020 marque une rupture en matière d'orientation, des changements structurels nécessaires pour faire avancer les réformes à la politique et l'appui technique porteurs de transformations attendus du système des Nations Unies pour le développement en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs au cours de la décennie d'action.

179. Les problèmes auxquels le monde fait face sont considérables. La crise de la COVID-19 et la riposte mondiale inéquitable qui s'en est suivie sont à l'origine d'immenses difficultés et perturbations et ont retardé de plusieurs années nos efforts pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, le nombre de pauvres ayant, selon les estimations, augmenté de 131 millions de personnes rien qu'en 2020²⁵, et la promotion des droits des femmes, domaine où les progrès ont peut-être été retardés d'une génération²⁶. La pandémie a mis en évidence la fragilité de nos systèmes actuels – économiques, sociaux et politiques – et a montré clairement la folie consistant à poursuivre des voies de développement qui produisent des inégalités extrêmes et alimentent une guerre contre la nature. Toutefois, la voie à suivre est claire. Le Programme 2030 nous servant de boussole, les efforts de relèvement après la COVID-19 nous offrent une occasion unique d'opérer des changements audacieux vers des économies plus inclusives, plus égalitaires entre les genres et à faible émission de carbone, fondées sur la responsabilité, le respect des droits humains et une coopération internationale efficace.

180. Dans ce contexte, l'examen quadriennal complet de 2020 met en évidence les domaines essentiels dans lesquels le système des Nations Unies pour le développement doit intensifier ses efforts au cours du cycle actuel. Il appelle à

²⁵ Voir Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2021.

²⁶ Forum économique mondial, *Global Gender Gap Report 2021* (Genève, 2021). Disponible à l'adresse : http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf.

soutenir les efforts de reprise qui peuvent renforcer la mise en œuvre des objectifs. Il demande que le système des Nations Unies pour le développement se concentre en particulier sur les investissements cruciaux dans les domaines suivants : éducation, santé, protection sociale et travail décent ; action en faveur du climat, croissance économique durable et inclusive ; conservation et utilisation durable de la biodiversité et transition énergétique ; promotion de l'égalité des sexes et lutte contre la discrimination ; et exploitation de la puissance de la transformation numérique.

181. Pour répondre aux attentes des États Membres alors qu'ils cherchent à regagner le terrain perdu et à faire un grand bond en avant vers le développement durable, le système des Nations Unies pour le développement devra tirer pleinement parti des réformes, faire passer au niveau supérieur son offre d'appui intégré aux politiques et aux programmes, renforcer son offre en matière de renforcement des capacités, intensifier le soutien apporté aux gouvernements pour mobiliser les investissements et les technologies et favoriser le renforcement des partenariats avec d'autres institutions internationales, le secteur privé, le monde universitaire, la société civile, les autorités locales et les jeunes du monde entier.

182. Après trois ans de réformes, les fondements sont désormais solidement en place et je suis convaincu que le système des Nations Unies pour le développement est prêt à relever le défi énoncé dans l'examen quadriennal complet de 2020. Si les gouvernements, les partenaires et la société dans son ensemble font preuve du niveau d'ambition et de la volonté politique voulus, nous pouvons ensemble faire de cette décennie une décennie de transformation pour les populations et la planète.

A. Vers un appui intégré porteur de transformation aux objectifs de développement durable

183. Le système des Nations Unies pour le développement a montré sa capacité à s'adapter aux besoins et aux priorités des pays de programme alors qu'il les aide à répondre à la pandémie de COVID-19. Les gouvernements ont indiqué que la contribution des Nations Unies aux efforts nationaux au cours des deux dernières années a eu le plus d'impact dans les domaines de la santé et du bien-être (objectif de développement durable n° 3), de la sécurité alimentaire (objectif 2) et de l'éducation (objectif 4), suivis par l'élimination de la pauvreté (objectif 1), l'égalité des sexes (objectif 5) et la lutte contre les changements climatiques (objectif 13) (voir fig. 31).

Figure 31

Aide et contribution passées et futures des Nations Unies en faveur des objectifs de développement durable

Objectif de développement durable	Cinq principaux domaines dans lesquels la contribution des Nations Unies a été particulièrement importante ces deux dernières années	Cinq principaux domaines dans lesquels l'aide des Nations Unies sera nécessaire durant les quatre prochaines années			
	2020	2020	2019	Variation en points de pourcentage	
3 (Santé et bien-être)	68%	59%	45%	▲	15
8 (Emploi productif et croissance économique soutenue)	24%	52%	42%	▲	10
4 (Éducation)	46%	48%	47%	■	1
1 (Élimination de la pauvreté)	42%	44%	49%	▼	-5
2 (Sécurité alimentaire, nutrition et élimination de la faim)	51%	42%	36%	▲	7
13 (Lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions)	42%	39%	52%	▼	-13
17 (Mobiliser les partenariats et en tirer parti pour atteindre les objectifs)	18%	34%	31%	■	3
9 (Industrie, innovation et infrastructure)	12%	33%	20%	▲	13
6 (Eau, assainissement et hygiène)	27%	25%	23%	■	2
16 (Paix, justice et institutions fortes)	32%	25%	34%	▼	-9
5 (Égalité des sexes)	42%	20%	29%	▼	-10
7 (Énergie propre à un coût abordable)	11%	20%	17%	■	3
10 (Réduction des inégalités)	15%	19%	29%	▼	-11
14 (Exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines)	6%	17%	15%	■	2
11 (Villes et communautés durables)	11%	12%	14%	■	-2
15 (Utilisation durable des terres, des écosystèmes et des forêts)	6%	12%	15%	■	-3
12 (Modes de consommation et de production durables)	4%	10%	10%	■	1

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

184. Pour les quatre prochaines années, les pays de programme indiquent que le soutien du système des Nations Unies pour le développement sera particulièrement nécessaire dans les domaines de la santé et du bien-être (objectif 3), du travail décent et de la croissance économique (objectif 8), de l'éducation (objectif 4), de l'élimination de la pauvreté (objectif 1) et de la sécurité alimentaire (objectif 2), qui figurent parmi les domaines les plus gravement touchés par la pandémie. Avec des différences selon les régions et les pays, ces objectifs ont également été les plus fréquemment cités en 2019 (voir fig. 32), bien qu'une plus grande importance ait été accordée à la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions (objectif 13) cette année-là.

Figure 32

Aide et contribution futures des Nations Unies relatives aux objectifs de développement durable par groupe de pays, classés du plus fréquemment au moins fréquemment sélectionné



(Voir notes page suivante)

(Notes de la figure 32)

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquête menée en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme.

Remarque : Sur la base des réponses concernant les cinq principaux domaines dans lesquels l'aide des Nations Unies sera nécessaire.

185. Pour répondre à ces priorités, il est essentiel que le système des Nations Unies pour le développement tienne compte des corrélations entre les secteurs et les objectifs, du caractère central de l'égalité des sexes et de l'interdépendance entre les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable. Il faut donc une nouvelle façon d'examiner les problèmes et de faire progresser la planification et les politiques à l'échelle nationale. Au cœur de cette démarche se trouve une approche systémique du développement durable, comme le préconise le *Rapport mondial sur le développement durable* de 2019. Au cours de la période à venir, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable continuera à renforcer les capacités, les connaissances et les compétences du personnel du système des Nations Unies pour le développement dans ce domaine, l'objectif étant de veiller à ce que le système lui-même soit parfaitement adapté au type de transformation exigé par le Programme 2030.

186. Il est également essentiel que le système des Nations Unies pour le développement s'attache davantage à fournir des conseils et un appui fonctionnel intégrés de qualité, qui tirent parti des avantages comparatifs et des capacités des entités des Nations Unies et permettent d'abandonner rapidement le modèle traditionnel caractérisé par le soutien direct et la fourniture de services par un seul organisme. De nouveaux instruments ou la refonte de ceux déjà en place, tels que les analyses communes de pays et les cadres de coopération, incarnent déjà cette évolution et ont un effet d'entraînement sur l'approche des entités des Nations Unies. Plus de 60 % des entités du système des Nations Unies pour le développement déclarent avoir simplifié et harmonisé les instruments de programmation et d'établissement de rapports propres à chaque organisme sur la base des lignes directrices du cadre de coopération. Quatre-vingt-onze pour cent ont pris des mesures pour contribuer à l'élaboration d'approches et de définitions communes et d'indicateurs harmonisés pour mesurer les résultats à l'échelle du système. Certaines entités ont toutefois indiqué combien il était difficile d'harmoniser les programmes et l'établissement de rapports dans le contexte de quatre cadres de résultats différents, à savoir les plans nationaux de développement, les plans stratégiques des entités du système des Nations Unies pour le développement (y compris les descriptifs de programme de pays lorsqu'ils existent), les cadres de coopération et les plans des donateurs lorsqu'ils sont applicables. Nous continuerons à rechercher des possibilités de simplifier et d'harmoniser ces cadres.

B. Montrer plus d'ambition à lutter contre la pauvreté et les inégalités, sans laisser personne de côté

187. La pandémie de COVID-19 a contribué à la première hausse marquée de la pauvreté dans le monde depuis plus de deux décennies. Du fait des inégalités profondes et croisées, dont l'inégalité entre les sexes, de nombreuses personnes et couches de la population qui étaient victimes de discrimination ou marginalisées dans la société avant la pandémie en ont le plus souffert. L'examen quadriennal complet de 2020 met davantage l'accent sur chacune de ces questions et souligne que des efforts collectifs sont essentiels pour aider les pays à élaborer des politiques porteuses de transformations permettant de construire des sociétés et des économies inclusives, sans laisser personne de côté.

1. Franchir le cap dans l'élimination de la pauvreté et investir dans le bien-être humain

188. Il est essentiel de remédier aux faiblesses des systèmes actuels de santé, d'éducation et de protection sociale, ainsi qu'aux discriminations systémiques et aux rapports de force déséquilibrés qui ont été mis à nu par la pandémie de COVID-19, pour éliminer la pauvreté, l'un des plus grands problèmes mondiaux. Alors que les gouvernements mobilisent de nouvelles ressources pour soutenir la reprise fondée sur l'investissement, il convient d'accorder une attention nouvelle à la protection de la dignité de toutes les personnes et de leur droit à un niveau de vie suffisant, à l'augmentation des investissements dans ces services et à l'examen de nouveaux moyens permettant de les fournir de façon efficace et inclusive, notamment en utilisant les nouvelles technologies, comme les mégadonnées et la connectivité numérique, et en investissant dans des domaines ayant un effet multiplicateur, comme l'économie des services à la personne.

189. Plus de la moitié de la population mondiale n'ayant toujours pas accès à la protection sociale, nous ne pouvons plus ignorer qu'il est urgent d'envisager la réduction de la pauvreté et le renforcement de la résilience dans une perspective multidimensionnelle. Le système des Nations Unies pour le développement s'efforce d'intensifier son offre dans ce domaine. En 2021, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable élaborera une stratégie cohérente à l'échelle du système pour aider les pays à mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous adaptés au niveau national, y compris des socles de protection sociale, comme il a été demandé dans l'examen quadriennal complet de 2020. En outre, dans le cadre de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, l'OIT conduit les efforts visant à définir des mesures concrètes pour renforcer les systèmes de protection sociale, accroître le travail décent et réduire la pauvreté. Ces travaux aboutiront à une réunion de haut niveau organisée avec le PNUD et la CNUCED en marge du forum politique de haut niveau en juillet 2021. Ils témoignent d'un engagement plus large en faveur du renforcement des capacités du système des Nations Unies pour le développement dans le domaine de l'analyse macroéconomique et de l'appui à l'emploi productif.

190. La pandémie de COVID-19 a clairement mis en évidence le sous-investissement dans la santé et les systèmes de prestations sanitaires. Même avant la pandémie, au moins la moitié de la population mondiale ne bénéficiait toujours pas d'une couverture complète pour avoir accès aux services de santé de base et plus de 800 millions de personnes consacraient au moins 10 % du budget de leur ménage aux frais de santé. Le monde doit tirer les dures leçons de cette crise et investir immédiatement dans l'accès équitable aux vaccins contre la COVID-19, aux diagnostics et aux thérapies, dans la couverture sanitaire universelle qui inclut la santé mentale et dans la préparation aux urgences sanitaires. L'OMS a dirigé la riposte sanitaire mondiale à la COVID-19 grâce à ses connaissances et à son expertise et les équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et avec le soutien de l'OMS et de l'UNICEF, continueront à jouer un rôle important pour permettre d'assurer l'équité en matière de vaccins et la mise en œuvre de programmes nationaux de vaccination dans 145 pays grâce au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Grâce à d'autres efforts conjoints visant à faire progresser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3, y compris la santé mentale, tels que le Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, le pouvoir de mobilisation, les connaissances et l'expertise du système des Nations Unies pour le développement peuvent être mieux exploités pour aider les pays à parvenir à la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030.

191. Facteur aggravant une crise de l'apprentissage latente avant la pandémie, l'éducation a été perturbée à une échelle sans précédent, ce qui menace de réduire à néant les progrès accomplis s'agissant de réduire le nombre d'enfants non scolarisés, en particulier les filles. La crise a mis en lumière les limites inacceptables imposées au droit à l'éducation et les lacunes dans l'offre et le financement de l'éducation à l'échelle mondiale et a montré combien il est urgent de changer en profondeur les systèmes et les programmes d'enseignement. Lors de la réunion mondiale sur l'éducation organisée par l'UNESCO en octobre 2020, les États Membres ont relevé des domaines concrets appelant une action immédiate, tandis que l'initiative « Les futurs de l'éducation » de l'UNESCO publiera plus tard dans l'année un rapport phare sur la manière dont la connaissance, l'éducation et l'apprentissage doivent être réimaginés dans un monde de plus en plus complexe, incertain et précaire. En outre, l'UNICEF a engagé de nouveaux efforts pour combler les écarts en matière d'apprentissage numérique, en s'appuyant sur l'initiative « Giga » de l'UNICEF et de l'Union internationale des télécommunications, ainsi que sur le partenariat « Génération sans limites ». De concert avec l'UNESCO et l'UNICEF, je m'efforce également de faire progresser une initiative visant à placer l'accès à l'apprentissage et aux compétences numériques au cœur des efforts de relèvement, comme dans neuf des pays en développement les plus peuplés du monde²⁷. Plus généralement, un examen du mécanisme mondial de collaboration et de suivi en matière d'éducation est en cours. Il vise à améliorer l'efficacité, favoriser des synergies plus fortes et intensifier la coopération entre les partenaires de l'éducation à l'échelle mondiale en vue de soutenir les priorités et les efforts des États Membres²⁸. Ensemble, ces mesures offrent une occasion unique de renforcer la capacité du système des Nations Unies pour le développement et de ses partenaires à relever encore le niveau du soutien à l'éducation de qualité pour tous.

192. Conscients que nous risquons de voir apparaître une fracture numérique qui renforcera les divisions sociales et économiques entre les pays et au sein de ceux-ci, l'accent est mis dans l'examen quadriennal complet, pour la première fois, sur l'appui du système des Nations Unies pour le développement à la technologie numérique au service du développement durable. Environ la moitié de la population mondiale n'a pas accès à Internet, la majorité en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, et il existe aussi un fossé numérique entre les zones rurales et urbaines, entre les genres et entre les jeunes et les personnes âgées. Alors que la technologie transforme notre monde, le système des Nations Unies pour le développement doit aider les gouvernements à donner la priorité aux investissements dans la culture et l'infrastructure numériques. À cette fin, j'ai lancé en juin 2020 mon Plan d'action de coopération numérique, qui s'articule autour d'un avenir numérique durable et ouvert à toutes et à tous. Par ailleurs, plusieurs entités des Nations Unies s'emploient déjà à renforcer l'offre du système des Nations Unies pour le développement en matière de transformation numérique. L'accélération de la connectivité numérique des écoles grâce à l'initiative Giga est un élément essentiel du Plan d'action. En outre, le PNUD a servi de chef de file institutionnel des Nations Unies pour l'Équipe spéciale chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable que j'ai lancée dans le cadre de mon plan d'action pour le financement du Programme 2030, publié en 2019, et qui a formulé des recommandations concrètes pour tirer parti de la numérisation et

²⁷ UNESCO, « Intensifier l'apprentissage et les compétences numériques dans les pays les plus peuplés pour soutenir la reprise éducative » (4 avril 2021). Disponible à l'adresse : <https://fr.unesco.org/news/intensifier-lapprentissage-competences-numeriques-pays-plus-peuples-soutenir-reprise-educative>.

²⁸ UNESCO, « Éducation post-COVID19 - Session extraordinaire de la Réunion mondiale sur l'éducation (2020 GEM) » (22 septembre 2020). Disponible à l'adresse : <https://fr.unesco.org/news/education-post-covid19-session-extraordinaire-reunion-mondiale-leducation-2020-gem>.

de la technologie financière aux fins du développement durable. L'équipe spéciale chargée du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique a élaboré le modèle unique des Nations Unies pour l'identité juridique, fondé sur un modèle intégré d'enregistrement des naissances et des décès, qui peut être encore accéléré par le développement généralisé et approprié des nouvelles technologies numériques et des systèmes numérisés. En outre, le PNUD a lancé sa première stratégie numérique, qui constituera un élément essentiel de son offre intégrée²⁹. Les technologies numériques permettent également au grand public de participer de plus en plus à la conception et à la mise en œuvre du programme de développement du pays. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont invités à favoriser une participation active et significative des communautés locales, en particulier celles qui sont laissées pour compte. Les outils innovants et les technologies de l'information peuvent élargir la participation, notamment à l'élaboration des cadres de coopération, en comblant le déficit d'accès pour ceux qui sont encore laissés de côté dans la révolution numérique.

2. Ne laisser personne de côté

193. Comme indiqué précédemment, étant donné que nous vivons dans un monde de plus en plus complexe, incertain et précaire, il convient de prendre les mesures et les dispositions nécessaires pour parvenir à des sociétés et des économies inclusives.

194. Par conséquent, les plans stratégiques de 25 des 26 entités des Nations Unies définissent des approches concrètes pour toucher les personnes les plus défavorisées; 21 des 24 entités rendent compte chaque année à leurs organes directeurs des progrès réalisés dans ce domaine. Au niveau national, 91 % des gouvernements des pays de programme ont indiqué que le système des Nations Unies pour le développement les a aidés à identifier les personnes les plus défavorisées, et 92 % ont indiqué qu'il les a effectivement aidés à atteindre ces personnes. Quatre-vingt-quatre pour cent des gouvernements étaient d'accord pour dire que la réponse socioéconomique du système des Nations Unies pour le développement à la COVID-19 a ciblé les groupes à risque. Dans le même temps, l'analyse du Groupe des Nations Unies pour le développement durable montre que ces actions étaient souvent incomplètes, d'autant qu'elles s'adressaient principalement aux femmes et aux enfants et n'accordaient pas suffisamment d'attention aux autres groupes marginalisés ou aux vulnérabilités croisées. Quarante-trois pour cent des plans de réponse socioéconomique élaborés avant octobre 2020 devaient encore se traduire par des interventions ciblées dans les cinq piliers³⁰. De même, alors que 70 % de ces plans comprenaient une analyse des droits de l'homme, seuls 32 % ont systématiquement intégré une approche fondée sur les droits dans des mesures concrètes tout au long du plan³¹. Ces résultats indiquent qu'une attention et une concentration particulières, ainsi qu'un soutien et une formation supplémentaires, sont essentiels pour traduire pleinement le principe consistant à ne laisser personne de côté et l'approche fondée sur les droits dans notre soutien aux politiques et aux programmes, conformément à mon appel à l'action en faveur des droits de l'homme.

195. Vu que 80 % des personnes handicapées dans le monde vivent dans les pays en développement, l'examen quadriennal complet de 2020 oriente le système des Nations Unies pour le développement en vue d'intégrer l'inclusion des personnes handicapées dans notre travail, en particulier au niveau national. Suite au lancement

²⁹ Voir <https://digitalstrategy.undp.org/how.html>.

³⁰ Priorité à la santé, protection des personnes, réponse et relèvement économiques, réponse macroéconomique et collaboration multilatérale, et cohésion sociale et résilience des communautés.

³¹ Groupe des Nations Unies pour le développement durable, examen des droits de l'homme dans le cadre des plans de réponse socioéconomique des équipes de pays des Nations Unies à la COVID-19 (10 novembre 2020).

de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, nous avons élaboré et mis en œuvre une feuille de résultats sur l'inclusion du handicap à l'intention de toutes les équipes de pays. Les rapports établis par 57 entités et 7 équipes de pays à déploiement rapide pour l'année de programmation 2019 montrent que la Stratégie a déclenché une action positive au niveau de tous les programmes et opérations. À la fin de 2020, toutes les équipes de pays ont rendu compte pour la première fois de la mise en œuvre de la Stratégie au moyen de la feuille de résultats, ce qui permettra de créer une base de référence mondiale des Nations Unies sur l'inclusion du handicap, ainsi que des mesures prévues pour réaliser des progrès en 2021 et au-delà. Nous constatons déjà des progrès dans le domaine de la programmation conjointe, réalisés en tirant parti des ressources du fonds du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées et du Fonds commun pour les objectifs de développement durable. La consultation active des organisations de personnes handicapées, les marchés publics intégrant le handicap et les communications ont été identifiés comme des domaines essentiels dans lesquels des progrès importants sont nécessaires. Des orientations politiques et techniques concrètes sont donc fournies pour combler ces lacunes.

196. L'ONU cherche également à renforcer sa capacité à travailler pour les jeunes et avec eux, étant donné que le monde compte aujourd'hui la plus grande génération de jeunes de tous les temps, dont près de 90 % vivent dans les pays en développement. La pauvreté, les pénuries alimentaires, le chômage, l'interruption des études et les occasions ratées du fait de la pandémie de COVID-19, ainsi que la crise climatique et de la biodiversité en cours, sont autant de facteurs qui compromettent l'avenir de toute une génération. En outre, de nombreux jeunes qui militent pour la justice et l'action en faveur des objectifs de développement durable sont confrontés à des atteintes à leur droit de réunion pacifique et à leur liberté d'expression, dans le cadre d'une tendance plus large au rétrécissement de l'espace civique. Si le premier rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse a montré que le programme « Jeunesse et objectifs de développement durable » suscite un élan considérable à tous les niveaux du système des Nations Unies, il a également souligné qu'il faut davantage d'efforts concertés pour renforcer la façon dont l'ONU travaille avec les jeunes, en particulier les groupes défavorisés et marginalisés. Au cours du cycle de l'examen quadriennal complet, j'attends de toutes les entités des Nations Unies et des équipes de pays qu'elles accélèrent la mise en œuvre de la Stratégie dans tous les domaines prioritaires fondamentaux et programmes.

197. Des données de qualité, opportunes, pertinentes, ouvertes et ventilées sur les progrès réalisés par les pays en matière de développement durable et d'autres objectifs sont essentielles pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable et atteindre les plus défavorisés en premier. Les opérations des organismes nationaux de statistique de nombreux pays étaient déjà confrontées à un manque grave de ressources et à des lacunes dans la collecte de données avant d'être gravement perturbées par la pandémie en 2020, ce qui a entraîné le report, voire l'annulation, d'importantes activités de collecte de données. Du point de vue des gouvernements, en 2020, 83 % des personnes interrogées ont estimé que le soutien du système des Nations Unies pour le développement dans ce domaine était suffisant. Cela tient au fait que 96 % des équipes de pays des Nations Unies aidaient à renforcer les capacités statistiques nationales, y compris, dans une moindre mesure, à assurer directement la collecte de données (voir fig. 33). Toutefois, seulement 18,5 % des équipes de pays disposaient de plans de travail convenus pour coordonner et renforcer les capacités statistiques nationales.

Figure 33

Réponses des équipes de pays des Nations Unies concernant l'appui au renforcement des capacités statistiques nationales en 2020

(En pourcentage)

Interventions des équipes de pays des Nations Unies		Répartition des réponses	
		%, 2020	
		Oui	Non
L'équipe de pays apporte-t-elle un appui aux capacités statistiques nationales ?		96,2	3,8
L'équipe de pays dispose-t-elle d'un plan de travail convenu pour coordonner et renforcer les capacités statistiques nationales ?		18,5	81,5
Type d'appui fourni :			
Renforcement des capacités		96,8	3,2
Collecte directe de données/administration d'enquêtes		56	44,0
Appui financier		66,4	33,6
Autres		27,2	72,8

Source : Bureau de la coordination des activités de développement, sur la base de données officielles du système de gestion de l'information.

198. En réponse à la crise actuelle, le système des Nations Unies pour le développement travaillera en étroite collaboration avec les organismes nationaux de statistique dans un effort collectif pour contribuer à créer des dispositifs d'information résilients et durables basés sur les statistiques, les informations géospatiales et, le cas échéant, les mégadonnées. Il s'agit notamment de soutenir la modernisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des données, l'amélioration des compétences au niveau national, le renforcement de la gouvernance et de la gestion des données et le partage des meilleures pratiques. Les coordonnatrices et coordinateurs résidents, les équipes de pays et les organismes nationaux de statistique bénéficient d'un appui technique accru grâce à un effort important des commissions régionales, d'autres entités et bureaux et du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens lancé en octobre 2020, sous la direction de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales. Grâce à l'initiative Data For Now, l'ONU va accroître l'utilisation de méthodes et d'outils solides permettant d'améliorer l'actualité, la couverture, l'inclusion et la qualité des données relatives aux objectifs de développement durable au niveau national, en travaillant en étroite collaboration avec des partenaires essentiels comme la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour les données du développement durable et le Réseau des solutions de développement durable. Le Forum mondial des Nations Unies sur les données, qu'accueillera la Suisse en octobre 2021, offre d'autres occasions de redynamiser les efforts visant à renforcer les systèmes de données relatifs aux objectifs de développement durable.

3. Accélérer les efforts en matière d'égalité des sexes et des droits de toutes les femmes et filles

199. La pandémie a touché les femmes et les filles de manière disproportionnée, ce qui montre à quel point l'inégalité entre les sexes reste profondément ancrée dans les systèmes politiques, sociaux et économiques du monde. La proportion de femmes dans la population active a régressé, la féminisation de la pauvreté s'est accentuée et la charge du travail de prestation de soins non rémunéré a augmenté, tout comme les niveaux horribles de violence commise par des hommes contre les femmes et les

filles, que j'ai relevés dans mon appel à la paix dans les foyers du monde entier. Cela étant, l'année écoulée a mis en évidence les résultats positifs d'un leadership équilibré entre les genres pour tous, qui permet de tirer parti des capacités de la société dans son ensemble pour relever les défis critiques. La reprise et le nouveau départ après cette crise doivent accélérer la mise en œuvre de l'objectif 5, en s'appuyant sur les éléments de base consistant à assurer la pleine réalisation de l'égalité des droits des femmes, à assurer une participation égale, à instaurer des sociétés inclusives, à s'attaquer sans délai à l'urgence que constitue la violence à l'égard des femmes et à soutenir la transition intergénérationnelle vers ceux et celles qui militent pour un monde plus juste et plus équitable. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle crucial à jouer à cet égard, en matière de plaidoyer, de renforcement des normes et des politiques et de programmation. Cependant, l'analyse des résultats actuels du système en matière d'égalité des sexes montre une image mitigée.

200. En ce qui concerne le soutien des Nations Unies aux politiques et programmes, on peut constater que si l'égalité des sexes est restée l'objectif le plus courant des programmes conjoints, la proportion de cadres de coopération présentant des résultats ventilés selon le genre a diminué, passant de 72,3 % en 2019 à 65,9 % en 2020. S'agissant des plans de réponse socioéconomique des Nations Unies, l'analyse montre qu'il est reconnu dans tous les plans que les femmes constituent un groupe vulnérable et que l'égalité des sexes est une priorité transversale dans 79 % de ces plans. Pourtant, seulement un quart a intégré l'égalité des sexes dans tous les piliers, et 9,3 % ont prévu une analyse des questions de genre concernant les groupes les plus défavorisés³². En matière de programmation conjointe, l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence contre les femmes et les filles, une initiative phare du système des Nations Unies pour le développement en partenariat avec l'Union européenne, a donné des résultats concrets, même face aux problèmes par les restrictions à la mobilité et l'augmentation de la violence au cours des derniers mois. Un examen à mi-parcours des premiers programmes de pays en Amérique latine et en Afrique a révélé que l'Initiative a été un succès en tant que modèle d'exécution intégrée, ayant fait de l'égalité des sexes la responsabilité de l'ensemble de l'équipe de pays. À l'avenir, nous continuerons d'affiner l'Initiative Spotlight et veillerons à ce que les enseignements tirés servent de base à d'autres initiatives conjointes sur les objectifs de développement durable.

201. Nous constatons par ailleurs des progrès s'agissant de l'augmentation des dépenses consacrées à l'égalité des sexes dans les mécanismes de financement interinstitutions. Le fait que l'accent ait été mis explicitement sur le marqueur pour l'égalité des genres et qu'un objectif de financement de 30 % ait été fixé a permis d'affecter 65 % des fonds alloués à des propositions ayant pour objectif principal l'égalité des sexes lors du deuxième appel du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. Conformément à mon appel à l'action en faveur des droits de l'homme, le système des Nations Unies pour le développement coordonne ses activités autour de deux interventions stratégiques en matière d'égalité des sexes, à savoir l'abrogation de toutes les lois discriminatoires et le recours systématique à des mesures temporaires spéciales, y compris des quotas, pour parvenir à une participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions dans la sphère publique. Le système des Nations Unies pour le développement et les entités du Secrétariat, en coordination avec le Bureau de la coordination des activités de développement, mettent au point et pilotent les outils nécessaires pour soutenir les équipes de pays des Nations Unies. La participation

³² Groupe des Nations Unies pour le développement durable, note technique sur l'intégration des questions de genre dans la riposte du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à la COVID-19 (à paraître).

pleine, égale et véritable des femmes à l'instauration et au maintien de la paix reste une autre priorité essentielle des Nations Unies, et elle est indispensable pour assurer le succès du maintien et de la consolidation de la paix et pour jeter les bases du développement durable.

202. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et ses équivalents au niveau national donnent un aperçu supplémentaire des résultats obtenus par l'ONU en matière d'égalité des sexes. En 2020, comme en 2019, 39 entités du système des Nations Unies pour le développement ont fait rapport sur le cadre de responsabilisation du Plan d'action. Plus de 80 % d'entre elles ont dépassé ou atteint les notes exigées pour les indicateurs de performance dans les domaines de l'audit, de la gestion de la performance tenant compte des questions de genre, des politiques et de la planification stratégique et des résultats obtenus au regard des objectifs de développement durable ayant trait au genre. Une amélioration notable de l'évaluation a été constatée. Il est toutefois préoccupant de constater que les notes sont restées nettement inférieures pour les indicateurs servant à mesurer le suivi des ressources, l'allocation des ressources et la parité des genres, d'où la nécessité d'une action ciblée et d'une prise en compte plus poussée des questions de genre dans tous les domaines de travail.

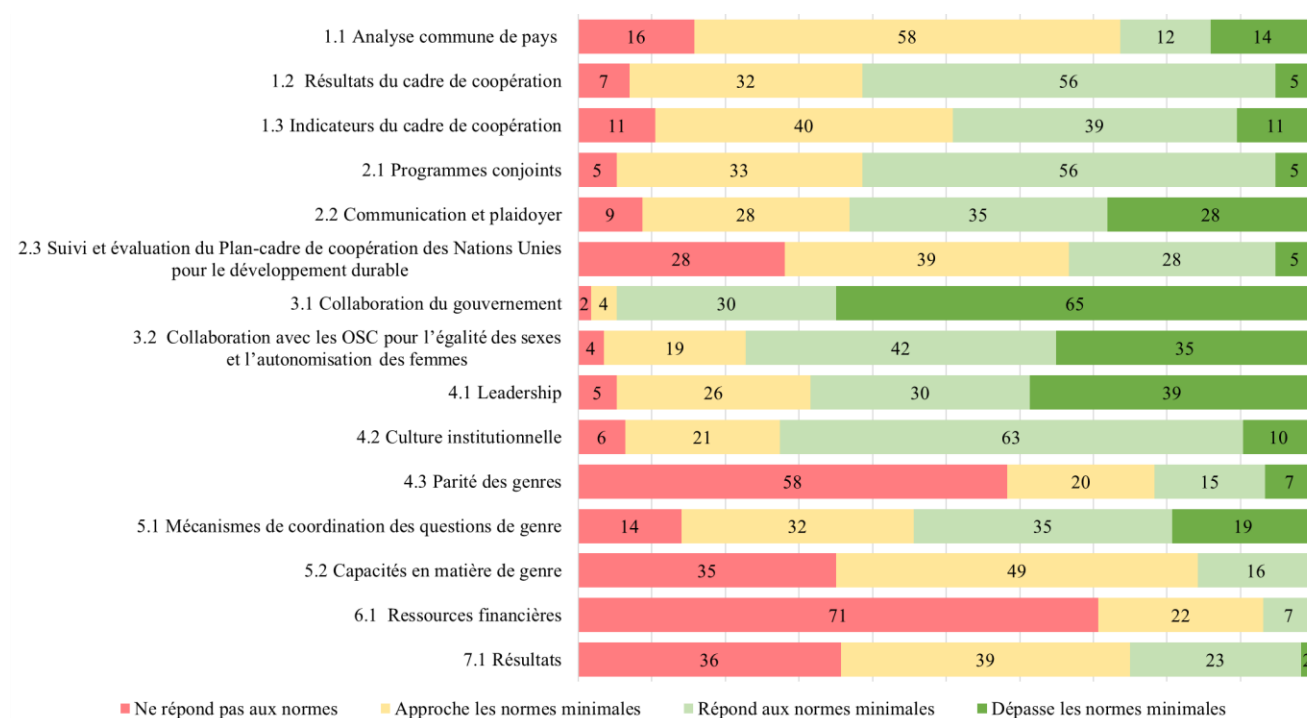
203. En ce qui concerne le Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes des équipes de pays des Nations Unies, 38 équipes de pays ont présenté un rapport en 2020. Le nombre d'équipes de pays qui procèdent à des évaluations complètes au titre du Plan d'action au stade de la planification des cadres de coopération est en constante augmentation et s'élève désormais à 60 au cours des quatre dernières années (2017-2020)³³. Parmi ceux-ci, seulement 56,7 % ont satisfait ou dépassé les exigences pour au moins la moitié des 15 indicateurs de performance (voir fig. 34). Il s'agit certes d'une légère amélioration par rapport à 2019, mais ce chiffre reste bien en deçà de l'objectif de 75 % fixé pour 2020 dans le pacte de financement. Un effort important sera nécessaire pour assurer l'intégration des questions de genre au niveau des pays.

³³ Les équipes de pays doivent réaliser les évaluations complètes au titre du Plan d'action une fois par cycle du cadre de coopération, généralement au début du cycle.

Figure 34

Résultats obtenus au titre du Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes par les équipes de pays des Nations Unies de 2017 à 2020

(En pourcentage)



Source : ONU-Femmes, 2021

204. Dans l'ensemble, alors que nous poursuivons la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, nous devons améliorer nos performances en matière d'égalité des sexes, en veillant à ce que les droits des femmes et les questions de genre soient intégrés dans notre travail au regard de tous les objectifs de développement durable, notamment dans l'ébauche des éléments de base. En 2021, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable est déterminé à garantir que les entités des Nations Unies parle d'une seule voix en ce qui concerne le caractère central de l'égalité des sexes et des droits humains, leur intégration systématique dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation interinstitutions, et une exécution intégrée faisant de l'égalité des sexes une priorité partagée et un objectif commun dans tous les programmes. Plus important encore, je m'attends à ce que l'amélioration des résultats se traduise par une différence mesurable dans la vie des femmes et des filles.

C. Accélérer la transition équitable vers des économies durables et renforcer la préparation aux crises futures

205. Dans l'examen quadriennal complet de 2020, il a été demandé au système des Nations Unies pour le développement de faire de la lutte contre l'urgence climatique un aspect central de son action, non seulement au niveau mondial mais aussi au niveau régional et dans chaque pays.

206. Mon Équipe pour l'action climatique, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, a intensifié ses activités de

sensibilisation et d'engagement auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies en vue de faire progresser les priorités en matière de changement climatique au niveau des pays. De plus en plus, les équipes de pays soutiennent l'élaboration de contributions renforcées déterminées au niveau national, de stratégies de développement à faible émission à long terme et de plans nationaux d'adaptation. Pourtant, seulement 75 des 130 bilans communs de pays comportent un examen véritable des facteurs liés à l'environnement et aux changements climatiques. À l'avenir, les cadres de coopération serviront de principal instrument d'appui des Nations Unies aux gouvernements en matière de lutte contre les changements climatiques au niveau national. Au niveau régional, plusieurs coalitions thématiques axées sur les changements climatiques, l'environnement et la résilience offrent une plateforme régionale permettant aux entités des Nations Unies de promouvoir un appui coordonné aux États Membres et aux équipes de pays. En outre, pour élargir davantage notre portée, le plan de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour 2021 prévoit un examen détaillé de la réponse climatique des Nations Unies au niveau national et l'élaboration d'une stratégie visant à apporter un soutien climatique aux pays de programme. Il s'agit notamment d'un engagement à intégrer une démarche plus soucieuse du climat et de l'environnement dans les opérations, les programmes et les cadres de coopération.

207. Dans le cadre de l'intensification de l'action climatique, le système des Nations Unies pour le développement aide les pays à accélérer la transition équitable vers des voies résilientes à faible émission, en mettant l'accent sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique, les systèmes alimentaires durables et les infrastructures durables, et mobilise des investissements dans les plans de reprise après la COVID-19 pour mettre en œuvre des actions climatiques ambitieuses. Une analyse récente du Fonds monétaire international (FMI) a montré que chaque dollar dépensé dans des activités essentielles neutres en carbone ou liées aux puits de carbone – de l'électricité à émission nulle à la protection de la faune et des écosystèmes – a des effets multiplicateurs estimés de deux à sept fois supérieurs à ceux associés aux dépenses non écologiques, selon les secteurs, les technologies et les horizons³⁴. Les systèmes alimentaires assurent directement la subsistance de plus d'un milliard de personnes et représentent au moins un dixième de l'économie mondiale. Pourtant, de nouvelles données de la Commission européenne et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture montrent qu'ils sont également responsables de plus d'un tiers des gaz à effet de serre d'origine humaine³⁵. Dans le même temps, un récent rapport du PNUE a révélé que seulement 18 % des dépenses de relance après la COVID-19 effectuées à ce jour devraient améliorer la durabilité. Des processus majeurs, notamment le Sommet sur les systèmes alimentaires et le dialogue de haut niveau sur l'énergie, la deuxième Conférence mondiale des Nations Unies sur les transports durables et les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, offrent de véritables occasions de mobiliser un mouvement mondial en faveur de la transformation dans ces domaines. Il est essentiel que l'élan suscité par ces processus soit mis à profit par les équipes de pays des Nations Unies pour fournir des conseils

³⁴ Nicoletta Battini *et al.*, « Building back better: how big are green spending multipliers? », document de travail du Fonds monétaire international (21 mars 2021). Disponible à l'adresse : www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/03/19/Building-Back-Better-How-Big-Are-Green-Spending-Multipliers-50264.

³⁵ M. Crippa *et al.*, « Food systems are responsible for a third of global anthropogenic GHG emissions », *Nature Food*, vol. 2 (mars 2021). Disponible à l'adresse : www.nature.com/articles/s43016-021-00225-9.

pratiques et un soutien de meilleure qualité au cours du cycle de l'examen périodique complet.

208. Ces questions sont inextricablement liées à la promotion de la biodiversité et des approches écosystémiques pour le développement durable, mises en avant dans l'examen périodique complet de 2020. La mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020, qui devrait être adopté en 2021, sera l'occasion de faire progresser les engagements dans ce sens, étayés par le prochain rapport du Groupe de la gestion de l'environnement sur l'appui au programme mondial pour la biodiversité, qui définit l'engagement du système des Nations Unies en faveur d'une action visant à aider les États Membres à mettre en œuvre le cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020. Le Comité de haut niveau sur les programmes a approuvé en mars 2021 une approche commune de l'intégration de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature pour le développement durable dans la planification et l'exécution des politiques et des programmes des Nations Unies, ce qui aidera les entités des Nations Unies à collaborer plus activement avec les équipes de pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents en vue de concrétiser les dimensions environnementales du développement durable. Dans l'ensemble, nous devons faire mieux pour adopter une approche de l'environnement à l'échelle du système, le Groupe de la gestion de l'environnement, qui comprend actuellement 51 entités des Nations Unies, servant d'organe central de coordination.

209. La pandémie a montré à quel point le monde est mal préparé et mal équipé pour faire face à ces crises parallèles et imbriquées. Face aux risques importants et croissants présentés par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, nous devons renforcer notre préparation et notre résilience aux chocs futurs dès aujourd'hui. Les États Membres ont demandé au système des Nations Unies pour le développement, à travers l'examen quadriennal complet de 2020, de renforcer son offre en matière de réduction des risques de catastrophe en général et dans le cadre de reprises durables, inclusives et résilientes. À l'heure actuelle, 115 des 130 équipes de pays des Nations Unies soutiennent les efforts nationaux de réduction des risques de catastrophe. Alors que la pandémie évoluait, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a publié en août 2020 d'autres orientations sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les cadres de coopération, assorties de modules de formation et de dossiers d'information destinés au personnel en service dans les pays. Des efforts sont en cours pour intégrer ces orientations dans les cadres de coopération, ce qui permettra aux équipes de pays d'offrir un soutien encore plus solide à l'avenir.

D. Renforcer la coopération et les partenariats pour le Programme 2030

210. Les progrès eu égard aux objectifs de développement durable ayant été freinés par la pandémie, il faudra, pour mettre en œuvre le Programme 2030, une collaboration et des partenariats sans précédent entre les secteurs et au-delà des frontières. Unir les forces des partenaires de développement des secteurs public et privé n'est tout simplement plus une option, mais plutôt une condition indispensable du succès. Une étude de 86 plans de réponse socioéconomique des Nations Unies montre que si diverses entités ont collaboré à leur élaboration, des partenaires externes ont participé pleinement à environ 35 % d'entre eux et de façon sporadique à 36 % d'entre eux. Parallèlement, au cours de l'année écoulée, le degré de satisfaction des pays quant à la capacité du système des Nations Unies pour le développement à mobiliser les partenariats est resté élevé. En 2020, 9 gouvernements sur 10 étaient d'accord sur le fait que l'ONU fournit un soutien suffisant pour mobiliser les partenariats à l'appui des priorités nationales de développement. Ces

résultats sont conformes à ceux obtenus en 2019. De même, 85 % des personnes interrogées étaient d'accord sur le fait que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient contribué à mobiliser des partenariats pour soutenir les efforts nationaux visant à faire avancer le Programme 2030.

211. Les attentes à l'égard du système des Nations Unies pour le développement dans ce domaine sont clairement exprimées dans l'examen quadriennal complet de 2020; un certain nombre de mesures doivent donc être prises pour répondre à ces attentes.

1. Approfondir l'action de l'ONU en matière de financement de la réponse et du relèvement après la pandémie

212. Dans l'examen quadriennal complet de 2020, il est demandé explicitement au système des Nations Unies pour le développement d'étudier davantage les stratégies de financement des objectifs de développement durable, notamment au moyen de modes de financement novateurs et de financement mixte, afin de répondre à la situation unique des pays, surtout ceux ayant des besoins particuliers. Cela est d'autant plus important que de nombreux pays en développement font face en ce moment à d'immenses pressions financières en raison des effets de la crise de la COVID-19, notamment sous forme de vulnérabilité de la dette et de problèmes de liquidités³⁶. La crise a considérablement entravé les efforts en faveur des objectifs de développement durable, mais elle offre également des possibilités, notamment grâce aux plans de relance et de relèvement, d'accroître les investissements dans des domaines qui favoriseront des économies inclusives et durables.

213. L'un des principaux domaines de collaboration est celui du soutien du système aux cadres de financement nationaux intégrés, un outil stratégique propre aux pays découlant du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui vise à resserrer le lien entre les plans nationaux de développement et les ressources financières nécessaires à leur réalisation. Environ 70 pays élaborent et mettent en œuvre des cadres de financement nationaux intégrés avec le soutien du système des Nations Unies aux niveaux local, régional et mondial, ainsi que de partenaires bilatéraux et autres. La plupart d'entre eux reçoivent également une aide financière du Fonds commun pour les objectifs de développement durable. L'expérience de 16 pays qui ont fait œuvre de pionnier dans la conception et la mise en œuvre des cadres de financement nationaux intégrés alimente ces efforts. Pour renforcer encore cette action, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, coordonnée par le Département des affaires économiques et sociales et comprenant les entités du système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods, élabore une méthodologie et des documents d'orientation qui seront disponibles sur une plateforme mondiale de connaissance pour les cadres de financement nationaux intégrés au premier semestre de 2021. Les orientations abordent également la question importante de l'alignement des stratégies de financement sur les priorités nationales à long terme et les objectifs de développement durable, par exemple, sur des questions telles que la nécessité de ne laisser personne de côté et l'action climatique.

214. Aux niveaux mondial et régional, les entités des Nations Unies proposent de nombreuses mesures visant à accroître l'accès au financement et préconisent l'allègement du fardeau de la dette pour les pays en développement, le but étant de faire en sorte qu'ils puissent non seulement remédier aux problèmes immédiats posés par la pandémie de COVID-19, mais aussi se relever en mieux. L'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, présentée à la

³⁶ Nations Unies, « Liquidity and debt solutions to invest in the SDGs: the time to act is now » (mars 2021). Disponible à l'adresse : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_policy_brief_on_liquidity_and_debt_solutions_march_2021.pdf.

section V.B.1 ci-dessus, a donné lieu à un ensemble complet d'options et favorisé les progrès dans certains domaines. Pour maintenir l'élan, les entités des Nations Unies s'efforcent d'aider les pays à mettre en œuvre les politiques pertinentes relatives à six groupes d'interventions³⁷. Chaque groupe est dirigé de façon ouverte et concertée, en tirant parti des connaissances et de l'expertise d'autres entités des Nations Unies, les groupes travaillant ensemble le cas échéant. Je continuerai à demander que des mesures plus ambitieuses soient prises en matière de financement du développement, notamment la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette jusqu'à la fin de 2022 au moins, l'élargissement de l'Initiative et du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette aux pays à revenu intermédiaire vulnérables qui demandent un soutien, et une émission importante couplée à une réaffectation des droits de tirage spéciaux. Je continuerai également à plaider pour des mesures visant à remédier aux faiblesses de longue date de l'architecture internationale de la dette, en consultation avec un large éventail de parties prenantes.

215. Le système des Nations Unies pour le développement et les institutions financières internationales se sont mobilisées dans le cadre de la riposte à la COVID-19, mais ce n'était qu'une première étape. À l'heure actuelle, 44 des 130 équipes de pays des Nations Unies déclarent avoir des initiatives conjointes avec des institutions financières internationales pour promouvoir des systèmes financiers durables au niveau national, principalement avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le FMI et la Banque asiatique de développement. Situation inchangée par rapport à 2019, un peu plus de la moitié des gouvernements des pays de programme s'accordent à dire que la collaboration entre les institutions de Bretton Woods et l'ONU dans leur pays s'est améliorée au cours des quatre dernières années. Lorsqu'elles sont ventilées par région, les réponses présentent de grandes différences (voir tableau 6).

Tableau 6

Réponses des gouvernements à la question de savoir si la collaboration entre les institutions de Bretton Woods et l'ONU dans leur pays s'est améliorée au cours des quatre dernières années

(En pourcentage)

Région	D'accord	Pas d'accord	N'est pas au courant	Pas d'institutions de Bretton Woods dans le pays	Total
Afrique	76	3	18	3	100
États arabes	36	45	18	0	100
Asie et Pacifique	55	14	27	5	100
Europe et Asie centrale	71	7	21	0	100
Amérique latine et Caraïbes	36	8	48	8	100
Total	58	11	27	4	100

Source : Enquête menée en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme par le Département des affaires économiques et sociales.

³⁷ Les six groupes et les chefs de file des Nations Unies respectifs sont les suivants: a) durabilité et action climatique, sous la direction du PNUD ; b) réponse socioéconomique : protection sociale, genre, jeunesse, santé, éducation et droits de l'homme, sous la direction de l'OIT ; c) finances et technologie, sous la direction de la CNUCED ; d) liquidités et vulnérabilité de la dette, sous la direction du Département des affaires économiques et sociales ; e) flux financiers illicites, sous la direction des commissions économiques régionales ; et f) satisfaction des besoins particuliers des pays, sous la direction du Département des affaires économiques et sociales.

216. La coopération avec les institutions financières internationales est la nouvelle frontière à franchir pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre d'un effort intégré pour aborder les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Pour resserrer la coopération non seulement avec les institutions de Bretton Woods mais aussi avec l'ensemble des institutions financières internationales, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable élaborera un cadre commun de collaboration avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement afin d'améliorer les synergies aux niveaux régional et national, comme demandé dans l'examen quadriennal complet de 2020, dans le cadre de ma stratégie de financement du développement durable. J'attends avec intérêt de voir un changement radical dans notre collaboration au cours du cycle de l'examen quadriennal complet.

2. Continuer à améliorer la collaboration avec le secteur privé

217. Les entités du système des Nations Unies pour le développement ont continué à développer leurs portefeuilles de partenariats avec le secteur privé, le nombre de nouveaux partenariats ayant augmenté de 26 % entre 2019 et 2020. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable prévoit la mise en place d'une plateforme commune en ligne pour centraliser et rationaliser les informations sur les partenariats avec le secteur privé. Certaines entités des Nations Unies, dont l'UNOPS, proposent des approches novatrices en matière de collaboration avec le secteur privé. En outre, les réseaux locaux du Pacte mondial, en collaboration avec les spécialistes des partenariats et des finances des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, jouent un rôle central dans la promotion de l'action locale visant à établir des partenariats avec le secteur privé. En janvier 2021, le Pacte mondial a lancé sa nouvelle stratégie triennale qui renforce la collaboration active dans tout le système et la croissance des réseaux locaux et régionaux. La nouvelle stratégie vise à avoir un impact mesurable dans cinq domaines : égalité des sexes ; travail décent et croissance économique ; action climatique ; paix, justice et renforcement des institutions ; et partenariats.

218. Le contrôle des partenariats a été renforcé par la méthodologie commune du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en matière de diligence raisonnable adoptée en 2019. Des orientations pratiques sont en cours d'élaboration pour permettre aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays de la compléter. Dans la plupart des cas, les entités du système des Nations Unies pour le développement fournissent des conseils et un soutien supplémentaires pour la mise en place de partenariats. Trois quarts des entités des Nations Unies disposent de plateformes ou de mécanismes permettant de suivre l'état et les résultats annuels de chaque partenariat aux niveaux mondial et régional, et près de deux tiers assurent un suivi au niveau national (voir tableau 7). Si des progrès ont manifestement été réalisés, nous devons redoubler d'effort pour faire en sorte que nous disposions partout de politiques et de mécanismes de contrôle.

Tableau 7

Votre entité dispose-t-elle d'une plateforme ou d'un mécanisme opérationnel de suivi et de communication de l'information qui permet de suivre l'état et les résultats annuels de chaque partenariat ?

Niveau	Oui		Non		Total
	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	
Mondial	77	20	23	6	26
Régional	73	19	27	7	26

Niveau	Oui		Non		Total
	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	
National	63	15	37	9	24

Source : Enquête menée en 2020 auprès des sièges des entités des Nations Unies par le Département des affaires économiques et sociales.

3. Redynamiser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire

219. Les activités de coopération Sud-Sud organisées par les entités du système des Nations Unies pour le développement ont considérablement augmenté en 2020, avec notamment des centaines d'activités de renforcement des capacités liées à la pandémie, des échanges de connaissances et une coopération pour l'acheminement rapide de fournitures médicales vitales. Les fonds d'affectation spéciale Sud-Sud ont permis d'octroyer rapidement près de 12 millions de dollars à 31 pays pour soutenir l'achat de respirateurs et d'équipements de protection individuelle, ainsi que des ressources pour atténuer les conséquences socioéconomiques sur les populations vulnérables. En outre, 85 % des entités du système des Nations Unies pour le développement ont inscrit la coopération Sud-Sud dans leurs plans stratégiques. Dans le même temps, le nombre d'entités disposant d'un service chargé de la coopération Sud-Sud a diminué, passant de 12 sur 28 en 2019 à 7 sur 25 en 2020. Les problèmes restent inchangés, à savoir la mobilisation de ressources supplémentaires, le suivi et l'évaluation efficaces et le manque d'engagement lorsque l'impact est difficile à mesurer et qu'il existe peu d'institutions nationales chargées de gérer les initiatives de coopération Sud-Sud au niveau national. La plateforme Galaxy Sud-Sud créée en 2019 sert de plus en plus de guichet unique pour un large éventail de partenaires, dont quelque 300 institutions, 50 États Membres et 45 entités des Nations Unies, pour partager des solutions et négocier des accords entre les demandeurs et les fournisseurs de solutions. La plateforme comprend un répertoire numérique de plus de 550 bonnes pratiques, y compris un répertoire portant spécifiquement sur la lutte contre la pandémie de COVID-19.

220. En 2020, la plupart des gouvernements ont déclaré qu'ils recevaient un soutien suffisant des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Néanmoins, environ un pays sur cinq (21 %) a jugé ce soutien insuffisant et a demandé une intervention plus importante dans ce domaine. L'adoption, en août 2020, de la stratégie de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en faveur du développement durable applicable à l'échelle du système des Nations Unies pour la période 2020-2024 et l'élaboration en cours par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud d'un plan d'action et d'un cadre de suivi pour cette stratégie devraient améliorer le soutien intégré du système et nous permettre de mieux lancer et faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et mobiliser davantage de moyens à cette fin.

4. Collaboration avec d'autres partenaires

221. La collaboration pour les partenariats continue d'être renforcée au sein du système des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour les partenariats servant activement de passerelle mondiale pour les partenariats visant à réaliser les objectifs de développement durable. Parmi les exemples, on peut citer le soutien sur mesure fourni au moyen de l'accélérateur de partenariat du Programme 2030, consistant à dispenser directement une formation en matière de partenariat et des services de conseil aux équipes de pays et aux régions, et la Plateforme stratégique sur les objectifs de développement durable, qui renforce

l'engagement autour des objectifs en aidant à améliorer, connecter et aligner les efforts des différentes parties prenantes. Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats a travaillé en étroite collaboration avec la Fondation des Nations Unies sur le Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19, qui permet aux individus, aux organisations et aux entreprises de soutenir la riposte de l'OMS à la COVID-19. Plus de 663 millions de contributeurs ont déjà engagé plus de 242 millions de dollars en financement flexible par le biais du Fonds³⁸.

222. La collaboration avec les spécialistes des partenariats et des finances des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et ceux des entités du système des Nations Unies pour le développement sera essentielle pour renforcer les partenariats à l'avenir, notamment avec des acteurs tels que la société civile et le monde universitaire. Il est également nécessaire de renforcer notre engagement aux côtés des autorités locales, notamment grâce aux travaux de Local 2030, une plateforme qui aide les dirigeants locaux à collaborer à l'incubation et au partage de solutions, à débloquent les goulets d'étranglement et à mettre en œuvre des stratégies en faveur des objectifs de développement durable au niveau local. Cette initiative sera portée au niveau supérieur par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans la perspective de la réunion de haut niveau sur le Nouveau Programme pour les villes qui se tiendra durant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

223. Dans l'examen quadriennal complet de 2020, l'accent est mis sur le volontariat, qui est de plus en plus reconnu comme un instrument puissant et transversal pour la mise en œuvre du Programme 2030. Entre 2016 et 2020, 51 % des examens nationaux volontaires que les États Membres ont présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable ont fait état des contributions positives des volontaires. Un examen de 77 cadres de coopération ou instruments similaires en vigueur entre 2019 et 2021 a montré que 58,4 % d'entre eux incluaient le volontariat. Les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont intégré le volontariat dans leurs stratégies institutionnelles, notamment par des mentions précises dans les plans stratégiques et grâce aux activités de groupes de travail interdivisions et de bureaux de volontaires et à des initiatives individuelles. En 2020, 9 458 Volontaires des Nations Unies ont servi dans 60 entités des Nations Unies à travers le monde, le plus grand nombre de volontaires déployés dans l'histoire des Volontaires des Nations Unies. À l'avenir, les équipes de pays des Nations Unies devraient approfondir leur collaboration avec les volontaires locaux, les groupes de volontaires et les organisations impliquant des volontaires et indiquer la valeur ajoutée et les contributions distinctives du volontariat dans les cadres de coopération et les descriptifs de programme de pays.

E. Appuyer les examens nationaux volontaires

224. Les examens nationaux volontaires sont l'occasion pour les pays de faire participer un large éventail de parties prenantes à la réflexion sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de se concentrer sur les principaux domaines nécessitant une action accélérée au cours de la prochaine décennie. En 2020, la grande majorité (82 %) des pays ayant participé aux examens nationaux volontaires lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable ont estimé que le processus permettait effectivement de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national, ce qui représente une forte

³⁸ En date du 19 mars 2021.

augmentation par rapport au chiffre de 2019, qui était d'environ deux tiers des pays (voir fig. 35).

225. Comme il est indiqué dans l'examen quadriennal complet de 2020, les équipes de pays des Nations Unies peuvent jouer un rôle important en soutenant les gouvernements dans cet exercice critique. Plus de la moitié des gouvernements des pays de programme déclarent avoir reçu un soutien des Nations Unies pour l'élaboration des rapports nationaux sur les examens nationaux volontaires et pour le suivi après leur présentation au forum politique de haut niveau. Le soutien des Nations Unies à l'élaboration des rapports nationaux a le plus souvent porté sur la participation des parties prenantes, la rédaction des rapports, les données et les statistiques et la sensibilisation. Plus de 90 % des pays indiquent que dans le contexte de l'examen national volontaire, les organismes des Nations Unies ont contribué dans une certaine mesure à identifier et à atteindre en premier lieu les personnes les plus défavorisées.

Figure 35

Appui des Nations Unies aux examens nationaux volontaires

	Répartition des réponses			Tendance des réponses cibles	
	2020			%	
	Oui	Non	Ne sait pas	2019	2020
Tout bien considéré, l'examen national volontaire a-t-il été efficace s'agissant de renforcer les efforts de mise en œuvre du Programme 2030 dans votre pays ?	82	1	17	67	82

	2020	2020	2018 et 2019
Si votre pays a présenté un examen national volontaire (sur la mise en œuvre des ODD) au forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable en 2020, veuillez sélectionner les domaines dans lesquels l'ONU a apporté son soutien au processus d'examen national volontaire:	Appui à l'élaboration de rapports de l'examen national volontaire	Suivi de l'examen national volontaire	Appui au suivi de l'examen national volontaire
Consultations au sein du gouvernement	44	..	..
Rédaction de rapports	59	..	..
Données et statistiques	59	45	64
Collaboration des parties prenantes	63	52	54
Mobilisation des ressources	34	44	56
Sensibilisation aux ODD	59	56	58
Renforcement des capacités pour les ODD	53	52	62
Mécanismes institutionnels	19	30	32
Autres (préciser)	13	11	6

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquêtes menées en 2019 et 2020 auprès des gouvernements des pays de programme

226. Néanmoins, l'appui au suivi des examens nationaux volontaires semble avoir chuté par rapport à 2019 dans tous les domaines, peut-être en raison de la priorité accordée par les pays et les équipes de pays des Nations Unies à la riposte à la pandémie. L'élaboration et la mise à jour des cadres de coopération offrent l'occasion de renforcer l'interface entre les rapports et le suivi des examens nationaux volontaires, d'une part, et la programmation et la mise en œuvre au niveau national, d'autre part, comme préconisé dans l'examen quadriennal complet de 2020. Pour maximiser les résultats et l'impact, il est essentiel que ces deux exercices soient considérés comme faisant partie d'une seule et même boucle. L'émergence des examens locaux volontaires offre une occasion de faire progresser la localisation du

Programme 2030. Il est donc important que les équipes de pays des Nations Unies soutiennent ces efforts dans l'esprit du développement inclusif.

Perspectives d'avenir

227. Les domaines mis en évidence dans l'examen quadriennal complet de 2020 donnent une orientation claire au système des Nations Unies pour le développement alors qu'il cherche à intensifier son soutien aux pays au cours de cette décennie d'action. Il faudra un effort considérable de la part de toutes les entités des Nations Unies, qui devront s'écarter des anciennes méthodes de travail, accueillir de nouveaux partenaires, identifier les synergies entre les différents mandats et aborder les problèmes importants auxquels les pays sont confrontés avec humilité et ambition. La riposte du système des Nations Unies pour le développement à la COVID-19 montre que le système est prêt pour ce changement. Avec le soutien des États Membres, dans les conseils d'administration, dans les allocations de fonds et dans les pays de programme, et l'engagement de toutes les parties concernées, le cycle actuel de l'examen quadriennal complet peut démontrer que le système des Nations Unies pour le développement incarne désormais ce qui est nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable, comme en témoignent les résultats porteurs de transformations auxquels il doit désormais contribuer.

VI. Conclusion : assurer un avenir durable et meilleur pour tous

228. La crise de la COVID-19 a montré combien notre monde est interconnecté et combien nous sommes dépendants les uns des autres. Un virus microscopique a démontré de façon catégorique que personne n'est en sécurité tant que tous ne le sont pas et que, pour surmonter cette crise, il faudra une démarche unifiée de l'ensemble de la société et des pouvoirs publics, dans un élan de compassion, d'humilité et de solidarité.

229. Je suis heureux que les gouvernements des pays de programme jugent positive la riposte du système des Nations Unies pour le développement à cette urgence sans précédent, preuve que notre effort collectif pour réformer le système porte ses fruits. Forts de ces réalisations et prenant note des problèmes que le présent rapport a mis en évidence, nous avons commencé à planifier la marche à suivre pour répondre aux attentes exprimées dans l'examen quadriennal complet de 2020.

230. Premièrement, nous devons continuer à renforcer notre capacité à fournir un véritable soutien à l'ensemble du système et de la société aux niveaux national, régional et mondial. Cela nécessitera des investissements pour faire évoluer et encourager le modèle fonctionnel, la culture et le personnel du système des Nations Unies pour le développement, y compris la configuration nationale, vers des conseils pratiques intégrés. Il faudra également un meilleur alignement de la planification, de l'établissement de rapports et du financement du système des Nations Unies pour le développement, à l'échelle individuelle et collective, ce qui permettra d'améliorer le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation axés sur les résultats et de renforcer l'efficacité des opérations. En outre, il faudra accorder une attention particulière à l'action visant à adapter notre offre aux pays dans différentes situations, surmonter les problèmes que cela pose à de nombreux organismes, fonds et programmes et améliorer les synergies entre nos opérations de développement, d'aide humanitaire et de paix.

231. Deuxièmement, en vue d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action, nous devons maintenant changer radicalement notre façon d'élaborer des politiques porteuses de transformations, en adoptant une approche systémique qui favorise la résilience et

facilite la transition vers des économies plus inclusives et durables, en tirant parti des possibilités qui se présentent pour nous relever ensemble en mieux. En particulier, la fourniture de conseils pratiques et d'investissements concrets en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sera cruciale si nous voulons atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en tirant parti des capacités et des compétences appropriées des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies pour créer ensemble des solutions avec les gouvernements et les partenaires.

232. Troisièmement, nous devons renforcer le soutien que nous apportons aux pays pour mobiliser les moyens de mise en œuvre. Pour ce faire, il faut utiliser des instruments essentiels tels que les cadres de financement nationaux intégrés et mieux collaborer avec les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et d'autres partenaires financiers. En outre, le système des Nations Unies pour le développement doit disposer d'une plus grande capacité sur ces questions et proposer une offre plus concrète sur les questions de transformation numérique.

233. Le système des Nations Unies pour le développement continue de recevoir une forte demande d'aide. Pour répondre convenablement à cette demande et fournir des services à grande échelle, il faut un financement prévisible, durable, souple et à long terme pour remédier au déséquilibre permanent entre les ressources de base et les autres ressources et à la dépendance excessive du système à l'égard d'un petit nombre de donateurs. Alors que nous poursuivons nos efforts pour améliorer la transparence et la responsabilité et remplir nos engagements au titre du pacte de financement, je compte sur l'engagement renforcé et dynamique des responsables des différentes entités des Nations Unies pour continuer à renforcer la confiance. Les conseils d'administration doivent jouer leur rôle s'agissant de créer et de mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation à l'aune desquels le système des Nations Unies pour le développement rendra compte.

234. Ces questions, et d'autres encore, alimenteront l'examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents que j'entreprends actuellement, à la demande de l'Assemblée générale. Nous travaillerons activement avec les États Membres pour faire ressortir les progrès réalisés à ce jour et déterminer les domaines dans lesquels il faut rectifier le tir si besoin est. Une réflexion honnête et approfondie s'impose. S'il est déjà évident que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents prouve sa valeur ajoutée, nous ne devons pas hésiter à reconnaître les lacunes et à saisir les occasions d'améliorer notre atout.

235. Pour aller de l'avant, notre programme commun, que les États Membres ont défini dans la déclaration politique marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, offre un cadre clair pour renforcer l'Organisation dans le contexte d'un multilatéralisme inclusif et en réseau. L'examen quadriennal complet de 2020 confère une intention similaire au travail du système des Nations Unies pour le développement et guidera notre travail au cours des quatre prochaines années. Je me réjouis à l'idée de poursuivre le partenariat avec les États Membres et toutes les parties prenantes afin de répondre aux attentes et de tenir la promesse du Programme 2030, de manière à garantir un avenir durable et meilleur pour tous.